



Bulletin Officiel

N° 4369 Mardi 04 Juin 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES	2-3
<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE SERVICOM ET NON SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS	4
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
SOTRAPIL	5-7
SOCIETE NEW BODY LINE	7-10
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2013-1 »	10
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
AMEN BANK	11-14
ANNEXE N° 13	15-18
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
GIF FILTER – AGO -	19
GIF FILTER – AGE -	19
BIAT – AGO -	20
EL WIFACK LEASING – AGO -	21
<u>INFORMATIONS POST AGO-AGE</u>	
CARTE VIE – AGO -	22-25
CARTE VIE – AGE -	26-27
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGO -	28-30
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGE -	31
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE</u>	
GIF FILTER – AGO -	32-34
EL WIFACK LEASING – AGO -	35-36
GIF FILTER – AGE -	37
<u>AVIS DE PAIEMENT DES DIVIDENDES</u>	
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	37
<u>COURBE DES TAUX</u>	38
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	39-40
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE II</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012 - TELNET	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012 - TELNET - GIF FILTER	
<u>ANNEXE V</u>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013 - SICAV TRESOR - SICAV PROSPERITY - SICAV OPPORTUNITY - PATRIMOINE OBLIGATAIRE SICAV - SANADETT SICAV	

AVIS DE LA BOURSE**RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES**

1- A partir du **mercredi 29 mai 2013**, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les 2 500 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 500 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **10,000 dinars** par action. Le titre SYPHAX AIRLINES sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007560014
- Mnémonique : SPHAX
- Libellé : SYPHAX AIRLINES
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société SYPHAX AIRLINES sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- Les taux de satisfaction et de réponse de l'offre globale (OPF & Placement garanti) sont présentés dans le tableau suivant :

OPF & Placement Garanti	Nombre de demandes de souscription retenues	Quantité Demandée et retenue (1)	Offre (2)	Taux de satisfaction (2)/(1)	Taux de réponse en nombre de fois (1)/(2)
Catégorie A	51	70 000	70 000	100,00%	1,0
Catégorie B**	10 438	912 084	442 800	48,55%	2,1
Catégorie C	380	1 565 820	250 000	15,97%	6,3
Catégorie D**	57	1 569 075	1 330 000	84,76%	1,2
Catégorie E*	16	187 200	187 200	100,00%	1,0
Placement Garanti*	7	220 000	220 000	100,00%	1,0
Total OPF	10 949	4 524 179	2 500 000	55,26%	1,8

* Pour la catégorie E et le Placement Garanti : La quantité offerte est ramenée à hauteur de la quantité demandée et retenue.

** Pour les catégories B et D : La quantité offerte est augmentée dans l'ordre par le reliquat non souscrit de la catégorie E et du Placement Garanti successivement de 212 800 et de 1 030 000 actions.

- Suite -

3- La répartition par intermédiaire des quantités offertes dans le cadre de l'offre globale (OPF & Placement Garanti) sur les actions de la société SYPHAX AIRLINES est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée					Pl. Garanti	Total Attribué
			Catég. A	Catég. B	Catég. C	Catég. D	Catég. E		
AFC	42	6 310		1 890	319				2 209
AMEN INVEST	764	40 826		23 506	2 348				25 854
Attijari Interμέ.	342	40 766		9 604	1 275	16 953			27 832
AXIS Bourse	50	46 062		2 901	1 118	16 952	15 000		35 971
BEST Invest	122	13 955		3 811	1 597				5 408
BIAT Capital	108	16 007		4 019	1 278				5 297
BNA Capitaux	402	100 960		11 209	10 652		10 000		31 861
CCF	222	111 501		13 665	8 460		32 000		54 125
CGF	394	36 545		10 170	3 050				13 220
CGI	442	24 146		16 626	319				16 945
FINA Corp.	168	17 639		11 539					11 539
MAC SA	3 155	1 427 153	70 000	112 108	62 314	461 411	50 000	220 000	975 833
MAXULA Bourse	532	82 118		20 578	6 544		13 200		40 322
MCP	7	70		70					70
SBT	7	770		551					551
SCIF	591	35 330		15 506					15 506
SIFIB BH	285	15 697		7 273	1 276				8 549
SOFIGES	328	21 202		9 036	1 691				10 727
TSI	567	24 409		14 130	319		2 000		16 449
Tunisie Valeurs	2 349	2 443 153		151 854	144 965	834 684	65 000		1 196 503
UBCI Finance	14	17 700		894	2 475				3 369
UFI	58	1 860		1 860					1 860
Total général	10 949	4 524 179	70 000	442 800	250 000	1 330 000	187 200	220 000	2 500 000

COMMUNIQUE DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société SERVICOM

- Non soumission à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public que les fondateurs personnes physiques de nationalité tunisienne de la société SERVICOM ont constitué une société holding dénommée Société SERVICOM Holding dont le capital est détenu exclusivement par eux, et au profit de laquelle ATD SICAR a cédé sa participation dans le capital de la société SERVICOM soit 408 632 actions représentant 17,3% du capital de la société. Les dits fondateurs envisagent d'apporter la totalité de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la Société SERVICOM Holding soit, 840 089 actions représentant 35,6% du capital de la société. Ainsi, et au terme de cette opération, la Société SERVICOM Holding deviendra actionnaire à hauteur de 52,9% dans le capital de la société SERVICOM.

Par cet apport, la «Société SERVICOM Holding» détiendra un nombre de titres dans le capital de la SERVICOM qui lui conférera une part de droits de vote dépassant 40% des droits de vote composant le capital de ladite société.

Saisi par une demande de la part de la «Société SERVICOM Holding» sollicitant l'autorisation d'acquisition du bloc de contrôle sus visé et sa non soumission au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la SERVICOM,

Et vu que l'apport des fondateurs de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la holding n'aura pas d'incidence sur leur contrôle de ladite société,

Le CMF, par décision n° 14 datée du 03 juin 2013 a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de contrôle sus mentionné et de ne pas soumettre la « Société SERVICOM Holding » à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours, sachant que tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la holding, entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

COMMUNIQUE DE PRESSE**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

En raison des perturbations ayant affecté les services postaux, la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires et le public que la date limite de dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires a été reportée au **mercredi 12 juin 2013**.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 456

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES
MINORITAIRES****1- Objet :**

La société de Transport des Hydrocarbures par pipelines « SOTRAPIL S.A » s'est engagée lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2012 à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet la société « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale électorale.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL,
- pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels.

- Suite -

3- Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit:

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la SOTRAPIL,
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions SOTRAPIL prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la SOTRAPIL : BNA CAPITAUX, avenue Tahar Haddad, complexe le banquier, les Berges du Lac 1053,
- Une fiche signalétique de candidature (annexe 1),
- Un C.V. détaillé.

4- Date limite de dépôt des candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la SOTRAPIL et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la SOTRAPIL sis au Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis El Khadra, au plus tard le **mercredi 12 juin 2013** (le cachet du bureau d'ordre fait foi),
- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la SOTRAPIL et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE 1

FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
.....

Expérience au poste d'administrateur s'il y a lieu:

Signature

- Suite -

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Faisant élection de domicile au :

Candidat, par voie d'élection, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTRAPIL S.A »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 457

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PUBLIC

1. Objet:

La Société NEW BODY LINE s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des petits porteurs.

A cet effet, la société NEW BODY LINE invite les détenteurs de ses actions intéressés, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine AGO qui se tiendra le mardi 18 juin 2013 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)

2. Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détiennent des actions avant l'augmentation du capital social par OPF.
- Ne pas être détenteur individuellement de plus de 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales,

3. Composition du dossier de candidature :

Les candidats intéressés ne doivent pas être dans une des situations d'interdiction énoncées à l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

- Suite -

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société NEW BODY LINE,
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter,
- Une attestation du nombre d'actions de NEW BODY LINE détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté ou l'intermédiaire agréé administrateur, en l'occurrence la TSI sise au Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord, 1080 Tunis.
- Le CV détaillé pour les personnes physiques et une présentation générale pour les personnes morales.

4. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de NEW BODY LINE et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Bureau d'Ordre au siège de la société NEW BODY LINE, situé à l'AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE, au plus tard le mercredi 12 Juin 2013 (le cachet de la poste fait foi).
- Le dit représentant sera élu exclusivement par les nouveaux actionnaires, parmi la liste des candidats retenus, et ce lors de la tenue de l'AGO du 18/06/2013. Les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter à ladite élection.
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.newbodyline.com ainsi que dans deux journaux quotidiens.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

- Suite -

-FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

.....

N° CIN / Registre de Commerce) :

Profession / activité :

Nombre d'actions détenues au 31/05/2013 :

Formation académique du candidat PP ou du représentant de la PM :

.....

.....

Expérience au Poste d'Administrateur :

.....

Signature

- Suite -

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Faisant élection de domicile au:

Candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires en qualité de membre du Conseil d'Administration par voie d'élection au Conseil d'Administration de la NEW BODY LINE,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

2013 - AS - 452

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AIL 2013-1 »**

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF-, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **AIL 2013-1** » de D.30 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de D.40 000 000, ouvertes au public le 29 avril 2013, ont été clôturées le **30 mai 2013 pour un montant de D.40 000 000.**

2013 - AS - 458

AVIS DES SOCIETES**Augmentation de capital annoncée****AMEN BANK**

Société Anonyme au capital social de 100.000.000 Dinars
Divisé en 20.000.000 d'actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

1- Décision ayant autorisée l'émission :

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 /03/ 2013 a décidé de porter le capital de la banque de 100 à 122,220 millions de dinars. Cette augmentation de 22,220 millions de dinars sera opérée en deux phases et ce, comme suit :

Première phase

Une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 10 millions de dinars et l'émission de 2 000 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 dinars chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à concurrence d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes.

Deuxième phase

Une augmentation exclusivement réservée aux parties SFI (IFC) d'un montant de 12,220 millions de dinars, par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles au prix de 30,830 dinars, l'action, soit une valeur nominale de 5 dinars et une prime d'émission de 25,830 dinars par action nouvelle souscrite.

Les parties SFI (IFC) auxquelles est réservée cette deuxième phase de l'augmentation du capital social sont l'International Finance Corporation –SFI– (IFC) et les deux fonds d'investissement : IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P et Africa Capitalization Fund, LTD.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2013 a également décidé de conférer tous les pouvoirs au Directoire pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment la date de jouissance, les dates d'ouvertures et de clôture des souscriptions, ainsi que toutes les actions nécessaires à la réalisation et à la constatation de cette augmentation de capital.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire de la Banque réuni le 16/05/2013 a fixé les conditions de l'opération d'augmentation de capital comme suit :

- Suite -

2 - Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté d'un montant de 22,220 millions de dinars réparti comme suit :

- 10 millions de dinars par incorporation de réserves et émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites.
- 12,220 millions de dinars par souscription en numéraire et émission réservée de 2 444 000 actions nouvelles.

Toutes les actions émises seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

a- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 10 millions de dinars, à prélever sur les réserves extraordinaires de la banque, et la création de 2 000 000 d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des 20 000 000 d'actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour Dix (10) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les anciens actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/06/2013**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du **12/06/2013**.

b- Augmentation du capital par souscription en numéraire

En une deuxième phase, une augmentation du capital social d'un montant de 12,220 millions de dinars sera réalisée par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles toutes exclusivement réservées à l'International Finance Corporation -SFI- (IFC) et ses partenaires, les deux fonds d'investissement : IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P et Africa Capitalization Fund, LTD.

Prix d'émission

Les actions nouvelles réservées seront émises au prix de 30,830 dinars l'action, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission. Le prix d'émission sera libéré en totalité à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation du capital en numéraire est exclusivement réservée aux parties SFI (IFC) qui sont l'International Finance Corporation -SFI- (IFC) et les deux fonds d'investissement, IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P et Africa Capitalization Fund, LTD.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2013 a approuvé le rapport du Directoire agréé par le Conseil de Surveillance ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes relatifs à l'augmentation du capital social, présentés en application de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales et a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscriptions en réservant la totalité de l'augmentation du capital aux parties SFI (IFC).

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles réservées aux parties SFI (IFC) s'effectuera **du 11/06/2013 au 26/06/2013**, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, aux guichets de l'agence AMEN BANK Mohamed V. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 30,830 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 25,830 dinars représentant la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisiens ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Mohamed V de Tunis sous le N ° **07 807 0 081 340 603075 29**.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par AMEN BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement

Les titres émis seront exclusivement réservés aux parties SFI (IFC) : soit à l'International Finance Corporation -SFI- (IFC), et aux deux fonds d'investissement IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P et Africa Capitalization Fund, LTD.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (au nombre de 2 444 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **12/06/ 2013**.

Les actions nouvelles souscrites seront assimilées aux actions anciennes à partir de la mise en paiement des dividendes au titre **de l'exercice 2013**.

But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la banque qui vise principalement:

- Suite -

- Le financement des investissements envisagés, notamment dans un système d'information plus performant
- Le développement du réseau
- La consolidation de sa présence dans la région maghrébine.

1- Renseignements généraux sur les titres émis

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions anciennes et les actions nouvelles à attribuer gratuitement sont librement négociables.

Les actions nouvelles souscrites font l'objet d'un pacte d'actionnaires signé en date du 24 janvier 2013 (cf Annexe n°13 au Règlement du Conseil du Marché financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne).

Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

2- Marché des titres

Les actions AMEN BANK sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de AMEN BANK inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **11/06/2013** ; droits d'attribution détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 2 000 000 actions nouvelles attribuées gratuitement dans le cadre de la première phase de l'augmentation du capital seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/06/2013**, et ce, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2013, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 444 000 actions nouvelles, réservées et à souscrire en numéraire dans le cadre de la deuxième phase de l'augmentation du capital, seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2013, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le **11/06/2013**.

1- Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le libellé '**Amen Bank (Droit d'attribution 2013)**' et sous le code ISIN '**TN0003400454**', et ce, à partir du **11/06/2013**.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le libellé '**Amen Bank (Action Nouvelle 2013)**' et sous le code ISIN '**TN0003400462**', et ce, à partir du **11/06/2013**.

Les actions nouvelles réservées aux parties SFI (IFC) seront prises en charge par la STICODEVAM sous le libellé '**Amen Bank (Nouvelle Souscrite 2013)**' et sous le code ISIN '**TN0003400470**', et ce, à partir du **11/06/2013**.

- Suite -

Annexe n° 13

**Au Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne
INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES**

1. LES PARTIES AU PACTE

Pour les personnes physiques :

- Nom et prénom.....
- Adresse
- Numéro de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce d'identité si la partie concernée est de nationalité étrangère

Pour les personnes morales :

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCES ("COMAR"), Société Anonyme au capital de 50.000.000DT dont le siège social est à Tunis Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba, Matricule Fiscal: 000/301/L/A/M/ 000, inscrite au Registre de Commerce auprès du greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le Numéro B 132051996

PARTICIPATION GESTION ET INVESTISSEMENT ("PGI"), Société Anonyme au capital de 22.500.000DT dont le siège social est à Tunis 150, Avenue de la Liberté, Matricule Fiscal: 0000118 P/A /M/000, inscrite au Registre de Commerce auprès du greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le Numéro B 1117061996

PARC D'ENGINS AGRICOLES ET INDUSTRIELS ("Parenin"), Société Anonyme au capital de 14.000.000DT dont le siège social est à Tunis route de la Mornaguia KM 5,5, Sijoumi, Matricule Fiscal: 000573K.A.M.000, inscrite au Registre de Commerce auprès du greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le Numéro B 1107901996.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE COMMERCIALE & FINANCIÈRE ("SICOF"), Société Anonyme au capital de 4.400.000DT dont le siège social est à Tunis 150, Avenue de la Liberté, Matricule Fiscal: 000 1233W/A /M/000, inscrite au Registre de Commerce auprès du greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le Numéro B17471997.

Parties Tunisiennes d'une part,

INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION ("IFC"), an international organization established by Articles of Agreement among its member countries including the Country; *[la Société Financière Internationale - SFI- (IFC) est une organisation internationale établie par les articles d'un accord entre ses pays membres dont la Tunisie]*

IFC CAPITALIZATION (EQUITY) FUND, L.P. (the "**Equity Fund**"), a Delaware limited partnership under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose registered address is 2121 Pennsylvania Ave, NW Washington, DC, 20433; *[IFC CAPITALIZATION (EQUITY) FUND, L.P. est un fonds d'investissements de la SFI (IFC) en actions, régi par les Lois de l'Etat de Delaware aux USA, et enregistré à l'adresse : 2121 Pennsylvania Ave, NW Washington, DC, 20433]*

AFRICA CAPITALIZATION FUND, LTD. (the "**Africa Fund**"), a Mauritius private limited liability company, whose registered address is c/o Multiconsult Limited, Rogers House, 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius; *[AFRICA CAPITALIZATION FUND, LTD est un Fonds d'Investissements pour l'Afrique, une société à responsabilité limitée, et enregistré à l'adresse: c/o Multiconsult Limited, Rogers House, 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Ile Maurice]*

Parties Etrangères d'autre part,

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **Amen Bank S.A.**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **20 000 000 ACTIONS.**

- Suite -

3. - LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.

- Pacte signé le 24/01/2013 à Tunis.
- Durée de l'engagement : 10 ans
- Date d'effet du pacte : date de souscription au capital soit le 12/06/2013

4. - LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions détenues 31/12/2012	% Participation au 31/12/2012	Nombre d'actions détenues post bonus shares	% Participation post bonus shares	Nombre d'actions détenues Après augmentation IFC	% Participation après IFC
COMAR	5 693 266	28,47%	6 262 593	28,47%	6 262 593	25,620%
PGI	4 372 958	21,86%	4 810 254	21,86%	4 810 254	19,679%
PARENIN	1 156 072	5,78%	1 271 679	5,78%	1 271 679	5,202%
SICOF	430 318	2,15%	473 350	2,15%	473 350	1,936%
INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION -IFC-, (SFI)	0	0,00%	0	0,00%	244 400	1,000%
IFC CAPITALIZATION (EQUITY) FUND, L.P.	0	0,00%	0	0,00%	1 222 000	4,999%
AFRICA CAPITALIZATION FUND, LTD.	0	0,00%	0	0,00%	977 600	3,999%

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE :

Le Pacte a été conclu le 24 janvier 2013 dans le cadre de l'opération de prise de participation de 9,998 % du capital et des droits de vote d'Amen Bank par la Société Financière Internationale (ou IFC) et les deux fonds d'investissement qui lui sont affiliés et dont les modalités sont prévues dans le Contrat de Souscription.

Ci-après un résumé des principales dispositions du pacte d'actionnaires :

- Suite -

Objet :	Résumé
Gouvernance : Conseil de Surveillance	IFC et les deux fonds d'investissement ont le droit de proposer ensemble la nomination d'un (1) Membre au Conseil de Surveillance
Gouvernance : Décisions Stratégiques	<p>Ni la banque ni aucune de ses filiales clés ne devront prendre une des décisions ou mesures suivantes sans le consentement préalable écrit de IFC et des deux fonds d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) modifier ou réviser les Statuts : (i) de manière significative ; (ii) d'une façon qui pourrait altérer ou modifier les droits, privilèges ou avantages de l'une quelconque des Actions des Parties IFC ; ou (iii) en violation des termes du Pacte ; (b) modifier les classifications, pouvoirs, droits, avantages ou privilèges, ou les qualifications, limitations ou restrictions de l'une quelconque des Actions des Parties IFC ; (c) créer, autoriser ou émettre des actions dans le capital de la Banque, des Equivalents d'Actions ou tout autre titre dans la Banque, ayant une priorité structurelle ou juridique sur, ou un rang égal (<i>pari passu</i>) avec, l'une quelconque des Actions des Parties IFC s'agissant de toute question, y compris, sans limitation, les droits aux dividendes, les droits de vote ou les droits de priorité en cas de liquidation ; (d) autoriser ou prendre un engagement en vue de la cession de (i) plus de 10 % des actifs de la Banque ou plus de 20 % des actifs de toute Filiale Principale, que celle-ci soit réalisée en une ou en plusieurs opérations ; ou (ii) toute action de l'une quelconque des Filiales qui aurait pour conséquence la détention par la Banque (directement ou indirectement) de moins de cinquante-et-un pour cent (51 %) du capital social d'une quelconque des Filiales Principales, que l'opération soit réalisée en une ou plusieurs opérations ; (e) toute fusion, consolidation, reconstitution, restructuration ou toute autre opération similaire qui aurait pour conséquence un changement de Contrôle de la Banque ou d'une Filiale Principale ; (f) autoriser ou effectuer un Evènement de Liquidation ; (g) autoriser ou réaliser toute Inscription, toute Offre ou tout retrait de la cote des actions de la Banque (ou d'une Filiale Principale) ; (h) autoriser ou réaliser toute réduction de capital ou tout rachat d'actions y compris, sans limitation, toute émission de titres de capital en dessous de la valeur du marché, autre que les rachats des actions de la Banque émis au profit de ou détenus par des salariés, dirigeants, administrateurs ou consultants de la Banque ou de ses Filiales pour en bénéficier à la cessation de leurs fonctions, en vertu d'un plan d'actionnariat salarié ; (i) modifier l'activité principale de la Banque ou l'activité principale de l'une quelconque des Principales Filiales ; ou (j) effectuer tout nouvel investissement ou acquérir une activité en dehors du Pays.
Engagements : Communications	Prévoit les obligations d'information et de communication de documents à la charge de la Banque pour la période au cours de laquelle les Parties IFC détiendront des actions ou des Equivalents d'Actions au sein de la Banque.

- Suite -

Engagements : Emission d'Actions	Pendant la durée du Pacte, Amen Bank ne devra pas émettre ou Transférer des Actions ou Equivalents d'Actions de Amen Bank à une Personne qui, après une telle émission ou un tel Transfert, détiendra des Actions ou Equivalents d'Actions de la Banque représentant 5 % ou plus des actions de la Banque, sur une Base Entièrement Diluée, à moins que cette personne : (a) signe un Instrument d'Adhésion confirmant qu'elle sera liée par le Pacte en qualité de Sponsor ; et (b) délivre à chacune des autres Parties au Pacte la documentation prévue par le Pacte.
Engagements : Propriété et Rétention d'Actions	Pendant toute la durée du Pacte : les parties Tunisiennes devront conserver une participation directe et indirecte dans le capital d'Amen Bank d'au moins cinquante et un pourcent (51 %) des actions ordinaires et en circulation.
Engagements : Cessions Restreintes	Aussi longtemps qu'une Partie IFC sera actionnaire de la Banque : (i) les parties tunisiennes ne pourront Transférer des actions ou Equivalents d'Actions de la Banque à des personnes ou entités figurant sur les listes (A) promulguées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou ses comités, conformément aux résolutions adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, ou (B) la Liste des Entreprises Inéligibles de la Banque Mondiale
Engagements : OFAC	La Banque ne doit pas, directement ou indirectement investir, prêter, apporter ou rendre autrement disponible une partie des produits de la Souscription des Parties IFC à une Personne si (A) cette Personne fait l'objet de Mesures de Sanctions ou (B) si, à la connaissance de la Banque, après une enquête raisonnable, l'objet ou l'effet de l'investissement, du prêt, de l'apport ou la disponibilité de ce produit est (1) de financer ou soutenir des activités d'une Personne qui fait l'objet de Mesures de Sanctions ou (2) de profiter à un pays ou gouvernement qui est l'objet de Mesures de Sanctions.
Engagements : Droits de sortie conjointe	Si l'une des parties Tunisiennes propose de Transférer des actions qu'elle détient, directement ou indirectement, à toute autre Personne (autre que (i) par le biais de l'octroi d'une sûreté sur ces actions ou Equivalents d'Actions de la Banque ou (ii) le Transfert d'une partie au pacte à une autre partie au pacte), chaque Partie IFC aura le droit de participer à une tel Transfert et d'exercer son Droit de Sortie Conjointe.
Durée du Pacte	le Pacte entrera en vigueur à la date à laquelle les Parties IFC auront souscrit les Actions des Parties IFC et restera en vigueur jusqu'à ce qu'aucune Partie IFC ne détienne des actions de la Banque.
Conformité par la Banque	Les parties Tunisiennes mettront en œuvre tous les droits et pouvoirs à leur disposition afin d'assurer le respect par la Banque et la mise en œuvre et exécution des stipulations du Pacte.
Loi Applicable et Arbitrage	Le Pacte sera régi par le droit anglais et les litiges seront réglés au moyen de l'arbitrage.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

.....

7. SIGNATAIRE(S) (Nom, prénom et qualité du ou des signataires et date de la signature)

Le 20 Mai 2013

Le Président du Directoire

Monsieur Ahmed EL KARM

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2013 à 16h00, à l'hôtel le Palace Cap Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe GIF durant l'exercice 2012 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2012 et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation des conventions réglementées soulevées par le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Approbation des états financiers individuels de la société GIF FILTER et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012 ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2012 ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2012 ;
- Ratification du renouvellement du mandat de trois administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013 ;
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de vente des actions propres à l'entreprise ;
- Postes occupés par les administrateurs au sein d'autres sociétés ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions Diverses ;

2013 - AS - 461

Assemblée Générale Extraordinaire

GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 21 juin 2013 à 17h00, à l'hôtel le Palace Cap Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

2013 - AS - 462

AVIS DES SOCIETES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS
REGISTRE DU COMMERCE : B 187 881 996 Tunis**

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2013**

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 21 juin 2013 à 16h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2012 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;
8. Pouvoirs en vue des formalités ;
9. Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 18 juin 2013, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

**Société El Wifack Leasing
S.A. au capital de 15.000.000 Dinars
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100**

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 Juin 2013 à 10 h à l'institut arabe des chefs d'entreprise - Maison de l'entreprise - Angle Avenue Principale Rue du Lac Turkana 1053 - Les Berges du Lac -TUNIS- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités 2012.
- Approbation des états financiers et des états consolidés arrêtés au 31.12.2012.
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2012.
- Nomination et/ou renouvellement des membres du conseil.
- Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 juin 2013, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012.

DEUXIEME RESOLUTION :

Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;

TROISIEME RESOLUTION :

Approbation de conventions réglementées

QUATRIEME RESOLUTION :

Le Conseil propose d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice 2012 un montant de 2 099 493.454 Dinars comme suit :

Bénéfice net exercice 2012	: 2 099 493.454
Report à nouveau exercice 2011	: 1 063 579.179
Bénéfice distribuable	: 3 163 072.633
Réserve légale (5 %)	: 158 153.632
Réserve pour fonds social	: 150 000.000
Report à nouveau	: 2 854 919.001

CINQUIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration propose de donner quitus aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012.

SIXIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration propose d'allouer un montant net de 25000 dinars au titre des jetons de présence aux administrateurs de la société.

Le conseil d'administration propose d'allouer un montant net de 7500 dinars au titre de rémunération du Comité Permanent d'Audit.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration propose donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

2 - Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	2012			Exercice 2011 Montant Net
	BRUT 2012	Amort & Prov	NET 2012	
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	13 440,000	8 971,377	4 468,623	8 960,448
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	1 642 241,777	14 757 710,307	15 579 954,480
	16 413 392,084	1 651 213,154	14 762 178,930	15 588 914,928
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	72 500,000	13 228,767	59 271,233	0,000
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	48 651,167	15 570,193	33 080,974	17 161,563
	121 151,167	28 798,960	92 352,207	17 161,563
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	11 190 467,538	852 436,777	10 338 030,761	6 982 486,347
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	54 012 710,000		54 012 710,000	41 398 000,000
AC334 Autres prêts			0,000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 000 000,000		1 000 000,000	4 000 000,000
	66 203 177,538	852 436,777	65 350 740,761	52 380 486,347
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	0,000	0,000	0,000	175 859,907
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	0,000	0,000	0,000	175 859,907
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 160 705,717		2 160 705,717	2 090 526,918
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	897 097,177	64 974,348	832 122,829	1 210 326,365
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	17 241,977		17 241,977	
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	2 455,702		2 455,702	28 078,889
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	199 860,303		199 860,303	0,000
AC633 Débiteur divers	102 071,981		102 071,981	2 230 631,941
	3 379 432,857	64 974,348	3 314 458,509	5 559 564,113
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 213 813,582		5 213 813,582	5 577 186,582
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	5 213 813,582		5 213 813,582	5 577 186,582
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 127 692,650		2 127 692,650	2 025 981,005
AC733 Autres comptes de régularisation	4 593,523		4 593,523	
	2 132 286,173		2 132 286,173	2 025 981,005
Total de l'actif	93 463 253,401	2 597 423,239	90 865 830,162	81 325 154,445

- Suite -

Capitaux Propres & Passifs		2012	2011
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	5 000 000,000	19 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	421 723,104	213 872,588
CP4	Autres Capitaux Propres	14 000 000,000	0,000
CP5	Résultat reporté	2 854 919,001	1 063 579,179
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	20 177 148,651	20 277 451,767
CP6	Résultat de l'exercice	0,000	0,000
	Total capitaux propres avant affectation	22 276 642,105	20 277 451,767
PASSIFS			
PA2	Provisions pour risques et charges		
		0,000	0,000
PA3	Provisions techniques brutes		
	PA320 <i>Provision d'assurance vie</i>	59 351 730,625	50 280 382,000
	PA330 <i>Provision pour sinistres (vie)</i>	3 650 412,125	3 595 778,217
	PA350 <i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	148 550,511	119 879,514
	PA360 <i>Autres provisions techniques (vie)</i>		
		63 150 693,261	53 996 039,731
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte	0,000	0,000
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	0,000	0,000
PA6	Autres dettes		
	PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 926 296,913	5 574 971,797
	PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	43 343,120	239 312,039
	PA63 Autres dettes		
	PA631 <i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
	PA632 <i>Personnel</i>	85 484,993	84 601,637
	PA633 <i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	318 907,233	1 085 118,100
	PA634 <i>Créditeurs divers</i>	5 452,537	
		5 379 484,796	6 984 003,573
PA7	Autres passifs		
	PA71 Comptes de régularisation Passif		
	PA712 <i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	59 010,000	67 659,374
		59 010,000	67 659,374
		68 589 188,057	61 047 702,678
	Total du passif	68 589 188,057	61 047 702,678
	Total des capitaux propres et passifs	90 865 830,162	81 325 154,445

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE DE PONTIBLE	RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE INDISPONIBLE	RESERVE A REGIME SPECIAL	RESERVE A REGIME SPECIAL DEVENUE DISPONIBLE	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	MODIFICATIONS COMPTABLES	TOTAL
SOLDE 31/12/N AVANT AFFECTATION	5000 000		63 873				14049 697		1063 579	2099 493		22276 642
AFFECTATION DES RESULTATS SUIVANT DECISION DE L'AGODU 03/06/2013			158 154				150 000		1791 340	-2099 494		0
DIVIDENDES DISTRIBUES			0									
SOLDE 31/12/N APRES AFFECTATION	5000 000		222 026				14199 697		2854 919			22276 642

2013 - AS - 465

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 juin 2013, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie ci-dessous :

♦ **Les résolutions adoptées :**

1ème Résolution – Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'opération de l'augmentation du capital et renonciation au droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale extraordinaire, prend acte de la décision prise par les actionnaires suivants : la Société COFITE SICAF, la Société COTIF SICAR, la Société CITE, Mr Hassine Doghri et Mr Mehdi Doghri de renoncer personnellement et individuellement à leur droit préférentiel de souscription et ce **conformément à l'article 296 du code des sociétés commerciales.**

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes portant sur l'augmentation du capital et sur la suppression du droit préférentiel de souscription de certains actionnaires et ce au profit de la société **COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPIENNE «CARTE» -S.A-** et Mme Afifa Boughzou approuve les dits rapports dans leur intégralité et ce conformément aux dispositions de **l'article 300 du code des sociétés commerciales.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2ème Résolution - Augmentation du capital

En application de la décision du comité général des assurances auprès du ministère des finances N°13/385 en date du 15 avril 2013, l'assemblée générale extraordinaire, décide d'augmenter le capital social d'un montant de **trois millions de dinars (3.000.000,000 DT)** afin de le porter de cinq millions de dinars (5.000.000,000 DT) à **huit millions de dinars (8.000.000,000 DT)** et ce par l'émission de **trois cent mille (300.000) actions nominatives nouvelles de 10 DT** chacune numérotées de **501.000 à 800.000** à souscrire totalement et à libérer en intégralité.

➤ L'assemblée générale extraordinaire, décide de réserver cette augmentation à la société **Compagnie d'Assurances et de Réassurances TUNISO-EUROPEENNE «CARTE» -S.A-** et à **Mme. Afifa BOUGHZOU** selon le tableau ci-après :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions à souscrire	Nominal de l'action à souscrire	Montant des versements à effectuer
1- Société CARTE -S.A-	299.340 actions	10 DT	2.993.400,000 DT
2- Mme. Afifa BOUGHZOU	660 actions	10 DT	6.600,000 DT
Total /	300.000 actions		3.000.000,000 DT

- Suite -

- Les actions nouvelles doivent être totalement souscrites et intégralement libérées en numéraires.
- Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à cet effet à l'ARAB TUNISIAN BANK sous le N° 010010201192011547-78
- L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer toutes autres modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à tous actes et procédures corrélatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3ème Résolution - Fixation définitive de la nouvelle structure du capital social

L'assemblée générale extraordinaire, fixe ainsi qu'il suit la nouvelle structure du capital social résultant de la réalisation de la présente augmentation :

Nom de l'actionnaire	Nombre des actions détenues	Montant des actions
1- Société CARTE -S.A-	783150 actions	7 831.500,000 DT
2- Société COFITE SICAF	5000 actions	50.000,000 DT
3- Société COTIF SICAR	340 actions	3.400,000 DT
4- Société CITE	170 actions	1.700,000 DT
5- M. Hassine DOGHRI	10.000 actions	100.000,000 DT
6- M. Mehdi DOGHRI	340 actions	3.400,000 DT
7- Mme. Afifa BOUGHZOU	1000 actions	10.000,000 DT
TOTAL /	800.000 actions	8.000.000,000 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4ème Résolution - Approbation des nouveaux statuts modifiés, refondus et mis à jour

Suite à cette augmentation, **les dispositions statutaires relatives** au capital social sont modifiées

Comme conséquence des résolutions précédemment prises, l'assemblée générale extraordinaire approuve **les nouveaux statuts de la société tels que modifiés, refondus et mis à jour.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5ème Résolution - Mesures légales de publicité.

La présente augmentation du capital est réalisée en application de la décision du **comité général des assurances auprès du ministère des finances N°13/385 du 15 avril 2013.**

L'assemblée générale extraordinaire, demande au conseil d'administration d'accomplir toutes les formalités et procédures légales afin **d'informer et communiquer au conseil du marché financier** tous les documents relatifs à la présente augmentation et ce conformément aux dispositions de **la loi N°94-177 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.**

L'assemblée générale extraordinaire, relève que la présente augmentation s'inscrit dans le cadre général des précédentes décisions du **comité général des assurances** auprès du ministère des finances **N°01/12 du 02 janvier 2012 et N°12/12 du 09 janvier 2012** sur la base desquels le capital social a été diverses fois augmenté ainsi qu'il appert du procès verbal de la réunion de l'assemblée en date du 30 novembre 2011, enregistré à Tunis le 1^{er} octobre 2011 sous le N°11711873 Quittance N° 13852 et de la réunion de l'assemblée en date du 17 février 2012, enregistré à Tunis le 20 février 2012 sous le N° 12700617 Quittance N° 679. finalisées par les actes et procédures corrélatives.

Par conséquent, la présente augmentation du capital demeure une opération autonome et indépendante et ne peut en aucune manière interférer aucunement avec les procédures et les modalités des augmentations du capital précédentes.

L'assemblée générale extraordinaire demande au conseil d'administration de procéder à toutes les formalités légales et de publicité en vue de mettre en œuvre et d'exécuter l'ensemble de ses résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6ème Résolution : questions diverses

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes formalités légales et de publicité. Elle lui donne notamment **mandat spécial** pour représenter la société en vue d'accomplir la formalité de la déclaration de souscription et de versement à recueillir par le monsieur le receveur de l'enregistrement.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATION POST AGO

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mai 2013, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable,

L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 11 341 003,927 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice net 11 341 003,927DT

Bénéfice à répartir 11 341 003,927DT

- Suite -

Répartition

Réserves légales	173 490,000DT
Autres réserves	2 881 269,727DT
Réserve pour réinvestissements exonérés	2 523 500,000DT
Fonds Social	100 000,000DT
Dividendes	5 662 744,200DT
Total réparti	11 341 003,927DT

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5,100 DT pour chacune des 1 110 342 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du Vendredi 14 juin 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats de Madame Virginie REYNAUD, de Messieurs Bertrand SARAUX, Pierre-Emmanuel AUGUSTIN, Chékib NOUIRA, Mohamed Habib BEN SAAD ainsi que le mandat de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 100 000 Dinars par an, dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)		
ACTIFS	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 868 613	1 103 015
Moins: amortissements	-1 044 404	-992 146
	824 209	110 869
Immobilisations corporelles	96 489 999	91 143 757
Moins: amortissements	-59 155 769	-54 259 053
	37 334 230	36 884 704
Immobilisations financières	927 960	897 874
Moins: provisions	-92 837	-92 837
	835 123	805 037
Total des actifs immobilisés	38 993 562	37 800 610
Total des actifs non courants	38 993 562	37 800 610
Actifs courants		
Stocks	3 952 270	3 700 871
Moins: provisions	-14 837	-14 837
	3 937 433	3 686 034
Clients et comptes rattachés	20 175 443	16 660 930
Moins: provisions	-292 247	-232 848
	19 883 196	16 428 082
Autres actifs courants	9 718 541	9 709 095
Moins: provisions		
	9 718 541	9 709 095
Placements et autres actifs financiers	10 697	10 062
Moins: provisions		
	10 697	10 062
Liquidités et équivalents de liquidités	626 905	742 958
Total des actifs courants	34 176 772	30 576 231
TOTAL DES ACTIFS	73 170 334	68 376 840

III - ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserve Légale	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissement	Fond Social	Subventions d'investissements	Résultat de l'Exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation	26 023 650	2 385 502	15 637	0	0	1 421 312	7 108 714	36 954 815
Réserve Légale		216 863					-216 863	0
Autres réserves			100 948				-100 948	0
Fonds Social					90 000		-90 000	
Compte Spécial d'Investissement				1 720 000			-1 720 000	0
Dividendes distribués			-15 637				-4 980 904	-4 996 541
Solde au 31/12/2011 après affectation	26 023 650	2 602 365	100 948	1 720 000	90 000	1 421 312	0	31 958 275
Résultat de l'exercice 2012							11 341 004	11 341 004
Autres Variations 2012	1 734 900		-14 900	-1 720 000	-65 030	-222 108		-287 138
Solde au 31/12/2012 avant affectation	27 758 550	2 602 365	86 048	0	24 970	1 199 204	11 341 004	43 012 141
Réserve Légale		173 490					-173 490	0
Autres réserves			2 881 270				-2 881 270	0
Fonds Social					100 000		-100 000	0
Compte Spécial d'Investissement				2 523 500			-2 523 500	0
Dividendes distribués							-5 662 744	-5 662 744
Solde au 31/12/2012 après affectation	27 758 550	2 775 855	2 967 318	2 523 500	124 970	1 199 204	0	37 349 397

AVIS DES SOCIETES**INFORMATION POST AGE****AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2013, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 27 758 550 DT à 30 282 050,000 DT par incorporation de 2.523.500,000 DT des réserves exonérées tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2012.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 100 940 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte

*"Le Capital Social est fixé à 27 758 550 DT
divisé en 1 110 342 actions de 25 Dinars chacune"*

Nouveau texte

*"Le Capital Social est fixé à 30 282 050 DT
divisé en 1 211 822 actions de 25 Dinars chacune"*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION

GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société et du commissaire aux comptes, approuve les rapports d'activité, les états financiers et les comptes individuels de la société GIF FILTER, arrêtés au 31/12/2012 dégageant ainsi un total de bilan de **18 821 506 Dinars** et un résultat bénéficiaire de **966 236 Dinars**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité du Groupe GIF et du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012, dégageant ainsi un total de bilan de **18 859 719 Dinars** et un résultat bénéficiaire de **969 123 Dinars**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2012 telle que proposée par le conseil d'administration comme suit:

-	<i>Résultat de l'exercice 2012 ;</i>	<i>966 236</i>
-	<i>Résultat reportés ;</i>	<i>1 346 952</i>
	<i>Bénéfice net</i>	<i>2 313 188</i>
-	<i>Réserves légales</i>	<i>115 659</i>
	<i>Bénéfice distribuable</i>	<i>2 197 529</i>
-	<i>Réserves pour réinvestissement 2012</i>	<i>270 000</i>
-	<i>Dividende 0,100 DT/action</i>	<i>999 900</i>
	<i>Résultat reportés</i>	<i>927 629</i>

L'assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0.100 DT par action, soit un montant total de 999 900 DT et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION:

Compte tenu des résolutions adoptées, L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

SIXIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2013 à un montant brut global de trente cinq milles dinars (35.000DT).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation de la rémunération des membres du comité Permanent l'audit au titre de l'exercice 2013 DT à un montant brut global de Quinze mille Dinars (15.000 DT).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

HUITIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

DIXEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs, pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 des administrateurs suivants ;

- * Monsieur Moncef MZABI.
- * Monsieur Mohamed Sadok MZABI.
- * Monsieur Mzoughi MZABI.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

ONZIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

AVIS DES SOCIETES

Société El Wifack Leasing S.A. au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet de résolutions à l'AGO

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2012, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de 200 201 179 DT et un bénéfice net de 3 929 681,385 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2012 conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat bénéficiaire 2012	3 929 681,385
Résultats reportés	27 322,904
Total	3 957 004,289
Réserves légales (5%)	197 850,214
Premier reliquat	3 759 154,075
Fonds social	100 000,000
Deuxième reliquat	3 659 154,075
Dividendes	1 650 000,000
Troisième reliquat	2 009 154,075
Réinvestissement exonéré	2 000 000,000
Résultats reportés	9 154,075

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,550 dinars par action soit un dividende de

11% du nominal. Le paiement est fixé à partir de

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2012.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société El Wifack Leasing.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/nommer les Administrateurs suivants pour une durée de trois ans (2013, 2014, 2015) qui prend fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015 :

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence à 1500 dinars nets d'impôts par administrateur et par séance à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle décide de fixer une indemnité annuelle de 5.000 dinars nets d'impôts pour chaque membre du Comité permanent d'audit, du comité exécutif de crédit et du comité de risques.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant global de 40 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGE

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve les décisions du Conseil d'Administration du 29/04/2013 et décide ;

- Augmentation du capital par incorporation des réserves pour réinvestissement d'un montant de 269 973 Dinars pour passer de 9 999 000 à 10 268 973 Dinars et ce par l'émission de 269 973 actions gratuites d'un valeur nominal de 1 dinars à raison de 27 actions nouvelles pour 1 000 actions anciennes.
- Cette augmentation sera réalisé au cour de l'exercice 2013 ;
- Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 janvier 2013 ;

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale extraordinaire, décide de mettre à jour les statuts de la société conformément à la réglementation en vigueur et de modifier l'article 6 des mêmes statuts suite à l'augmentation du capital de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

2013 - AS - 471

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement

Adresse: rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012, à compter du **mercredi 5 juin 2013**, un dividende net de **0,245 D par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

La présente distribution de dividendes n'étant pas conforme aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif en matière de délais, le Conseil du Marché Financier a rappelé à l'ordre le gestionnaire du fonds afin qu'il se conforme scrupuleusement à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 455

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 JUIN 2013
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,752%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,745%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,728%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,723%	1 004,393
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,721%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,712%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,696%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,682%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,677%	1 023,067
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,668%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,706%	1 036,842
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,870%	1 033,310
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,057%	998,473
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,172%	1 001,590
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,336%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,383%		995,364
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,604%	1 040,671
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,457
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,092%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,105%	970,860
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 041,652
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,823

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,282	145,296		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,787	12,790		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,315	1,315		
35,569							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,609	35,612		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,462	48,466		
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	160,503	161,183		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	560,457	561,670		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	123,360	123,085		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,602	123,609		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,325	117,194		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,837	112,747		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,714	86,785		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	139,482	137,028		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	100,128	99,856		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,807	107,803		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 325,275	1 330,722		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 269,625	2 288,480		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	103,459	106,434		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,107	102,136		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	120,982	121,537		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 189,896	1 191,844		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,712	125,916		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,426	15,478		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 017,414	5 991,818		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 074,426	5 065,807		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,152	2,219		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,871	1,908		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,081	1,135		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,692	105,712
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,104	102,115
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,384	103,395
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,283	100,314
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,137	101,154
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,764	104,776
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,633	101,646
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,291	101,305
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,865	101,879
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,398	-
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,736	99,747
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,851	101,862
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	101,928	101,939
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,553	104,564
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,394	103,405
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,405	101,414
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,463	100,473
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,421	102,440
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,196	100,207
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,376	101,385
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,481	102,490
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,164	100,216
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,533	101,546
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,747	102,756
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,146	100,155

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,294	10,296
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	100,866	100,875
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,404	101,418
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	98,989	99,107
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,377	67,517
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,388	148,526
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1477,242	1478,356
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,392	108,452
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,494	107,595
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,619	86,369
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,663	16,676
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,463	271,821
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,742	36,647
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 373,046	2 370,251
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,707	76,498
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,640	56,543
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,639	100,625
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,654	111,636
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,244	101,276
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,328	11,329
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,080	12,094
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,786	14,822
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,485	14,511
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,775	11,770
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,623	10,621
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,438	10,437
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,560	10,563
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	124,680	124,736
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,042	125,992
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,270	10,295
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	106,534	106,410
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VA LEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,177	20,222
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	83,476	82,806
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	86,778	84,877
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,885	96,892
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,567	96,471
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,817	97,823
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,594	98,621
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	94,990	96,744
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	100,213	105,223
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,110	129,526
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,501	10,560
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	114,393	115,736
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	115,216	115,481
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,649	103,489
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	98,431	100,100
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	185,726	184,009
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,780	162,230
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	140,827	141,012
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 088,245	10 049,944
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,300	19,997
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,197	134,092
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 507,806	1 524,288
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	107,990	111,502
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,294	87,725
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	114,629	116,339
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 055,669	9 085,244
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,608	9,606
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,308	9,333

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépeillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépeillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Mahmoud Triki .

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	28 872,800	28 872,800
Moins : amortissement	<u>-28 872,800</u>	<u>-28 872,800</u>
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Immobilisations corporelles	1 127 700,017	1 005 290,227
Moins : amortissement	<u>-447 774,879</u>	<u>-401 469,176</u>
<i>S/Total</i>	679 925,138	603 821,051
Immobilisations financières	13 128 111,820	10 626 111,820
Moins : Provisions	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	13 128 111,820	10 626 111,820
Total des actifs immobilisés	13 808 036,958	11 229 932,871
Autres actifs non courants	160 759,064	321 518,127
Total des actifs non courants	13 968 796,022	11 551 450,998
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0,000	0,000
Moins : Provisions	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	470 436,655	1 300 744,520
Moins : Provisions	<u>-1 375,600</u>	<u>-1 375,600</u>
<i>S/Total</i>	469 061,055	1 299 368,920
Autres actifs courants	5 720 508,943	4 582 189,435
Placements et autres actifs financiers	5 598 957,764	33 790,818
Liquidités et équivalents de liquidités	42 659,151	3 078 017,476
Total des actifs courants	11 831 186,913	8 993 366,649
Total des actifs	25 799 982,935	20 544 817,647

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres	-208 689,873	0,000
Réserves	4 923 334,438	4 726 782,162
Résultats reportés	961 830,951	367 311,081
Total des capitaux propres avant résultat	16 704 475,516	16 122 093,243
Résultatde l'exercice	3 396 207,022	3 563 734,443
Total des capitaux propres après résultat	20 100 682,538	19 685 827,686
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	10 900,777	24 104,257
Autres passifs financiers	0,000	0,000
Provisions	50 000,000	50 000,000
Total des passifs non courants	60 900,777	74 104,257
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	121 242,241	97 714,086
Autres passifs courants	1 474 163,366	666 425,494
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 042 994,013	20 746,124
Total des passifs courants	5 638 399,620	784 885,704
Total des passifs	5 699 300,397	858 989,961
Total capitaux propres et passifs	25 799 982,935	20 544 817,647

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus	2 625 779,931	1 747 310,891
Produits des participations	3 180 061,800	4 267 773,800
Autres produits d'exploitation	0,000	0,000
Subvention d'exploitation	0,000	651,560
Total des produits d'exploitation	5 805 841,731	6 015 736,251
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation des stocks des produits finis et des encours	0,000	0,000
Achats d'approvisionnements consommés	42 137,612	44 434,754
Charges de personnel	1 763 675,243	1 648 778,802
Dotations aux amortissements et aux provisions	207 064,766	195 784,817
Autres charges d'exploitation	525 625,115	481 893,315
Total des charges d'exploitation	2 538 502,736	2 370 891,688
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 267 338,995	3 644 844,563
Charges financières nettes	234 526,492	98 276,395
Produits des placements	414 492,857	16 605,100
Autres gains ordinaires	1,049	925,424
Autres pertes ordinaires	12 211,987	14,249
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	3 435 094,422	3 564 084,443
Impôt sur les bénéfices	38 887,400	350,000
RESULTAT NET	3 396 207,022	3 563 734,443

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	31/12/2012	31/12/2011
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Resultat net	3 396 207,022	3 563 734,443
<i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	207 064,766	195 784,817
. Variation des stocks	0,000	0,000
. Variation des créances	830 307,865	18 366,583
. Variation des autres actifs	-1 170 602,530	-3 591 151,923
. Variation des fournisseurs	23 885,935	-66 372,287
. Variation des autres passifs	141 597,372	-6 218,252
. Plus ou moins value de cession	0,000	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 428 460,430	114 143,381
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-122 767,570	-10 583,850
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-11 067 200,000	-69 151,831
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	3 032 316,076	48 211,013
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-8 157 651,494	-31 524,668
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Rachat actions propres	-224 352,170	0,000
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0,000	4 802 400,000
- Dividendes et autres distributions	-2 090 859,500	0,000
- Encaissement provenant des emprunts	5 000 000,000	0,000
- Remboursement d'emprunts	-1 020 746,124	-186 882,863
- Encaissement de subvention d'équipement	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 664 042,206	4 615 517,137
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES		
	0,000	0,000
VARIATION DE TRÉSORERIE	-3 065 148,858	4 698 135,850
Trésorerie au début de l'exercice	3 078 017,476	-1 620 118,374
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 868,618	3 078 017,476

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2012

I- PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

I. 1. Constitution

La société TELECOM NETWORKS ENGINEERING en abrégé « **TELNET SA** » est une société anonyme constituée le 25 novembre 1994 avec un capital initial de 100.000 Dinars divisé en 10.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune entièrement libérées.

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 23 Décembre 2010, la dénomination sociale de la société a été modifiée pour prendre le nom de « Telnet Holding SA » et l'objet social de la société a été modifié de manière à ce qu'elle se transforme en Holding Financière.

I. 2. Augmentation de capital

- Suivant P.V. de l'A.G.E. du 23 Juin 2000, le capital social est augmenté de 900.000 Dinars par incorporation des réserves pour être porté à 1.000.000 Dinars divisé en 100.000 Actions nominatives de 10 Dinars chacune libérées intégralement.
- Suivant P.V. de l'A.G.E. du 23 Décembre 2010, l'AGE a diminué la valeur nominale des actions pour passer d'une valeur nominale de Dix Dinars (10 TND) à une valeur nominale de Un Dinar (1 TND) par action. Ainsi, le titulaire d'une action ancienne d'un nominal de Dix Dinars Tunisiens est devenu mécaniquement titulaire de Dix (10) actions d'un nominal de Un Dinar (1 TND).

La même AGE a décidé une augmentation du capital de 9.200.000 Dinars pour le porter de 1.000.000 Dinars à 10.200.000 Dinars, et ce, en deux étapes :

- Une augmentation d'un montant de 7.333.300 Dinars dont 7.000.000 Dinars par incorporation de réserves et de 333.300 Dinars par conversion de créances avec une prime d'émission de 2.499.750 Dinars ; Et
 - Puis, une augmentation du capital par intégration de la prime d'émission d'un montant de 1.866.700 Dinars.
- Suivant P.V. de l'A.G.E. du 12 Mars 2011, il a été décidé une augmentation du capital de 828.000 Dinars en numéraire et une prime d'émission de 3.974.400 dinars pour être porté à 11.028.000 Dinars.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **TELNET HOLDING SA** » ont été arrêtés au 31 décembre 2012 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

IV- LES BASES DE MESURE

IV-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

Logiciels	33,33 %
-----------	---------

IV -2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	2 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %
Matériel de transport à statut juridique particulier	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

IV -3 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

IV -4 Autres actifs non courants

Sont inscrites à l'actif du bilan, sous la rubrique « Charges à répartir », les charges engagées par la société se rapportant à des opérations spécifiques et identifiées.

Parmi ces charges, figurent les dépenses engagées lors de l'introduction en bourse de la société.

Ces charges sont résorbées sur une période de 3 ans à partir de la date de leur engagement.

IV -5 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés comportent les créances des clients locaux, des clients étrangers et les créances douteuses.

Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation des créances douteuses.

Les créances en devises sont actualisées au cours de l'arrêté des comptes.

IV -6 Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours de la date de l'opération.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

IV -7 Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

V- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Au vu des intérêts communs et de l'opportunité d'affaires pour le groupe TELNET HOLDING, le Conseil d'Administration de la société « *Telnet Holding SA* » en date du 25/11/2011 a autorisé la prise de participation dans le capital social de la société « *Syphax Airlines* » à concurrence de 25% soit deux millions cinq cent mille (2.500.000,000) dinars tunisiens. Cette opération a été réalisée au début de l'exercice 2012.

- Suivant PV du 24 Juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse et à fixer les conditions et les modalités d'achat et de la revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et ce conformément à la réglementation en vigueur. Au cours de l'exercice 2012, la société a acquis 30.023 actions pour une valeur de 224.392,170 Dinars ; elles ont été comptabilisées parmi les capitaux propres sous le compte « actions propres » et présentées en déduction de l'avoir des actionnaires et non parmi les actifs conformément aux dispositions des articles 10 et suivant de la norme comptable NCT 2 « Capitaux Propres ».

VI- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

VII- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant aux actifs qu'aux capitaux propres et passifs	25.799.982,935
contre en 2011	20.544.817,647
enregistrant ainsi une augmentation de	5.255.165,288
Le total produit d'exploitation totalise au 31 décembre 2012	5.805.841,731
contre au 31 décembre 2011	6.015.736,251
accusant une diminution de	(209.894,520)
L'exercice 2012 a dégagé un bénéfice net de.....	3.396.207,022
contre un bénéfice enregistré en 2011 de	3.563.734,443
accusant une diminution de	(167.527,421)

VIII- NOTES RELATIVES AU BILAN

1- Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les Immobilisations Corporelles et Incorporelles brutes totalisent au 31 décembre 2012.....	1.156.572,817
contre en 2011.....	1.034.163,027
accusant une augmentation nette de.....	122.409,790

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice (Acquisitions, cessions et reclassements);
- Les amortissements pratiqués;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

TELNET HOLDING SA

IMMEUBLE ENNOUR
1082 TUNIS MAHRAJENE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2012

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINE			AMORTISSEMENTS			V.C.N. AU 31/12/2012
	Au 31/12/2011	Acquisitions	Au 31/12/2012	Antérieurs	Dotation	Cumulés	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Logiciels Techniques	23.202,800	0,000	23.202,800	23.202,800	0,000	23.202,800	0,000
Logiciels Administratives	5.670,000	0,000	5.670,000	5.670,000	0,000	5.670,000	0,000
TOTAL	28.872,800	0,000	28.872,800	28.872,800	0,000	28.872,800	0,000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Bâtiment	673.455,498	0,000	673.455,498	130.201,396	13.469,110	143.670,506	529.784,992
Installations techniques	2.760,154	0,000	2.760,154	2.719,149	41,005	2.760,154	0,000
Agencement & Aménagement du matériel et outillage industriel	617,919	0,000	617,919	602,472	15,447	617,919	0,000
Matériel de transport	29.244,900	117.217,237	146.462,137	29.244,900	10.247,429	39.492,329	106.969,808
Agencement Aménagement Installation	46.935,516	5.192,553	52.128,069	44.850,946	617,564	45.468,510	6.659,559
Mobilier Matériel de Bureau	54.509,497	0,000	54.509,497	51.093,685	396,234	51.489,919	3.019,578
Matériel informatique	95.995,925	0,000	95.995,925	88.658,567	1.164,750	89.823,317	6.172,608
TOTAL	903.519,409	122.409,790	1.025.929,199	347.371,116	25.951,539	373.322,655	652.606,544
IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER							
Matériel de transport	101.770,818	0,000	101.770,818	54.098,061	20.354,164	74.452,225	27.318,593
TOTAL	101.770,818	0,000	101.770,818	54.098,061	20.354,164	74.452,225	27.318,593
TOTAL GENERAL	1.034.163,027	122.409,790	1.156.572,817	430.341,976	46.305,703	476.647,679	679.925,138

1.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant brut de 28.872,800
Contre le même solde au 31 décembre 2011.

1.2. Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant brut de 1.127.700,017
Contre un montant brut au 31 décembre 2011 de 1.005.290,227
enregistrant une augmentation nette de 122.409,790
Qui correspond à des investissements se détaillant comme suit :

-Agencement aménagement installation.....	5.192,553
- Matériel de transport	117.217,237
Total	122.409,790

2- Immobilisations Financières

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net 13.128.111,820
Contre en 2011 10.626.111,820
enregistrant une augmentation nette de 2.502.000,000
Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Titres de participations	13.110.011,820	10.610.011,820
- Dépôts et cautionnements.....	4.900,000	4.900,000
- Prêts au personnel.....	13.200,000	11.200,000
Total	13.128.111,820	10.626.111,820

2.1-Titres de participations :

Les titres de participation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
- TELNET INC	5.989.470,300
- DATA BOX.....	2.872.826,120
- TELNET TECHNOLOGIES.....	1.335.965,400
- PLM SYSTEMS	35.000,000
- SGTS	60.000,000
- ATC	287.000,000
- TELNET ELECTRONICS	245.000,000
- SYPHAXE AIRLINES	2.500.000,000
- Versement restant / Titres de participation ATC.....	-215.250,000
Total	13.110.011,820

3- Autres actifs non courants :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 160 759,064
Contre en 2011 321.518,127
Soit une augmentation de -160 759,063
Elle s'explique comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Charges à répartir	321.518,127	482.277,190
Sous Total	321.518,127	482.277,190
- Résorption charges à répartir.....	160.759,063	160.759,063
Total	160.759,064	321.518,127

4- Clients et Comptes Rattachés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 469.061,055
Contre en 2011 1.299.368,920
Elle se compose des comptes suivants :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Clients étrangers	9.937,924	91.925,815
- Clients locaux	459.123,131	1.207.443,105
- Clients douteux.....	1.375,600	1.375,600
Sous Total	470.436,655	1.300.744,520
- Provisions clients.....	<1.375,600>	<1.375,600>
Total	469.061,055	1.299.368,920

5- Autres Actifs Courants

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012..... 5.720.508,943
Contre en 2011 4.582.189,435
Soit une augmentation de 1.138.319,508
Elle s'explique comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Dividende à recevoir	2.338.799,200	3.516.802,000
- Débiteurs & créditeurs locaux	2.902.278,248	623.432,769
- Etat crédit de TVA	184.474,698	192.249,022
- Etat-IS à reporter	247.930,971	88.757,500
- Charges comptabilisées d'avance.....	34.272,847	18.380,072
- Avance sur salaire	100,000	0,000
- Compte d'attente	5.091,976	3.091,976
- Avances & Acomptes/ Fournisseurs d'Immobilisations	2.500,000	2.500,000
- Avances & Acomptes/ Fournisseurs d'exploitation.....	330,000	330,000
- Etat-TVA récupérable	2.931,003	345,040
- Créances sur cession de titres	1.800,000	1.800,000
- Produits à recevoir.....	0,000	134.501,056
Total	5.720.508,943	4.582.189,435

6- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 5.598.957,764
Contre un montant brut au 31 décembre 2011 de 33.790,818
enregistrant une augmentation nette de 5.565.166,946

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Prêts aux personnels à moins d'un an	56.674,742	33.790,818
- Prêts PLM à moins d'un an	10.000,000	0,000
- Echéances à moins d'un an Syphaxe Airlines...	5.500.000,000	0,000
- Charges financières constatées d'avance	32.283,022	0,000
Total	5.598.957,764	33.790,818

Toutefois PLM Systems présente un solde créditeur au niveau de la rubrique débiteurs et créditeurs divers de -10.731,278 dinars.

7- Liquidités et Equivalents de Liquidités

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012..... 42.659,151
Contre en 2011 3.078.017.476
Soit une diminution de -3.035.358,325
Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- CITI BANK TND	801,782	300.802,282
- AMEN BANK TND	23.397,885	0,000
- CITI BANK USD.....	1.565,610	2.487,878
- BIAT EUR	16.781,597	18,375
- BIAT TND	0,000	2.772.828,140
- CAISSE EN DINAR	112,277	1.880,801
Total	42.659,151	3.078.017,476

8- Capitaux propres

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012..... 20 100 682,538
contre au 31 décembre 2011 19.685.827,686
enregistrant ainsi une augmentation de 414 854,852

Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Capital social	11.028.000,000	11.028.000,000
- Réserve légale	315.884,438	119.332,162
- Prime d'émission.....	4.607.450,000	4.607.450,000
- Actions Propres	-208.689,873	0,000
- Résultats reportés	961.830,951	367.311,081
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	16.704.475,516	16.122.093,243
- Résultat de l'exercice	3.396.207,022	3.563.734,443
Total	20.100.682,538	19.685.827,686

Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital	Réserves Légales	Autres Réserves	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Actions Propres	Total capitaux propres
Situation à la clôture (2011)	11.028.000,000	119.332,162	4.607.450,000	367.311,081	3.563.734,443	0,000	19.685.827,686
Affectation de résultat 2011 (AGO DU 23/06/2012)	0,000	196.552,276	0,000	610.182,167	-806.734,443	0,000	0,000
Dividendes distribués	0,000	0,000	0,000	0,000	-2.757.000,000	0,000	-2.757.000,000
Actions Propres	0,000	0,000	0,000	-15.662,297	0,000	-208.689,873	-224.352,170
Résultat 2012	0,000	0,000	0,000	0,000	3.396.207,022	0,000	3.396.207,022
Situation à la clôture (2012)	11.028.000,000	315.884,438	4.607.450,000	961.830,951	3.396.207,022	-208.689,873	20.100.682,538

8.1. – Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice 2011 qui s'élève à 3.563.734,443 Dinars a été affecté conformément à la décision prise par votre assemblée générale ordinaire en date du 23/06/2012, comme suit :

- Réserves légales.....	196.552,276
- Résultats reportés.....	610.182,167
- Dividendes distribués	2.757.000,000
Total	3.563.734,443

9- Passifs Non Courants

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012..... 60.900,777
Contre en 2011 74.104,257
Enregistrant une diminution de -13.203,480
Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Emprunts	10.900,777	24.104,257
- Provisions.....	50.000,000	50.000,000
Total	60.900,777	74.104,257

9.1. – Emprunts

Les emprunts à plus d'un an totalisent au 31 décembre 2012 10.900,777
Contre au 31 décembre 2011 24.104,257
soit une diminution de..... -13.203,480

Qui correspond au reclassement des échéances à moins d'un an à échoir en l'an 2013 et qui sont présentées au niveau des « Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers ».

Des garanties réelles sur le patrimoine de la société sont consenties au profit des banques.

9.2. – Provisions

Les provisions totalisent au 31 décembre 2012 50.000,000
Contre le même solde au 31 décembre 2011.
Elles sont constatées pour couvrir les risques inhérents à l'activité de la société.

10- Fournisseurs et Comptes Rattachés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012..... 121.242,241
Contre un solde au 31 décembre 2011 97.714,086
Soit une augmentation de..... 23.528,155
Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux.....	102.296,247	93.988,612
- Fournisseurs d'immobilisations locaux	786,520	1.144,300
- Fournisseurs d'exploitation factures non parvenues	0,000	289,768
- Fournisseurs d'exploitation étrangers.....	18.159,474	2.291,406
Total	121.242,241	97.714,086

11- Autres Passifs Courants

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012..... 1.474.163,366
Contre un solde au 31 décembre 2011 666.425,494
Enregistrant une augmentation de..... 807.737,872
Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Charges à payer	504.844,590	466.532,125
- Personnel rémunérations dues	71.808,303	2.167,049
- CNSS	69.745,133	96.837,204
- Crédoeurs divers.....	90.297,773	79.763,200
- Etat, impôts et taxes.....	71.327,067	21.125,916
- Actionnaires-dividendes à payer	666.140,500	0,000
Total	<u>1.474.163,366</u>	<u>666.425,494</u>

12- Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012.....4.042.994,013
Contre un solde au 31 décembre 2011 20.746,124
Enregistrant une augmentation de..... 4.022.247,889
Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- BIAT TND	3.862,576	0,000
- Billets trésoreries/ compte Syphax Airlines.....	4.000.000,000	0,000
- AFC.....	25.927,957	0,000
- Échéances à moins d'un an/Leasing	13.203,480	20.746,124
Total	<u>4.042.994,013</u>	<u>20.746,124</u>

IX- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1- Revenus

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Etudes & Prestations de services locales	130.995,200	92.460,000
- Etudes & Prestations de services export	2.494.784,731	1.654.850,891
Total	<u>2.625.779,931</u>	<u>1.747.310,891</u>

2- Produits de participations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Dividendes TELNET INCORPORATED	1.780.855,800	2 750 971,800
- Dividendes TELNET TECHNOLOGIES	960.406,800	363 678,000
- Dividendes DATA BOX.....	176.299,200	1 055 124,000
- Dividendes PLM SYSTEMS	262.500,000	98 000,000
Total	<u>3.180.061,800</u>	<u>4.267.773,800</u>

3- Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Achats matières et fournitures.....	3.520,185	6.653,500
- Achats équipements et travaux	1.255,670	877,266
- Achats non stockés	37.361,757	36.903,988
Total	42.137,612	44.434,754

4- Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Salaires et indemnités représentatives.....	1.532.571,074	1.440.927,353
- Cotisation de sécurité sociale	231.104,169	207.851,449
Total	1.763.675,243	1.648.778,802

5- Dotation aux amortissements et provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Dot. Amort. Immob° corp et incorp.....	46.305,703	35.025,754
- Dot. Aux résorption charges reportées.....	160.759,063	160.759,063
Total	207.064,766	195.784,817

6- Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Charges de copropriété.....	3.540,284	3.540,284
- Entretiens et réparations.....	15.680,020	12.935,987
- Primes d'assurances.....	13.317,727	10.153,050
- Divers services extérieurs	163.175,898	115.908,824
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	79.226,318	42.501,506
- Publicités, annonces et autres.....	64.348,577	89.710,114
- Dons et subventions	13.258,797	21.183,870
- Transport des biens et personnes	3.839,820	3.852,850
- Frais de Voyages, de Missions et de représentation	23.613,692	13.509,768
- Frais postaux et de télécommunication.....	8.219,853	7.952,136
- Services bancaires	6.048,062	13.245,790
- Charges divers ordinaires.....	56.000,000	85.000,000
- Impôts et taxes et versements assimilés.....	57.575,100	54.893,063
- Location voiture	17.780,967	7.506,073
Total	525.625,115	481.893,315

7- Produits des placements

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Intérêts créances/ Intergroupe.....	21.551,011	16.605,100
- Produits financiers sur Prêt Syphax Airlines.....	391.743,363	0,000
- Plus-value SICAV	1.198,483	0,000
Total	414.492,857	16.605,100

8- Charges financières nettes

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Intérêts sur emprunt bancaires	0,000	6.189,358
- Intérêts sur emprunt auprès des sociétés de leasing.....	3.696,343	6.147,947
- Intérêts des dettes intergroupes	3.644,413	16.632,872
- Agios débiteurs	3.389,075	65.878,302
- Intérêts emprunts/compte Syphax Airlines.....	223.542,717	0,000
- Intérêts de retard.....	1.249,525	3.084,163
- Pertes de change.....	1.396,928	469,012
- Gains de change	-2.392,509	-125,259
Total	234.526,492	98.276,395

X- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1- Dotations aux Amortissements et Provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012
Dot. Amort Bâtiment.....	13.469,110
Dot. Amort agencements et installations	674,016
Dot. Amort Mobilier Matériel de Bureau	396,234
Dot. Amort Matériel informatique	1.164,750
Dot. Amort Matériel de transport.....	30.601,593
Dot. Amort charges à répartir	160.759,063
Total	207.064,766

2- Variation des créances clients

Elle affiche une variation positive de 830.307,865 DT détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2012	Variation
Clients locaux.....	1.207.443,105	459.123,131	748.319,974
Clients étrangers.....	91.925,815	9.937,924	81.987,891
Clients factures à établir.....	0,000	0,000	0,000
Clients douteux locaux.....	1.375,600	1.375,600	0,000
Total	1.300.744,520	470.436,655	830.307,865

3- Variation des autres actifs courants

Elle affiche une variation négative de 1.170.602,530 DT détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2012	Variation
Etat - Crédit de TVA récupérables.....	192.249,022	184.474,698	7.774,324
Etat - TVA récupérables.....	345,040	2.931,003	-2.585,963
Etat - Excédent d'impôt à reporter.....	88.757,500	247.930,971	-159.173,471
Avances sur salaires.....	0,000	100,000	-100,000
Fournisseurs locaux avances et acomptes.....	330,000	330,000	0,000
Dividende à recevoir.....	3.516.802,000	2.338.799,200	1.178.002,800
Produit à recevoir.....	134.501,056	0,000	134.501,056
Débiteurs divers locaux.....	623.432,769	2.902.278,248	-2.278.845,479
Compte d'attente débiteur.....	3.091,976	5.091,976	-2.000,000
Charges diverses constatés d'avance.....	18.380,072	34.272,847	-15.892,775
Créances sur cession de titres de participations ...	1.800,000	1.800,000	0,000
Charges financières constatées d'avance.....	0,000	32.283,022	-32.283,022
Charges à répartir.....	482.277,190	482.277,190	0,000
Total	5.061.966,625	6.232.569,155	-1.170.602,530

4- Variation des dettes fournisseurs

Elle affiche une variation positive de 23.885,935 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux.....	102.296,247	93.988,612	8.307,635
Fournisseurs d'exploitation Etrangers.....	18.159,474	2.291,406	15.868,068
Fournisseurs d'exploitation factures non parvenues...	0,000	289,768	-289,768
Total	120.455,721	96.569,786	23.885,935

5- Variation des autres Passifs courants

Elle affiche une variation positive de 141.597,372 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Etat, Impôts et taxes divers.....	71.327,067	21.125,916	50.201,151
C.N.S.S- cotisation.....	69.745,133	96.837,204	-27.092,071
Charges à payer-diverses.....	82.787,173	108.594,432	-25.807,259
Charges à payer-personnel.....	422.057,417	357.937,693	64.119,724
Personnel -Rémunération dues.....	71.808,303	2.167,049	69.641,254
Créditeurs divers locaux.....	90.297,773	79.763,200	10.534,573
Total	808.022,866	666.425,494	141.597,372

6- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012
Acquisitions de la période.....	(122.409,790)
Fournisseurs d'immobilisations début période.....	(1.144,300)
Fournisseurs d'immobilisations fin période	786,520
Avances fournisseurs d'immobilisations début période ..	2.500,000
Avances fournisseurs d'immobilisations fin période	(2.500,000)
Total	(122.767,570)

7- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières

Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012
Acquisition Actions Syphax Airlines.....	(2.500.000,000)
Octrois prêts au personnel.....	(67.200,000)
Octrois prêts Syphax Airlines	(3.500.000,000)
Octrois prêts Syphax Airlines/Billets de trésorerie.....	(5.000.000,000)
Total	(11.067.200,000)

8- Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières

Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012
Encaissement suite au remboursement de prêts	32.316,076
Remboursement anticipé Prêt Syphax Airlines.....	2.000.000,000
Remboursement Partiel Prêt Syphax/Billet Trésorerie	1.000.000,000
Total	3.032.316,076

9- Remboursements d'emprunts

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012
Décaissement crédit leasing	-20.746,124
Remboursement Billet Trésorerie/compte Syphax Airlines ..	-1.000.000,000
Total	-1.020.746,124

10- Encaissements d'emprunts

Désignation	31/12/2012
Encaissements Billets Trésorerie/compte Syphax Airlines....	5.000.000,000
Total	5.000.000,000

11- Trésorerie début de période

Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011
BIAT TND	2.772.828,140
BIAT EURO	18,375
CITI BANK TND	300.802,282
CITI BANK DOLLAR	2.487,878
CAISSE TND.....	1.880,801
Total	3.078.017,476

12- Trésorerie fin de période

Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012
Actions SICAV	0,000
BIAT EURO	16.781,597
CITI BANK TND	801,782
CITI BANK DOLLAR	1.565,610
AMEN BANK.....	23.397,885
CAISSE TND.....	112,277
BIAT TND	-3.862,576
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS.....	-25.927,957
Total	12.868,618

XI- ENGAGEMENTS HORS BILAN

I. Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt d'investissement	324.776,529	529.784,992	
• Emprunt courant de gestion	665.000,000	529.784,992	

II. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
Engagements donnés						
Garanties réelles						
• cautionnement	45.450,000	45.450,000				
Garanties réelles						
• hypothèques	965.000,000	525.000,000		440.000,000		
• nantissement						
Total	1.010.450,000	570.450,000		440.000,000		

XII- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2012, votre société a réalisé des opérations commerciales et financières avec des parties liées. Le détail de ces opérations est le suivant :

Parties liées	Solde au 31/12/2011	Achat	Vente	Décaissements	Encaissements	Solde au 31/12/2012
FOURNISSEURS						
Data box	0,000	-14.363,760	0,000	0,000		-14.363,760
TOTAL	0,000	14.363,760	0,000	0,000	0,000	14.363,760
CLIENTS						
Data box	196.131,700	0,000	136.232,590	0,000	297.571,970	34.792,320
Plm Systems	17.703,900	0,000	18.351,346	0,000	25.140,300	10.914,946
Data box France	15.682,785	0,000	7.202,362	0,000	20.476,187	2.408,960
Telnet Consulting	76.243,030	0,000	29.711,849	0,000	98.425,915	7.528,964
Telnet Electronics	18.000,000	0,000	15.548,360	0,000	24.600,000	8.948,360
Telnet INC	39.600,000	0,000	358.016,880	0,000	332.936,880	64.680,000
Telnet Technologies	936.000,000	0,000	2.084.305,280	0,000	2.680.525,280	339.780,000
TOTAL	1.299.361,415	0,000	2.649.368,667	0,000	3.479.676,532	469.053,550
DÉBITEURS CRÉDITEURS DIVERS						
Telnet Incorporated	95.204,500	0,000	0,000	139.876,910	203.795,274	31.286,136
Telnet Technologies	522.269,500	0,000	0,000	172.807,781	529.269,500	165.807,781
Telnet Electronics	1.589,769	0,000	0,000	3.000,000	2.589,769	2.000,000
Data box	-79.763,200	0,000	0,000	32.162,000	31.965,295	-79.566,495
Plm Systems	1.378,000	0,000	0,000	10.606,500*	12.715,778	-731,278
ATC	2.991,000	0,000	0,000	2.104,500	5.095,500	0,000
SYPHAXE AIRLINES	0,000	0,000	0,000	2.861.416,927	158.232,596	2.703.184,331
TOTAL	543.669,569	0,000	0,000	3.221.974,618	943.663,712	2.821.980,475

* Dont un montant de 10.000 Dinars figure au niveau des placements.

« TELNET HOLDING SA »
IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD
1082 - TUNIS MAHRAJENE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2012

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2010, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « TELNET HOLDING SA », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers dégagent :

Un total bilan de	25.799.982,935 TND
Un total produits de	5.805.841,731 TND
Un bénéfice de	3.396.207,022 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, nous estimons que les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **TELNET HOLDING SA** » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport de conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2012 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisance majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 22 Mai 2013
Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud TRIKI

« TELNET HOLDING SA »
IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD
1082 - TUNIS MAHRAJENE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2012**

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Etant précisé qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 qui ont été autorisées par votre conseil d'administration et approuvées par votre assemblée générale du 23 juin 2012.

1) Le conseil d'administration en date du 03 mars 2012 a autorisé d'accorder un crédit à court terme de trois millions cinq cent mille dinars (3.500.000 DT) à la société « *Syphax Airlines SA* » selon les conditions suivantes :

- Durée un an et 7 mois dont 6 mois de franchise remboursable sur 12 mensualités à partir du mois d'octobre 2012
- Taux d'intérêts 6% l'an.

Un remboursement anticipé en date du 29/06/2012 de 2.000.000 dinars a été effectué.

2) Le conseil d'administration en date du 08 mars 2012 a autorisé ce qui suit :

- D'émettre un billet de trésorerie de 2.000.000 Dinars à souscrire par Tunisie Sicav géré par Tunisie Valeurs pour une période de 180 jours commençant le 16/03/2012 échéant le 12/09/2012. Le taux d'intérêt fixe convenu est de 6% l'an et dont les intérêts sont payables d'avance. Tout retard de paiement sera soumis au taux de 13% l'an.
- D'émettre un billet de trésorerie de 2.000.000 Dinars à souscrire par Fidelity Obligations Sicav géré par Mac S.A pour une période de 180 jours commençant le 19/03/2012 échéant le 15/09/2012. Le taux d'intérêt fixe convenu est de 6% l'an et dont les intérêts sont payables d'avance. Tout retard de paiement sera soumis au taux de 11% l'an.
- D'accorder un crédit à court terme de quatre millions de dinars (4.000.000 DT) à la société « *Syphax Airlines SA* », selon les conditions suivantes :
 - Durée : 180 Jours à partir de la date de déblocage du crédit ;

- Taux d'intérêts : 6,5% l'an hors taxes ; Les intérêts sont payables d'avance.

Les commissions, charges et intérêts de retard de paiement supportés par la société « **Telnet Holding SA** » seront refacturés à l'identique à la société « **Syphax Airlines SA** ».

3) Le conseil d'administration en date du 26 avril 2012 a autorisé ce qui suit :

- D'émettre un billet de trésorerie de un million (1.000.000) de dinars tunisiens à souscrire par Axis Trésorerie Sicav pour une période de 90 jours commençant le 02/05/2012 échéant le 31/07/2012. Le taux d'intérêt fixe convenu est de 5,75% l'an et dont les intérêts sont payables d'avance. Tout retard de paiement sera soumis au taux de 11% l'an.
- D'accorder un crédit à court terme de un million (1.000.000) de dinars tunisiens à la société « **Syphax Airlines SA** », selon les conditions suivantes :
 - Durée 90 Jours à partir de la date de déblocage du crédit ;
 - Taux d'intérêts 6,25% l'an hors taxes ;
 - Les intérêts sont payables d'avance.

Les commissions, charges et intérêts de retard de paiement supportés par la société « **Telnet Holding SA** » seront refacturés à l'identique à la société « **Syphax Airlines SA** ».
Cet emprunt a été remboursé au 31/12/2012.

II. *Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 et autorisées par votre conseil d'administration.*

1) Le conseil d'administration en date du 16 octobre 2012 a adopté :

- La convention commerciale fixant les tarifs des billets d'avions conclue entre votre société et la société « **Syphax Airlines** ».
- Le contrat d'avances en compte courant associés conclu en date du 02 juillet 2012 entre votre société et la société « **Syphax Airlines** » portant sur les relations financières moyennant un taux de rémunération de 6% l'an. La situation du compte se résume comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2012
		Débit	Crédit	
Syphaxe Airlines	0,000	2 861 416,927	158 232,596	2 703 184,331

2) Le conseil d'administration en date du 06 mars 2013 a autorisé ce qui suit :

- D'approuver les reports d'échéances de remboursement initialement fixées des deux billets de trésoreries souscrits par Tunisie Sicav et Fidelity Obligations Sicav de 2.000.000 dinars chacune en question, émis courant l'exercice 2012 échus et non remboursés, en attendant la collecte des fonds du marché financier à l'occasion de l'entrée de la société « **Syphax Airlines SA** » en bourse.
- D'approuver le report d'échéance du crédit échu et non remboursé de 4.000.000 dinars en question accordé par la société « **Telnet Holding SA** » à la société « **Syphax Airlines SA** » dans les mêmes conditions.

III. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

- 1) La facturation de prestation de service par votre société « *Telnet Holding SA* » à ses filiales « *Telnet Consulting* », « *Telnet Incorporated* », « *Data Box* », « *Telnet Technologies* », « *PLM Systems* », « *Data Box france* » et « *Telnet Eelectronics* », portant sur la gestion administrative et le management en qualité et infrastructure informatique et télécommunications. La société « *Telnet Holding SA* » a facturé la somme en hors taxes de **2.625.779,931** TND au titre de l'exercice 2012, détaillée, par société, comme suit :

Société	Montant HTVA
Telnet Technologies	2.084.305,280
Telnet Incorporated	358.016,880
Data Box	115.447,280
PLM Systems	15.547,920
Data Box France	7.202,362
Telnet Electronics	15.548,360
Telnet Consulting	29.711,849
Total	2.625.779,931

Par ailleurs la société « *Data Box* » a facturé à la société « *Telnet Holding SA* » en 2012 la somme en hors taxes de **12.172,339** Dinars.

- 2) Des contrats d'avances en compte courant associés ont été conclus entre votre société « *Telnet Holding SA* » et les sociétés filiales « *Telnet Incorporated* », « *Data Box* », « *Telnet Technologies* », et « *PLM Systems* » portant sur les relations financières moyennant un taux de rémunération de 6% l'an. La situation des comptes se résume comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2012
		Débit	Crédit	
Data box	-79.763,200	32.162,000	31.965,295	-79.566,495
Telnet Incorporated	95.204,500	139.876,910	203.795,274	31.286,136
Telnet Technologies	522.269,500	172.807,781	529.269,500	165.807,781
Plm Systems	1.378,000	606,500	12.715,778	-10.731,278

- 3) Des opérations financières ont été relevées au titre de l'exercice 2012 avec les sociétés « *Altran Telnet Corporation* », « *PLM Systems* » et « *Telnet Electronics* » dont les soldes débiteurs se présentent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2012
		Débit	Crédit	
Plm Systems	0,000	10.000,000	0,000	10.000,000
ATC	2.991,000	2.104,500	5.095,500	0,000
Telnet Electronics	1.589,769	3.000,000	2.589,769	2.000,000

- 4) Des garanties réelles sur les biens de la société accordées au profit de la BIAT en couverture du crédit obtenu par la société et des crédits accordés aux filiales « *Data Box* » et « *Telnet Technologies* », à concurrence respectivement de 100.000,000 TND et 340.000,000 TND.

IV. Conventions et opérations postérieures à la clôture du bilan :

Le conseil d'administration en date du 06 mars 2013 a autorisé ce qui suit :

- D'émettre un billet de trésorerie de 750.000 Dinars à souscrire par Fidelity Obligations Sicav pour une période de 110 jours commençant le 08/03/2013 échéant le 26/06/2013. Le taux d'intérêt fixe convenu est de 6,5% l'an, librement déterminé lors de l'émission et dont les intérêts sont payables d'avance. Tout retard de paiement sera soumis au taux de 9% l'an.
- D'accorder un crédit à court terme de sept cent cinquante mille dinars (750.000 DT) à la société « *Syphax Airlines SA* », selon les conditions suivantes :
 - Durée 110 Jours à partir de la date de déblocage du crédit ;
 - Taux d'intérêts 6,5% l'an majoré d'une marge de 0,5% l'an hors taxes ;
 - Les intérêts sont payables d'avance.

Les commissions, charges et intérêts de retard de paiement supportés par la société « *Telnet Holding SA* » seront refacturés à l'identique à la société « *Syphax Airlines SA* ».

V. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leur rémunération tels que visés par l'article 200-II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- 1- La rémunération du Directeur Général courant l'exercice 2012 auprès de la société « *Telnet Holding SA* » et de ses filiales totalise un montant brut de 242.778,397 Dinars ; les charges sociales y relatives totalisent 35.384,618 Dinars ;
- 2- La société a mis à la disposition du directeur général une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférent et la prise en charge des frais de communications téléphoniques.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 22 Mai 2013
Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud TRIKI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr. Mahmoud Triki .

GRUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS	31/12/2012	31/12/2011
Actifs immobilisés		
Ecart d'acquisition	2.443.056,676	2.580.895,098
Immobilisations incorporelles	409.457,434	366.658,418
Moins : amortissements	<u>-328.994,745</u>	<u>-256.388,392</u>
<i>S/Total</i>	80.462,689	110.270,026
Immobilisations corporelles	19.771.519,605	19.047.684,040
Moins : amortissements	<u>-5.855.284,116</u>	<u>-4.732.372,262</u>
<i>S/Total</i>	13.916.235,489	14.315.311,778
Titres mis en équivalences	51.703,001	3.280,631
Immobilisations financières	2.696.957,838	158.716,471
Moins : Provisions	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	2.696.957,838	158.716,471
Total des actifs immobilisés	19.188.415,693	17.168.474,004
Autres actifs non courants	199.981,227	400.073,490
Total des actifs non courants	19.388.396,920	17.568.547,494
ACTIFS COURANTS		
Stocks	851.114,225	723.972,755
Moins : Provisions	<u>-11.205,445</u>	<u>-11.205,445</u>
<i>S/Total</i>	839.908,780	712.767,310
Clients et comptes rattachés	14.453.093,020	11.854.480,153
Moins : Provisions	<u>-267.093,794</u>	<u>-214.333,285</u>
<i>S/Total</i>	14.185.999,226	11.640.146,868
Autres actifs courants	5.441.669,932	1.757.023,746
Placements courant	5.665.670,848	186.300,576
Liquidités et équivalents de liquidités	4.425.066,054	10.602.459,902
Total des actifs courants	30.558.314,840	24.898.698,402
Total des actifs	49.946.711,760	42.467.245,896

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	11.028.000,000	11.028.000,000
Actions propres	-208.689,873	0,000
Réserves consolidés	14.962.091,474	13.643.179,152
Autres capitaux propres	24.397,717	47.497,717
Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice	25.805.799,318	24.718.676,869
Résultat de l'exercice consolidé	4.472.468,599	3.852.256,191
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	30.278.267,917	28.570.933,060
INTERETS DES MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	268.027,757	236.363,312
Résultat des minoritaires	81.997,662	168.719,965
Total des minoritaires	350.025,419	405.083,277
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	2.783.941,555	3.377.634,417
Provisions	620.000,000	620.000,000
Total des passifs non courants	3.403.941,555	3.997.634,417
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	2.748.726,764	1.974.868,773
Autres passifs courants	7.322.780,440	5.095.049,234
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.842.969,665	2.423.677,135
Total des passifs courants	15.914.476,869	9.493.595,142
Total des passifs	19.318.418,424	13.491.229,559
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires	49.946.711,760	42.467.245,896

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus	35.614.878,389	33.918.378,276
Production immobilisée	0,000	0,000
Autres produits d'exploitation	41.241,115	22.502,283
Subvention d'exploitation	0,000	4.351,560
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<u>35.656.119,504</u>	<u>33.945.232,119</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation des stocks des produits finis et des encours	79.373,398	-14.971,327
Achats d'approvisionnements consommés	2.238.753,462	2.384.009,926
Charges de personnel	19.948.224,913	17.653.247,929
Dotations aux amortissements et aux provisions	1.572.933,119	1.313.463,411
Autres charges d'exploitation	6.993.223,126	7.102.529,677
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<u>30.832.508,018</u>	<u>28.438.279,616</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	4.823.611,486	5.506.952,503
Charges financières nettes	589.117,454	1.194.434,492
Produits des placements	393.104,621	2.534,270
Autres gains ordinaires	107.838,651	43.577,617
Autres pertes ordinaires	21.577,087	187.692,060
Quote-part des titres mis en équivalence	-25.937,658	0,000
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	4.687.922,559	4.170.937,838
Impôt sur les bénéfices	133.456,298	149.961,682
RESULTAT NET DEL'ENSEMBLE CONSOLIDE	4.554.466,261	4.020.976,156
Quote-part des intérêts minoritaires	81.997,662	168.719,965
RESULTAT NET PART DU GROUPE	4.472.468,599	3.852.256,191

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	31/12/2012	31/12/2011
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	4.554.466,261	4.020.976,156
<i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions groupe	1.572.933,119	1.313.463,411
. Variation des stocks	-127.141,470	-177.839,938
. Variation des créances	-2.598.612,867	-636.876,720
. Variation des autres actifs	-3.635.266,209	-950.178,345
. Variation des fournisseurs	788.385,086	-394.816,978
. Variation des autres passifs	1.516.241,087	-469.208,005
. Quote-part subvention inscrite au compte résultat	-23.100,000	-22.502,283
. Plus value de cession	-75.500,000	0,000
. Quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence	25.937,658	0,000
. Ecart de conversion	219.663,256	39.383,527
. Effet résultat reporté	0,000	4.767,642
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2.218.005,921	2.727.168,467
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-858.575,993	-1.149.862,242
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	75.000,000	0,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-11.223.847,752	-437.268,161
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	3.207.824,552	303.271,693
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-8.799.599,193	-1.283.858,710
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Rachat actions propres	-224.352,170	
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0,000	4.861.827,000
- Dividendes et autres distributions	-2.186.929,500	-74.745,000
- Encaissement provenant des emprunts	8.600.000,000	9.056.000,000
- Remboursement d'emprunts	-5.590.807,456	-6.961.084,938
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	597.910,874	6.881.997,062
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	0,000	0,000
VARIATION DE TRÉSORERIE	-5.983.682,398	8.325.306,819
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>10.284.457,140</i>	<i>1.959.150,321</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>4.300.774,742</i>	<i>10.284.457,140</i>

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société TELNET HOLDING, qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

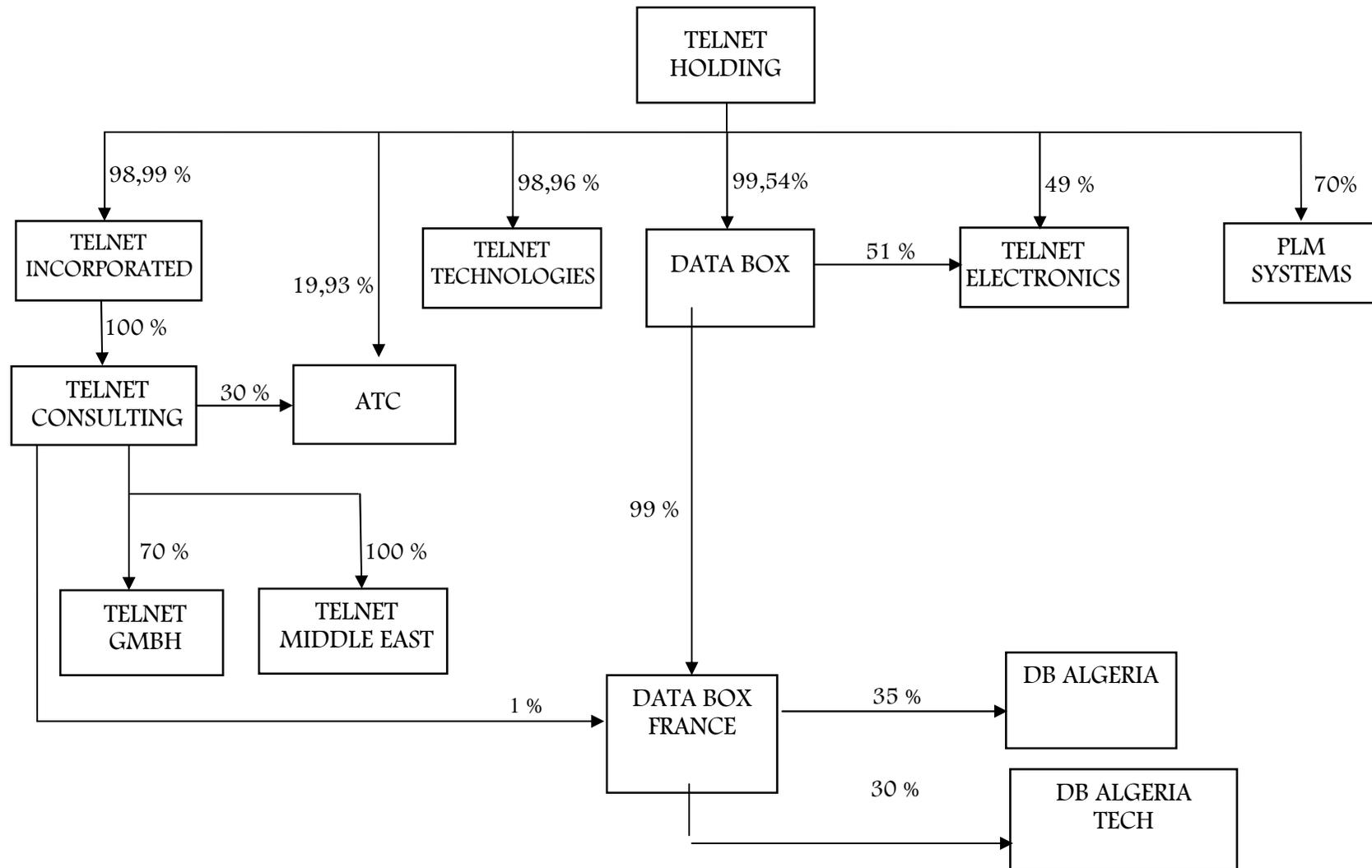
Le groupe TELNET HOLDING est composé, au 31 Décembre 2012, de treize sociétés :

- « TELNET HOLDING » (SA) : société mère ;
- « DATA BOX » (SA) : société filiale ;
- « DATA BOX France » (SARL) : société filiale de droit français ;
- « TELNET INCORPORATED » (SA) : société filiale ;
- « TELNET TECHNOLOGIES » (SA) : société filiale ;
- « PLM SYSTEMS » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET CONSULTING » (SAS) : société filiale de droit français ;
- « TELNET ELECTRONICS » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET GMBH » : société filiale de droit allemand ;
- « DB ALGERIA » : société associée de droit algérien ;
- « DB ALGERIA TECH » : société associée de droit algérien ;
- « ALTRAN TELNET CORPORATION » (SA non résidente) : coentreprise ;
- « TELNET MIDDLE EAST » : société filiale.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

ORGANIGRAMME DU GROUPE TELNET HOLDING



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Sociétés	% de contrôle			Type de contrôle	% d'intérêt	Mode d'intégration
	% direct	% Indirect	Total			
TELNET HOLDING	100 %	0 %	100 %	Contrôle exclusif	100 %	Intégration globale
TELNET INCORPORATED	98,99 %	0 %	98,99 %	Contrôle exclusif	98,99 %	Intégration globale
DATA BOX	99,54%	0 %	99,54%	Contrôle exclusif	99,54%	Intégration globale
DATA BOX France	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	99,53%	Intégration globale
TELNET TECHNOLOGIES	98,96%	0 %	98,96%	Contrôle exclusif	98,96%	Intégration globale
TELNET CONSULTING	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET ELECTRONICS	49%	51%	100%	Contrôle exclusif	99,77%	Intégration globale
PLM SYSTEMS	70 %	0 %	70 %	Contrôle exclusif	70 %	Intégration globale
ATC	19,93%	30%	49,93%	Contrôle conjoint	49,63%	Intégration proportionnelle
TELNET GMBH	0%	70%	70%	Contrôle exclusif	69,29%	Intégration globale
TELNET MIDDLE EAST	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
DB ALGERIA	0%	35%	35%	Influence notable	34,84%	Mise en équivalence
DB ALGERIA TECH	0%	30%	30%	Influence notable	29,86%	Mise en équivalence

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinars Tunisiens. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les sociétés « TELNET INC », « DATA BOX », « DATA BOX FRANCE », « TELNET TECHNOLOGIES », « TELNET CONSULTING », « TELNET ELECTRONICS », « PLM SYSTEMS », « TELNET GMBH » et « TELNET MIDDLE EAST » ont été consolidées par intégration globale.

La société « ALTRAN TELNET CORPORATION – ATC » a été consolidée par la méthode d'intégration proportionnelle.

Les sociétés « DB ALGERIA » et « DB ALGERIA TECH » ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des établissements étrangers ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concerné principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation de ces comptes ;
- L'homogénéisation des méthodes d'amortissements du matériel informatique et du mobilier et matériel de bureau ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidées ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des filiales étrangères « DATA BOX FRANCE », « TELNET CONSULTING », « TELNET GMBH » et « TELNET MIDDLE EAST » est effectuée après retraitements d'homogénéisation.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen annuel, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

Toutes les différences de change en résultant sont imputées aux capitaux propres.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

Pour la société « ATC » contrôlée conjointement avec le groupe « ALTRAN », l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante, sans tenir compte de la fraction des intérêts minoritaires.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part. (L'obligation d'éliminer ces opérations réciproques est énoncée par le §14 de la norme comptable 35 relative aux états financiers consolidés).

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes comme les frais du siège, les charges de personnel commun, quote-part dans les honoraires de consultants...

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

La date d'entrée en périmètre de consolidation conditionne la prise en compte des données comptables de l'entreprise concernée. L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises

individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

L'écart de première consolidation a été déterminé de la manière suivante pour chaque société concernée :

- **DATA BOX**

A la date de création (01/07/1996) de la société « DATA BOX », le pourcentage de contrôle de « TELNET HOLDING » était de 99 %. A cette date, aucun écart de consolidation n'est dégagé.

Première variation du périmètre de consolidation

Suite à l'augmentation du capital réalisée en novembre 1997, il y a eu une dilution du pourcentage d'intérêt de la société « TELNET HOLDING » dans la société « DATA BOX » qui est passé de 99% à 79,60% sans changer la méthode de consolidation. Ainsi, un écart d'acquisition négatif a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "DATA BOX"	SNC à l'acquisition (24/11/1997)	Quote-part	Ecart d'acquisition négatif
39.800,000	57.909,087	46.095,634	(6.295,634)
<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c = 79,6% b</i>	<i>d = a-c</i>

L'augmentation de capital en question est réalisée en numéraire pour un montant de 30.000 Dinars, dont 20.000 Dinars souscrite par la société « TELNET HOLDING ».

Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois de l'exercice 1997 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 1997.

Cet écart d'acquisition (négatif) doit être amorti selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises qui dispose que dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- (a) Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

La société a amorti en totalité l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 6.295,634 Dinars. Cet écart, non significatif, a été imputé directement en résultat reporté.

Deuxième variation du périmètre de consolidation

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 15/12/2010, la société « TELNET HOLDING » a acquis 20% du capital de la société « DATA BOX ». L'opération a dégagé un écart d'évaluation et un écart d'acquisition (Goodwill) déterminés comme suit :

Juste Valeur Construction selon rapport d'expertise	563 700,000
Valeur comptable nette (Construction)	426 519,424
Plus-value latente sur construction	137 180,576
Passif d'impôts différé / Plus-value construction	-41 154,173
Quote-part Plus-value latente sur construction (20%)	27 436,115
Quote-part Passif d'impôts différé (20%)	-8 230,835
Ecart d'évaluation	19 205,280

Coût d'acquisition des titres " DATA BOX "	2 833 050,000
SNC retraité à la date d'acquisition (15/12/2010)	2 785 381,328
Quote-part dans les capitaux propres (20%)	557 076,266
Ecart de première consolidation	2 275 973,734
Ecart d'évaluation	19 205,280
Ecart d'acquisition (Goodwill)	2 256 768,454

La situation nette comptable a été déterminée après les retraitements d'homogénéisations et d'éliminations. Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois et demi de l'exercice 2010 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 2010.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 2 256 768,454 Dinars sur une durée de vingt ans

- **TELNET ELECTRONICS**

A la date de création (11/06/2009) de la société « TELNET ELECTRONICS », la participation de « TELNET HOLDING » était de 49 %.

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 06/08/2009, la société « DATA BOX » a acquis 51% du capital de la société « TELNET ELECTRONICS » auprès de l'associé majoritaire. Ainsi, un écart d'acquisition positif (Goodwill) a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "TELNET ELECTRONICS"	SNC à l'acquisition (6/08/2009)	Quote-part	Ecart d'acquisition positif
755.000,000	500.000,000	255.000,000	500.000,000
<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c = 51% b</i>	<i>d = a-c</i>

Le pourcentage de contrôle de la société « TELNET HOLDING » dans la société « TELNET ELECTRONICS » est passé de 49% à 100%. Ainsi, la société « TELNET ELECTRONICS » est devenue une filiale du groupe « TELNET HOLDING » et a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 500.000,000 Dinars sur une durée de vingt ans.

- **Les autres sociétés consolidées**

Pour les autres sociétés consolidées, aucun écart d'acquisition n'a été constaté, puisque le prix d'acquisition des titres correspondait parfaitement à sa quote-part dans la situation nette de chaque société du groupe, le jour d'acquisition.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « TELNET HOLDING » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition, il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles totalisent au 31 Décembre 2012 un montant net de
 **16.439.754,854**
 Contre au 31 décembre 2011 **17.006.476,902**
 Enregistrant une diminution nette de..... **(566.722,048)**

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes se détaillent comme suit :

Ecart d'acquisition		2.443.056,676
Goodwill / Acquisition titres TELNET ELECTRONICS	416.666,667	
Goodwill / Acquisition titres DATA BOX	2.026.390,009	
Immobilisations incorporelles		80.462,689
Valeurs brutes	409.457,434	
Amortissements (-)	-328.994,745	
Immobilisations corporelles		13.916.235,489
Valeurs brutes	19.771.519,605	
Amortissements (-)	-5.855.284,116	
	TOTAL	16.439.754,854

1.1 Politique d'amortissement

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Goodwill	5 %
Logiciels.....	33 %
Constructions	2 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport.....	20 %
Equipements de bureau	10 %
Agencements aménagements et installations.....	10 %
Matériel informatique	15 %

1.2. Tableau des immobilisations et amortissements

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2012

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			V.C.N AU 31/12/2012
	SOLDE AU 31/12/2011	Variation	SOLDE AU 31/12/2012	Antérieurs	Variation	Cumul	
Ecart d'acquisition							
Goodwill	2.756.768,454	0,000	2.756.768,454	175.873,356	137.838,422	313.711,778	2.443.056,676
<i>sous total</i>	2.756.768,454	0,000	2.756.768,454	175.873,356	137.838,422	313.711,778	2.443.056,676
Immobilisations incorporelles							
Logiciels	366.658,418	42.799,016	409.457,434	256.388,392	72.606,353	328.994,745	80.462,689
<i>sous total</i>	366.658,418	42.799,016	409.457,434	256.388,392	72.606,353	328.994,745	80.462,689
Immobilisation corporelles							
Terrain	2.843.372,231	0,000	2.843.372,231	0,000	0,000	0,000	2.843.372,231
Construction	6.699.873,672	0,000	6.699.873,672	573.344,331	131.618,580	704.962,911	5.994.910,761
AAI, matériel et outillage	3.963.985,116	60.993,797	4.024.978,913	1.187.459,820	415.544,815	1.603.004,635	2.421.974,278
Matériel informatique	2.742.077,249	184.442,499	2.926.519,748	1.729.802,050	274.658,711	2.004.460,761	922.058,987
Matériel de transport	725.493,514	118.817,137	844.310,651	529.715,590	98.181,490	627.897,080	216.413,571
Equipement de bureau	2.070.356,958	111.338,527	2.181.695,485	712.050,471	202.908,258	914.958,729	1.266.736,756
Construction en cours	2.525,300	300,000	2.825,300	0,000	0,000	0,000	2.825,300
Agencements encours	0,000	247.943,605	247.943,605	0,000	0,000	0,000	247.943,605
<i>sous total</i>	19.047.684,040	723.835,565	19.771.519,605	4.732.372,262	1.122.911,854	5.855.284,116	13.916.235,489
TOTAL GENERAL	22.171.110,912	766.634,581	22.937.745,493	5.164.634,010	1.333.356,629	6.497.990,639	16.439.754,854

2) Titres mis en équivalence

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **51.703,001**
Contre un montant net en 2011 de..... **3.280,631**
Enregistrant une variation de..... **48.422,370**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Participation au capital de DB ALGERIA	11.432,611	3.280,631	8.151,980
Participation au capital de DB ALGERIA TECH	40.270,390	0,000	40.270,390
Total Titres mis en équivalence	51.703,001	3.280,631	48.422,370

3) Immobilisations financières

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **2.696.957,838**
Contre un montant net en 2011 de..... **158.716,471**
Enregistrant une variation de..... **2.538.241,367**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Titres de participation «SYPHAX AIRLINES» ^(*)	2.500.000,000	0,000	2.500.000,000
Titres de participation « SGTS »	60.000,000	60.000,000	0,000
Prêts au personnel	28.850,000	49.800,000	-20.950,000
Dépôts et cautionnements versés	108.107,838	48.916,471	59.191,367
Total Immobilisations financières brutes	2.696.957,838	158.716,471	2.538.241,367
(-) Provisions	0,000	0,000	0,000
Total Immobilisations financières nettes	2.696.957,838	158.716,471	2.538.241,367

^(*) La participation dans le capital de la société SYPHAX AIRLINES est passée de 25% lors de la constitution à 16,67%, suite aux augmentations de capital réalisées et réservées à M. Mohamed FRIKHA, au 31 décembre 2012. Vu que le pourcentage de contrôle est inférieur à 20%, la société TELNET HOLDING n'a pas procédé à la consolidation des titres SYPHAX AIRLINES selon la méthode de la mise en équivalence. (§4, NCT 36)

4) Autres actifs non courants

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **199.981,227**
Contre un montant net en 2011 de..... **400.073,490**
Enregistrant une variation de..... **(200.092,263)**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Frais préliminaires	0,000	111,039	-111,039
Charges à répartir	199.981,227	399.962,451	-199.981,224
Total Autres actifs non courants	199.981,227	400.073,490	-200.092,263

5) Stocks

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **839.908,780**
Contre un montant net en 2011 de..... **712.767,310**
Enregistrant une variation de..... **127.141,470**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Stocks prestation de service encours	457.323,951	536.697,349	-79.373,398
Stocks de marchandises	393.790,274	187.275,406	206.514,868
Total Stocks bruts	851.114,225	723.972,755	127.141,470
(-) Provisions	-11.205,445	-11.205,445	0,000
Total Stocks nets	839.908,780	712.767,310	127.141,470

6) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **14.185.999,226**
Contre un montant net en 2011 de..... **11.640.146,868**
Enregistrant une variation de..... **2.545.852,358**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Clients ordinaires	14.175.658,170	11.640.146,868	2.535.511,302
Clients douteux	277.434,850	214.333,285	63.101,565
Total Clients et comptes rattachés bruts	14.453.093,020	11.854.480,153	2.598.612,867
(-) Provisions	-267.093,794	-214.333,285	-52.760,509
Total Clients et comptes rattachés nets	14.185.999,226	11.640.146,868	2.545.852,358

7) Autres actifs courants

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **5.441.669,932**
Contre un montant net en 2011 de..... **1.757.023,746**
Enregistrant une variation de..... **3.684.646,186**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Etat crédit de TVA à reporter	1.137.338,432	909.594,603	227.743,829
Débiteurs divers	3.116.408,649	170.455,903	2.945.952,746
Charges constatées d'avance	283.972,858	284.059,171	-86,313
Avances au personnel	3.127,123	1.000,049	2.127,074
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	151.812,817	74.398,500	77.414,317
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	19.411,600	34.220,000	-14.808,400
Fournisseurs avoirs à recevoir	84.221,481	5.707,573	78.513,908
Produits à recevoir	23.569,522	17.413,490	6.156,032
Etat subvention à recevoir	70.000,000	70.000,000	0,000
Etat excédent d'impôt à reporter	551.807,450	190.174,457	361.632,993
Total Autres actifs courants	5.441.669,932	1.757.023,746	3.684.646,186

8) Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **5.665.670,848**
Contre un montant net en 2011 de..... **186.300,576**
Enregistrant une variation de..... **5.479.370,272**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Intérêts payés d'avance	41.238,392	13.204,052	28.034,340
Echéances à moins d'un an sur prêts personnel	124.432,456	173.096,524	-48.664,068
Prêt à court terme Syphax Airlines	5.500.000,000	0,000	5.500.000,000
Total Placements et autres actifs financiers	5.665.670,848	186.300,576	5.479.370,272

9) Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **4.425.066,054**
 Contre un montant net en 2011 de..... **10.602.459,902**
 Enregistrant une variation de..... **(6.177.393,848)**
 Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Banques	4.394.172,145	10.580.126,717	-6.185.954,572
Divers cautions bancaires	7.081,860	7.081,860	0,000
Caisse	17.204,056	7.322,051	9.882,005
Avances sur dépenses	6.607,993	7.929,274	-1.321,281
Total Liquidités et équivalents de liquidités	4.425.066,054	10.602.459,902	-6.177.393,848

10) Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice totalisent au 31 Décembre 2012 un montant de
 **25.805.799,318**

Le tableau de répartition des capitaux propres, présenté ci-après, donne de plus amples informations sur le détail de ces soldes.

Tableau de partage des capitaux propres	Capital social libéré	Actions propres	Réserves	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Réserves consolidées	TOTAL
Capitaux propres avant consolidation	24.712.717,317	-208.689,873	5.653.172,690	3.603.042,758	24.397,717		33.784.640,609
Ajustement				-169.961,827			-169.961,827
Homogénéisation				485.459,104			485.459,104
Elimination				3.167.622,510			3.167.622,510
Répartition	-13.684.717,317		-5.653.172,690	-7.086.162,545		14.962.091,474	-11.461.961,078
Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice	11.028.000,000	-208.689,873	0,000	0,000	24.397,717	14.962.091,474	25.805.799,318

11) Résultat de l'exercice consolidé

Le résultat de l'exercice consolidé 2012 (part du groupe) totalise..... **4.472.468,599**

Le tableau présenté ci-après, donne de plus amples informations sur les modalités de détermination du résultat consolidé.

(Exprimé en TND)

	Avant consolidation	Ajustement	Homogénéisation	Elimination	TOTAL
Produits d'exploitation					
Revenus	51.542.186	0	0	-15.927.308	35.614.878
Produits des participations	3.180.062	0	0	-3.180.062	0
Autres produits d'exploitation	41.241	0	0	0	41.241
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0
Total	54.763.489	0	0	-19.107.370	35.656.119
Charges d'exploitation					
Variation des stocks des produits finis et des encours	79.373	0	0	0	79.373
Achats d'approvisionnements consommés	15.466.898	0	0	-13.228.145	2.238.753
Charges de personnel	19.948.225	0	0	0	19.948.225
Dotations aux amortissements et aux provisions	1.381.178	138.388	57.057	-3.689	1.572.934
Autres charges d'exploitation	9.725.717	0	-36.434	-2.696.060	6.993.223
Total	46.601.391	138.388	20.623	-15.927.894	30.832.508
RESULTAT D'EXPLOITATION	8.162.098	-138.388	-20.623	-3.179.476	4.823.611
Charges financières nettes	661.712	0	1.331	-73.926	589.117
Produits des placements	463.927	0	0	-70.822	393.105
Autres gains ordinaires	107.839	0	0	0	107.839
Autres pertes ordinaires	21.577	0	0	0	21.577
Quote-part des Titres mis en équivalence	0	25.939	0	0	25.939
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	8.050.575	-164.327	-21.954	-3.176.372	4.687.922
Impôt sur les bénéfices	131.410	-165	2.211	0	133.456
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	7.919.165	-164.162	-24.165	-3.176.372	4.554.466
Quote-part des minoritaires dans le résultat					81.998
Résultat net consolidé (Part du groupe)					4.472.468

12) Emprunts

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **2.783.941,555**

Contre un montant net en 2011 de..... **3.377.634,417**

Enregistrant une variation de..... **(593.692,862)**

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Emprunt bancaire - TELNET INC	2.727.044,880	3.264.908,698	-537.863,818
Crédit leasing à LT - TELNET SA	10.900,777	24.104,257	-13.203,480
Crédit leasing à LT - DATA BOX	15.135,847	32.289,964	-17.154,117
Crédit leasing à LT - TELNET INC	15.430,107	28.165,897	-12.735,790
Crédit leasing à LT - TELNET TECH	15.429,944	28.165,601	-12.735,657
Total Emprunts	2.783.941,555	3.377.634,417	-593.692,862

13) Provisions

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **620.000,000**

Contre le même solde en 2011.

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Provision individuelle TELNET SA	50.000,000	50.000,000	0,000
Provision individuelle TELNET INC	170.000,000	170.000,000	0,000
Provision individuelle DATA BOX	100.000,000	100.000,000	0,000
Provision individuelle PLM SYSTEMS	150.000,000	150.000,000	0,000
Provision individuelle TELNET TECH	150.000,000	150.000,000	0,000
Total Provisions	620.000,000	620.000,000	0,000

14) Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **2.748.726,764**

Contre un montant net en 2011 de..... **1.974.868,773**

Enregistrant une variation de..... **773.857,991**

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Fournisseurs d'exploitation	2.291.136,237	1.489.354,219	801.782,018
Fournisseurs d'immobilisations	415.589,042	430.116,137	-14.527,095
Fournisseurs factures non parvenues	42.001,485	55.398,417	-13.396,932
Total Fournisseurs et comptes rattachés	2.748.726,764	1.974.868,773	773.857,991

15) Autres passifs courants

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **7.322.780,440**

Contre un montant net en 2011 de..... **5.095.049,234**

Enregistrant une variation de..... **2.227.731,206**

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Actionnaires et associés dividendes à payer	748.124,900	36.516,200	711.608,700
Charges à payer	3.427.897,644	3.067.557,214	360.340,430
Créditeurs divers	93.013,688	52.640,537	40.373,151

Produits constatés d'avance	353.136,391	43.035,783	310.100,608
Organisme de sécurité sociale	830.104,538	1.117.102,951	-286.998,413
Clients avances et acomptes	68.989,126	57.257,897	11.731,229
Clients avoirs à établir	12.534,227	12.156,339	377,888
Rémunération due au personnel	923.499,170	92.010,396	831.488,774
Etat, impôts et taxes	865.480,756	616.771,917	248.708,839
Total Autres passifs courants	7.322.780,440	5.095.049,234	2.227.731,206

16) Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **5.842.969,665**
Contre un montant net en 2011 de..... **2.423.677,135**
Enregistrant une variation de..... **3.419.292,530**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Créances nées sur l'étranger	1.100.000,000	1.100.000,000	0,000
Billets trésorerie	4.000.000,000	0,000	4.000.000,000
Banques	98.363,355	318.002,762	-219.639,407
Compte AFC rachat actions	25.927,957	0,000	25.927,957
Echéance à (-) d'un an sur emprunt bancaire	547.863,818	898.359,112	-350.495,294
Echéance à (-) d'un an sur crédit leasing	55.829,039	60.511,532	-4.682,493
Intérêts courus	14.985,496	14.866,915	118,581
Effets de l'homogénéisation - TELNET INC	0,000	31.936,814	-31.936,814
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	5.842.969,665	2.423.677,135	3.419.292,530

L'effet de l'homogénéisation consiste en l'activation des contrats de leasing de la société « TELNET INC » contractés avant l'exercice 2008

VI- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Produits d'exploitation

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **35.656.119,504**
Contre un montant net en 2011 de..... **33.945.232,119**
Enregistrant une variation de..... **1.710.887,385**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Chiffre d'affaires export	30.447.813,888	28.572.302,288	1.875.511,600
Chiffre d'affaires local	1.464.690,028	1.362.303,138	102.386,890
Chiffre d'affaires réalisé en France	3.702.374,473	3.983.772,850	-281.398,377
Autres produits d'exploitation	41.241,115	22.502,283	18.738,832
Subvention d'exploitation	0,000	4.351,560	-4.351,560
Total Produits d'exploitation	35.656.119,504	33.945.232,119	1.710.887,385

2) Variation des stocks des produits finis et des encours

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **79.373,398**
Contre un montant net en 2011 de..... **(14.971,327)**
Enregistrant une variation de..... **94.344,725**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Variation de stock – ATC	2.193,221	2.805,212	-611,991
Variation de stock - DATA BOX	9.046,240	-9.046,240	18.092,480
Variation de stock - PLM SYSTEMS	0,000	462.683,385	-462.683,385
Variation de stock - TELNET INC	33.632,314	-322.744,140	356.376,454
Variation de stock - TELNET TECH	34.501,623	-148.669,544	183.171,167
Total Variation des stocks	79.373,398	-14.971,327	94.344,725

3) Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **2.238.753,462**
Contre un montant net en 2011 de..... **2.384.009,926**
Enregistrant une variation de..... **(145.256,464)**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Achat carburant	109.236,716	96.492,491	12.744,225
Achat facturable au client	37.682,579	67.037,305	-29.354,726
Achat de marchandises et de licences	1.377.980,722	1.406.451,544	-28.470,822
Achat d'études et de prestations de services	192.952,403	365.969,642	-173.017,239
Achat eau et électricité	323.843,446	286.501,979	37.341,467
Achat fournitures et consommables	152.878,742	139.108,990	13.769,752
Achat petit matériel	37.262,308	16.845,835	20.416,473
Achat vêtement professionnel	6.916,546	5.602,140	1.314,406
Total approvisionnements consommés	2.238.753,462	2.384.009,926	-145.256,464

4) Charges de personnel

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **19.948.224,913**
Contre un montant net en 2011 de..... **17.653.247,929**
Enregistrant une variation de..... **2.294.976,984**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Salaires brut	16.740.362,907	14.856.324,653	1.884.038,254
Charges sociales	2.920.861,932	2.454.947,384	465.914,548
Congés payés	287.000,074	341.975,892	-54.975,818
Total Charges de personnel	19.948.224,913	17.653.247,929	2.294.976,984

5) Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **1.572.933,119**
Contre un montant net en 2011 de..... **1.313.463,411**
Enregistrant une variation de..... **259.469,708**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Dot aux amort. immobilisations incorporelles	61.405,455	59.941,261	1.464,194
Dot aux amort. immobilisations corporelles	1.121.854,267	1.112.220,798	9.633,469
Dot aux amort. écart d'acquisition	137.838,422	137.838,422	0,000
Dot aux provisions créances douteuses	51.742,712	46.914,784	4.827,928
Reprise sur provision pour risques et charges	0,000	-243.544,117	243.544,117
Dot aux résorptions des charges reportées	200.092,263	200.092,263	0,000
Total Dot aux amortissements et provisions	1.572.933,119	1.313.463,411	259.469,708

6) Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **6.993.223,126**
Contre un montant net en 2011 de..... **7.102.529,677**
Enregistrant une variation de..... **(109.306,551)**
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Charges divers ordinaires	22.807,602	32.026,682	-9.219,080
Charges locatives	595.358,139	347.565,316	247.792,823
Déplacement, mission et réception	3.802.180,089	4.057.855,757	-255.675,668
Divers services extérieurs	814.359,668	729.518,907	84.840,761
Entretien & réparation	93.369,815	93.329,975	39,840
Frais de colloques & séminaires	56.755,708	18.483,018	38.272,690
Frais de transport	54.712,909	60.285,825	-5.572,916
Frais postaux et de télécommunication	419.458,393	417.725,469	1.732,924
Honoraires	451.847,136	439.992,922	11.854,214
Impôts et taxes	166.946,111	187.952,190	-21.006,079
Jetons de présence	56.000,000	85.000,000	-29.000,000
Primes d'assurances	96.353,392	114.868,732	-18.515,340
Publicité, publication et relation public	180.533,729	284.439,257	-103.905,528
Recherches & documentation	98.806,023	104.628,817	-5.822,794
Services bancaires	83.734,412	128.856,810	-45.122,398
Total Autres charges d'exploitation	6.993.223,126	7.102.529,677	-109.306,551

7) Charges financières nettes

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **589.117,454**
Contre un montant net en 2011 de..... **1.194.434,492**
Enregistrant une variation de..... **(605.317,038)**

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Agios et intérêts sur crédits bancaire	382.305,553	608.856,992	-226.551,439
Intérêts billets trésorerie	223.542,717	0,000	223.542,717
Intérêts sur crédits bail	16.648,257	27.943,628	-11.295,371
Pertes de change	481.484,848	735.560,279	-254.075,431
Gains de change	-514.863,921	-177.926,407	-336.937,514
Total Charges financières nettes	589.117,454	1.194.434,492	-605.317,038

8) Produits des placements

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **393.104,621**
 Contre un montant net en 2011 de..... **2.534,270**
 Enregistrant une variation de..... **390.570,351**
 Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Intérêts sur les comptes financiers	391.743,363	0,000	391.743,363
Revenus des valeurs mobilières	1.361,258	2.534,270	-1.173,012
Total Produits des placements	393.104,621	2.534,270	390.570,351

9) Autres gains ordinaires

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **107.838,651**
 Contre un montant net en 2011 de..... **43.577,617**
 Enregistrant une variation de..... **64.261,034**
 Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Gains sur éléments non récurrent et exceptio.	105.259,307	39.478,047	65.781,260
Produits divers de gestion	2.579,344	4.099,570	-1.520,226
Total Autres gains ordinaires	107.838,651	43.577,617	64.261,034

10) Autres pertes ordinaires

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... **21.577,087**
 Contre un montant net en 2011 de..... **187.692,060**
 Enregistrant une variation de..... **(166.114,973)**
 Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Amendes et Pénalités	4.877,283	186.089,890	-181.212,607
Pertes sur éléments non récurrent et exceptio.	16.699,804	1.602,170	15.097,634
Total Autres pertes ordinaires	21.577,087	187.692,060	-166.114,973

11) Quote-part des titres mis en équivalence

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... (25.937,658)

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012
Quote-part dans le résultat de DB ALGERIA (35%)	-2.631,153
Quote-part dans le résultat de DB ALGERIA TECH (30%)	-23.306,505
Total Quote-part des titres mis en équivalence	-25.937,658

12) Impôt sur les bénéfices

Cette rubrique totalise un montant net au 31 Décembre 2012 de..... 133.456,298

Contre un montant net en 2011 de..... 149.961,682

Enregistrant une variation de..... (16.505,384)

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Impôts sur les sociétés PLM SYSTEMS	13.029,300	37.800,300	-24.771,000
Impôts sur les sociétés DATA BOX	14.043,900	22.212,900	-8.169,000
Impôts sur les sociétés TELNET TECH	7.700,400	1.291,200	6.409,200
Impôts sur les sociétés TELNET INC	32.949,600	7.618,800	25.330,800
Impôts sur les sociétés TELNET SA	38.887,400	350,000	38.537,400
Impôts sur les sociétés DATA BOX France	24.799,352	5.972,510	18.826,842
Impôts sur les sociétés ATC	0,000	173,698	-173,698
Impôts sur les sociétés TELNET CONSULT.	0,000	73.544,117	-73.544,117
Charges d'impôts différés	2.046,346	998,157	1.048,189
Total Impôt sur les bénéfices	133.456,298	149.961,682	-16.505,384

VII- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1) Dotation aux amortissements & provisions groupe

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 1.572.933,119

Elle est ventilée comme suit :

Dotation aux amortissements immobilisations incorporelles.....	61.405,455
Dotation aux amortissements immobilisations corporelles.....	1.121.854,267
Dotation aux amortissements écart d'acquisition (Goodwill).....	137.838,422
Dotations pour dépréciation des comptes clients	51.742,712
Dotation aux résorptions des charges reportées	200.092,263
TOTAL	1.572.933,119

2) Variation des stocks

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 (127.141,470)

Elle est ventilée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2012	Variation
Stocks prestation de service encours	536.697,349	457.323,951	79.373,398
Stocks de marchandises	187.275,406	393.790,274	-206.514,868
TOTAL	723.972,755	851.114,225	-127.141,470

3) Variation des créances

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 (2.598.612,867)

Elle est ventilée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients ordinaires	11.640.146,868	14.175.658,170	-2.535.511,302
Clients douteux	214.333,285	277.434,850	-63.101,565
TOTAL	11.854.480,153	14.453.093,020	-2.598.612,867

4) Variation des autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 (3.635.266,209)

Elle est ventilée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2012	Variation
Autres actifs non courants	400.073,490	199.981,227	200.092,263
Ajustement résorption	200.203,302	400.295,565	-200.092,263
<i>Variation des autres actifs non courants</i>	<i>600.276,792</i>	<i>600.276,792</i>	<i>0,000</i>
Etat crédit de TVA à reporter	909.594,603	1.137.338,432	-227.743,829
Débiteurs divers	170.455,903	3.116.408,649	-2.945.952,746
Charges constatées d'avance	284.059,171	283.972,858	86,313
Avances au personnel	1.000,049	3.127,123	-2.127,074
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	34.220,000	19.411,600	14.808,400
Fournisseurs avoirs à recevoir	5.707,573	84.221,481	-78.513,908
Produits à recevoir	17.413,490	23.569,522	-6.156,032
Etat subvention à recevoir	70.000,000	70.000,000	0,000
Etat excédent d'impôt à reporter	190.174,457	551.807,450	-361.632,993
<i>Variation des autres actifs courants</i>	<i>1.682.625,246</i>	<i>5.289.857,115</i>	<i>-3.607.231,869</i>
Intérêts payés d'avance	13.204,052	41.238,392	-28.034,340
<i>Variation des autres actifs financiers</i>	<i>13.204,052</i>	<i>13.204,052</i>	<i>-28.034,340</i>
TOTAL	2.296.106,090	5.903.337,959	-3.635.266,209

5) Variation des fournisseurs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 788.385,086

Elle est ventilée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Fournisseurs d'exploitation	2.291.136,237	1.489.354,219	801.782,018

Fournisseurs factures non parvenues	42.001,485	55.398,417	-13.396,932
TOTAL	2.333.137,722	1.544.752,636	788.385,086
6) Variation des autres passifs			
Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012			1.516.241,087
Elle est ventilée comme suit :			
Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Charges à payer	3.427.897,644	3.067.557,214	360.340,430
Créditeurs divers	93.013,688	52.640,537	40.373,151
Produits constatés d'avance	353.136,391	43.035,783	310.100,608
Organisme de sécurité sociale	830.104,538	1.117.102,951	-286.998,413
Clients avances et acomptes	68.989,126	57.257,897	11.731,229
Clients avoirs à établir	12.534,227	12.156,339	377,888
Rémunération due au personnel	923.499,170	92.010,396	831.488,774
Etat, impôts et taxes	865.480,756	616.771,917	248.708,839
Intérêt courus	14.985,496	14.866,915	118,581
TOTAL	6.589.641,036	5.073.399,949	1.516.241,087
7) Ecart de conversion			
Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012			219.663,256
Elle est ventilée comme suit :			
Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Ecart de conversion TELNET CONSULTING	342.863,653	153.384,296	189.479,357
Ecart de conversion DATA BOX France	27.776,280	5.813,905	21.962,375
Ecart de conversion TELNET GMBH	4.703,067	-3.783,403	8.486,470
Ecart de conversion TELNET MIDDLE EAST	-264,946	0,000	-264,946
TOTAL	375.078,054	155.414,798	219.663,256
8) Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012			(858.575,993)
Elle est ventilée comme suit :			
Désignation	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2012	Variation
Logiciels	366.658,418	409.457,434	-42.799,016
Terrain	2.843.372,231	2.843.372,231	0,000
Construction	6.699.873,672	6.699.873,672	0,000
AAI, matériels et outillages	3.963.985,116	4.024.978,913	-60.993,797
Matériel informatique	2.742.077,249	2.926.519,748	-184.442,499
Matériel de transport	725.493,514	844.310,651	-118.817,137

Equipement de bureau	2.070.356,958	2.181.695,485	-111.338,527
Bâtiment encours	2.525,300	2.825,300	-300,000
Agencements encours	0,000	247.943,605	-247.943,605
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	74.398,500	151.812,817	-77.414,317
Fournisseurs d'immobilisations	-430.116,137	-415.589,042	-14.527,095
TOTAL	19.058.624,821	19.917.200,814	-858.575,993

9) Décaissement provenant de la acquisitions d'immobilisations financières

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 **(11.223.847,752)**

Elle est ventilée comme suit :

Octroi prêts au personnel/TELNET HOLDING	-57.200,000
Octroi prêts Syphax Airlines/TELNET HOLDING	-3.500.000,000
Octroi prêts Syphax Airlines/Billets de trésorerie/TELNET HOLDING	-5.000.000,000
Décaissement cautions / TELNET INC	-1.456,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts / TELNET TECH.	-28.127,918
Décaissement cautions / TELNET TECH	-746,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts / DATA BOX	-12.200,000
Décaissement cautions / PLM SYSTEMS	-300,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts /ATC	-2.481,399
Décaissement cautions / TELNET CONSULTING	-50.166,200
Décaissement suite à l'acquisition des actions de SYPHAX AIRLINES	-2.500.000,000
Décaissement suite à l'acquisition des actions de DB ALGERIA	-7.593,340
Décaissement suite à l'acquisition des actions de DB ALGERIA TECH	-63.576,895
TOTAL	-11.223.847,752

10) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 **3.207.824,552**

Elle est ventilée comme suit :

Remboursement de prêts / TELNET HOLDING	32.316,076
Remboursement anticipé prêt Syphax Airlines / TELNET HOLDING	2.000.000,000
Remboursement Partiel Prêt Syphax/ TELNET HOLDING	1.000.000,000
Remboursement de prêts/ TELNET INC	69.605,852
Remboursement de prêts / TELNET TECHNOLOGIES	84.610,108
Remboursement de prêts / DATA BOX	15.079,856
Remboursement de prêts / PLM	3.979,401
Remboursement de prêts / ATC	2.233,259
TOTAL	3.207.824,552

11) Dividendes et autres distributions

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 **(2.186.929,500)**

Elle est ventilée comme suit :

Actionnaires TELNET HOLDING	-2.090.859,500
Actionnaires TELNET INC	-17.990,000
Actionnaires TELNET TECH	-13.380,000
Actionnaires DATA BOX	-15.000,000
Associés minoritaires PLM SYSTEMS	-49.700,000
TOTAL	-2.186.929,500

12) Encaissement provenant des emprunts

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 **8.600.000,000**

Elle est ventilée comme suit :

Encaissements Billets de trésorerie/TELNET HOLDING	5.000.000,000
Encaissements emprunt /TELNET INC	2.800.000,000
Encaissements emprunt /TELNET TECHNOLOGIES	800.000,000
TOTAL	8.600.000,000

13) Remboursement d'emprunts

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 **(5.590.807,456)**

Elle est ventilée comme suit :

Remboursement emprunt TELNET HOLDING	-1.020.746,124
Remboursement emprunt TELNET INC	-3.709.799,032
Remboursement emprunt TELNET TECHNOLOGIES	-811.439,799
Remboursement emprunt DATA BOX	-16.885,689
Effet homogénéisation / Activation contrat de leasing	-31.936,812
TOTAL	-5.590.807,456

14) Variation de trésorerie

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 **(5.983.682,398)**

Elle est ventilée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Liquidités en banques	4.394.172,145	10.580.126,717	-6.185.954,572
Divers caution bancaire	7.081,860	8.403,141	-1.321,281
Caisse	17.204,056	7.322,051	9.882,005
Avances sur dépenses	6.607,993	6.607,993	0,000
TRESORERIE COMPTE AFC	-25.927,957	0,000	-25.927,957
Découverts bancaires	-98.363,355	-318.002,762	219.639,407
	4.300.774,742	10.284.457,140	-5.983.682,398

GROUPE « TELNET HOLDING »
IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD
1082 – TUNIS MAHRAJENE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et par application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « TELNET HOLDING » arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 49.946.711,760 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé de 4.472.468,599 TND, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du groupe « TELNET HOLDING ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés à fin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

Le compte client loge une créance ancienne en souffrance détenue par la filiale PLM SYSTEMS pour un solde au 31 décembre 2012 de 644.055,607 TND. La partie jugée irrécouvrable n'a pas été provisionnée.

À notre avis, et sous réserve de ce qui a été ci-dessus exposé, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « TELNET HOLDING » au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2012 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Fait à Tunis, le 22 Mai 2013

**Le Commissaire Aux Comptes
Mahmoud TRIKI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr **Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTE	2012	2011
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B1	325 690	324 989
MOINS AMORTISSEMENT		-234 522	-160 154
TOTAL 1		91 168	164 835
ECART D'ACQUISITION			
		-7 798	-8 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B2	15 146 450	14 846 786
MOINS AMORTISSEMENT		-11 076 434	-10 474 495
TOTAL 2		4 070 016	4 372 291
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B3	80 711	71 000
MOINS PROVISIONS		-50 000	-50 000
TOTAL 3		30 711	21 000
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES		4 184 097	4 549 619
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		4 184 097	4 549 619
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	B4	5 844 310	6 257 714
MOINS PROVISIONS		-166 065	-178 172
TOTAL 1		5 678 245	6 079 542
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	B5	6 129 585	6 892 408
MOINS PROVISIONS		-1 873 605	-1 743 189
TOTAL 2		4 255 980	5 149 219
AUTRES ACTIFS COURANTS	B6	376 353	505 309
MOINS PROVISIONS		-33 149	-33 149
TOTAL 3		343 204	472 160
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		141	20 990
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	B7	495 703	433 173
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	B8	3 902 349	3 045 322
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		14 675 622	15 200 405
TOTAL DES ACTIFS		18 859 719	19 750 024

GROUPE GIF**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	2012	2011
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL		9 999 000	8 332 500
RESERVES CONSOLIDEES	B9	3 880 061	5 190 777
AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		576 545	633 325
RESULTAT REPORTES CONSOLIDES		1 370 840	2 231 308
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		15 826 446	16 387 910
RESERVE SPECIAL D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DU GROUPE		969 123	723 730
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		16 795 569	17 111 640
INTERETS MINORITAIRES	B10	1 433	1 410
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		16 797 002	17 113 050
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
PROVISIONS POUR RISQUES		0	130 818
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		0	130 818
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	B11	1 019 350	1 489 519
AUTRES PASSIFS COURANTS	B12	1 051 760	1 021 564
PASSIFS D'IMPOT DIFFERE		-8 393	-4 926
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 062 717	2 506 157
TOTAL DES PASSIFS		2 062 717	2 636 975
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		18 859 719	19 750 024

GROUPE GIF**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2012***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	NOTE	2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	R1	11 084 771	10 737 197
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	238 770	324 406
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		11 323 541	11 061 603
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINIS ET DES ENC *	R3	-519 233	297 116
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIE ET CONSOM *		1 037 710	-2 630 793
ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	R4	4 385 763	7 488 180
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		160 433	150 679
CHARGES DE PERSONNEL		3 242 264	2 786 774
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R5	897 620	1 041 525
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		1 123 151	1 262 624
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		10 327 708	10 396 105
RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)		995 833	665 498
CHARGES FINANCIERES NETTES*		10 251	-18 658
PRODUITS DES PLACEMENTS		51 089	99 299
AUTRES GAINS ORDINAIRES		98 982	108 434
AUTRES PERTES ORDINAIRES		4 801	7 406
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 130 852	884 483
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-161 706	-160 505
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		969 146	723 978
RESULTAT AFFECTABLE		969 146	723 978
Intérêts minoritaires		23	248
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION AFFECTATION DES ACTIVITES RESERVE SPECIAL D'INVESTISSEMENT		969 123	723 730
PART DU GROUPE		969 123	723 730

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en Dinar Tunisien)
Exercice clos le 31 Décembre 2012

	NOTES	2012	2011
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net	A-01	969 123	774 283
Ajustement pour :			
- Amortissements	A-02	676 305	713 709
- Provisions	A-03	221 315	327 816
- Reprise de provision	A-04	-142 281	-244 426
- Quotes-parts des subventions d'investissement	A-05	-56 780	-67 514
- Régularisation des immobilisations	A-06	0	-2 142
Variations des :			
- Stocks	A-07	518 477	-2 397 415
- Créances	A-08	761 990	649 479
- Autres Actifs	A-09	73 271	206 526
- Fournisseurs et autres dettes	A-10	-325 939	-982 612
- Plus ou moins values de cessions	A-11	0	-70 794
- Gains de change	A-12	-84 456	-105 255
- Pertes de change	A-13	52 544	50 573
- Autres pertes ordinaires	A-14	0	7 015
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré)	A-15	-270 000	-856 000
		2 393 569	-1 996 757
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>			
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	A-16	-300 364	-233 069
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.	A-17	0	72 936
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. financières	A-18	-9 711	-55 121
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières	A-19	0	1 000
		-310 075	-214 254
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions	A-20		
Dividendes et autres distribution	A-21	-1 248 220	-999 893
Encaissements provenant des emprunts	A-22	21 753	0
Remboursement d'emprunts	A-23		
Subvention d'investissement	A-24	0	20 482
		-1 226 467	-979 411
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et équivalent de liquidité			
VARIATION DE TRESORERIE	A-25	857 027	-3 190 423
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		3 045 322	6 235 745
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	A-25	3 902 349	3 045 322

NOTES DU BILAN CONSOLIDE

B1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

DESIGNATION	2012	2011
GIF	325 690	324 989
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL BRUT	325 690	324 989
AMORT GIF	-234 522	-160 154
AMORT GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL AMORT	-234 522	-160 154
VCN	91 168	164 835

ECART D'ACQUISITION

DESIGNATION	2012	2011
ECART D'ACQUISITION	-7 798	-8 507
TOTAL BRUT	-7 798	-8 507

B2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

DESIGNATION	2012	2011
GIF	15 133 199	14 833 535
GIF DISTRIBUTION	13 251	13 251
TOTAL BRUT	15 146 450	14 846 786
AMORT GIF	-11 063 423	-10 461 648
AMORT GIF DISTRIBUTION	-13 011	-12 847
TOTAL AMORT	-11 076 434	-10 474 495
VCN	4 070 016	4 372 291

B3- LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

DESIGNATION	2012	2011
GIF DU GROUPE	80 711	71 000
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL BRUT	80 711	71 000
PROVISION GIF	-50 000	-50 000
PROVISION GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL PROV	-50 000	-50 000
VCN	30 711	21 000

B4- STOCKS :

DESIGNATION	2012	2011
STOCKS GIF	5 844 310	6 354 598
<i>MOINS PROVISIONS</i>	<i>-166 065</i>	<i>-178 172</i>
TOTAL 1	5 678 245	6 176 426
STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	8 189
<i>MOINS PROVISIONS</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL 2	0	8 189
MARGE SUR STOCKS	0	105 073
STOCKS GROUPE	5 844 310	6 257 714
<i>MOINS PROVISIONS</i>	<i>-166 065</i>	<i>-178 172</i>
TOTAL 3	5 678 245	6 079 542

B5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

DESIGNATION	2012	2011
GIF	6 110 981	6 665 083
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-2 405	-1 572
GIF DISTRIBUTION	21 009	228 897
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL DES CREANCES GROUPE	6 129 585	6 892 408
PROVISION GIF	-1 853 758	-1 723 342
PROVISION GIF DISTRIBUTION	-19 847	-19 847
TOTAL DES PROVISIONS	-1 873 605	-1 743 189

B6- AUTRES ACTIFS COURANTS :

DESIGNATION	2012	2011
GIF	336 114	394 950
GIF DISTRIBUTION	40 239	110 359
ANNULATION DU SOLDE AVANCE FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	376 353	505 309

IMPOTS DIFFERES ACTIFS :

DESIGNATION	2012	2011
IMPOTS DIFFERES	141	20 990
TOTAL	141	20 990

B7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

DESIGNATION	2012	2011
GIF	495 703	433 173
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	495 703	433 173

B8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

DESIGNATION	2012	2011
GIF	3 795 143	3 001 775
GIF DISTRIBUTION	107 206	43 547
TOTAL	3 902 349	3 045 322

B9- RESERVES CONSOLIDES

DESIGNATION	2012	2011
GIF	3 878 791	5 190 777
GIF DISTRIBUTION	1 270	0
TOTAL	3 880 061	5 190 777

B10- Intérêts minoritaires :

DESIGNATION	2012	2011
Capital	1 000	1 000
RESULTATS REPORTES	410	162
RESULTAT EXERCICE	23	248
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	1 433	1 410

B11- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

DESIGNATION	2012	2011
GIF	1 011 685	1 320 272
GIF DISTRIBUTION	10 070	170 818
ANNULAT° FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-2 405	-1 572
ANNULAT° FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	1 019 350	1 489 519

B12- AUTRES PASSIFS COURANTS

DESIGNATION	2012	2011
GIF	1 042 297	947 804
GIF DISTRIBUTION	9 463	73 760
ANNULATION DU SOLDE AVANCE CLT GIF DISTRIBUTION CHEZ		
GIF	0	0
TOTAL	1 051 760	1 021 564

NOTE DE L'ETAT DE RESULTAT**R1- REVENUS**

DESIGNATION	2012	2011
REVENU GIF	11 067 326	10 724 316
ANNULATION VENTES GIF A GIF DISTRIBUTION	-67 133	-86 663
REVENU GIF DISTRIBUTION	735 766	1 110 680
ANNULATION VENTES GIF DISTRIBUTION A GIF	-651 188	-1 011 135
TOTAL	11 084 771	10 737 197

R2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

DESIGNATION	2012	2011
GIF	236 744	323 691
GIF DISTRIBUTION	1 317	6
REPRISE SUR PROV TITRE GIF DISTRIBUTION	0	0
AMORT. ECART D'ACQUISITION	709	709
TOTAL	238 770	324 406

R3- VARIATIONS ST. PF ET ENCOURS

DESIGNATION	2012	2011
GIF	-527 423	232 409
GIF DISTRIBUTION	8 189	968
VARIATION DE LA MARGE	0	63 739
TOTAL	-519 233	297 116

R4- ACHAT MATIERES PREMIERES

DESIGNATION	2012	2011
GIF	4 442 334	7 558 645
GIF DISTRIBUTION	661 750	1 027 333
ANNULATION ACHAT GIF AU PRES D'GIF DISTRIBUTION	-651 188	-1 011 135
ANNULATION ACHAT GIF DISTRIBUTION AU PRES DE GIF	-67 133	-86 663
TOTAL	4 385 763	7 488 180

R5- DOTATION AUX AMORT&PROV

DESIGNATION	2012	2011
GIF	895 821	1 039 942
GIF DISTRIBUTION	1 799	1 583
ANNULATION PROV STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	897 620	1 041 525

NOTE DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

VIII- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE:

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

A-1- Résultat net

DESIGNATION	2012	2011
Résultat net GIF	969 123	774 283
TOTAL	969 123	774 283

A-2- Amortissement

DESIGNATION	2012	2011
Dotations aux amortissements GIF	676 142	713 443
Dotations aux amortissements GIF Distribution	163	266
TOTAL	676 305	713 709

A-3 -Provisions

DESIGNATION	2012	2011
Dotations aux provisions GIF	219 679	326 499
Dotations aux provisions GIF Distribution	1 636	1 317
TOTAL	221 315	327 816

A-4 -Reprise de Provisions

DESIGNATION	2012	2011
Reprise de Provisions GIF	-140 964	-244 426
Reprise de Provisions GIF Distribution	-1 317	0
TOTAL	-142 281	-244 426

A-5 -Quotes-parts des subventions d'investissement

DESIGNATION	2012	2011
Quotes-parts des subventions d'investissement GIF	-56 780	-67 514
Quotes-parts subventions d'invest. GIF Distribution	0	0
TOTAL	-56 780	-67 514

A-6 - Régularisation des immobilisations

DESIGNATION	2012	2011
Régularisation des immobilisations GIF	0	-2 142
Régularisation des immobilisations GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	-2 142

A-7 - Stocks

DESIGNATION	2012	2011
Stocks GIF	510 288	-2 398 383
Stocks GIF Distribution	8 189	968
TOTAL	518 477	-2 397 415

A-8 - Créances

DESIGNATION	2012	2011
Créances GIF	554 102	803 383
Créances GIF Distribution	207 888	-153 904
TOTAL	761 990	649 479

A-9 - Autres actifs

DESIGNATION	2012	2011
Autres actifs GIF	3 695	286 855
Autres actifs GIF Distribution	69 576	-80 329
TOTAL	73 271	206 526

A-10 -Fournisseurs et autres dettes

DESIGNATION	2012	2011
Fournisseurs et autres dettes GIF	-100 575	-1 185 907
Fournisseurs et autres dettes GIF Distribution	-225 364	203 295
TOTAL	-325 939	-982 612

A-11 - Plus ou moins values de cessions

DESIGNATION	2012	2011
Plus ou moins values de cessions GIF	0	-70 794
Plus ou moins values de cessions GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	-70 794

A-12 - Gains de change

DESIGNATION	2012	2011
Gains de change GIF	-84 456	-105 255
Gains de change GIF Distribution	0	0
TOTAL	-84 456	-105 255

A-13- Autres pertes ordinaires

DESIGNATION	2012	2011
Pertes de change GIF	52 544	50 573
Pertes de change GIF Distribution	0	0
TOTAL	52 544	50 573

A-14 Variation des autres pertes ordinaires

DESIGNATION	2012	2011
Autres pertes ordinaires GIF	0	7 015
Autres pertes ordinaires GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	7 015

A-15 - Autres pertes ordinaires

DESIGNATION	2012	2011
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré) GIF	270 000	856 000
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré) GIF Distribution	0	0
TOTAL	270 000	856 000

**A-16 - Décaiss .provenant des cessions des immo. corporelles
et incorporelles**

DESIGNATION	2012	2011
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	300 364	-233 069
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF Distribution	0	0
TOTAL	300 364	-233 069

A-17 - Encaiss .provenant des cessions des immo. corporelles et incorporelles

DESIGNATION	2012	2011
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	0	72 936
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	72 936

A-18 - Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières

DESIGNATION	2012	2011
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF	-9 711	-55 121
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution	0	0
TOTAL	-9 711	-55 121

A-19 - Encaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières

DESIGNATION	2012	2011
Encai. provenant des acqu. Immob. financières GIF	0	0
Encai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution	0	1 000
TOTAL	0	1 000

A-21 - Dividendes et autres distribution

DESIGNATION	2012	2011
Dividendes et autres distribution GIF	-1 248 220	-999 893
Encai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution	0	0
TOTAL	-1 248 220	-999 893

A-22 - Encaissements provenant des emprunts

DESIGNATION	2012	2011
Encaissements provenant des emprunts GIF	21 753	0
Encaissements provenant des emprunts GIF Distribution	0	0
TOTAL	21 753	0

A-24 - Encaissement des subventions d'investissement

DESIGNATION	2012	2011
Encai. des subventions d'investissement GIF	0	20 482
Encai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	20 482

A-25 - Variation de trésorerie

DESIGNATION	2012	2011
Variation de trésorerie GIF	793 368	-3 187 842
Variation de trésorerie GIF Distribution	63 659	-2 581
TOTAL	857 027	-3 190 423

I- INFORMATIONS GENERALES :

Le groupe GIF englobe deux sociétés :

1- GIF : La société mère :

Dénomination de la société : GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF »

Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Industriel
Date de création	1980
Siège social	Route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030.
Capital social	9.999.000 Dinars divisé en : 9.999.000 Actions de 1 DT chacune.
Sites industriels	Une usine sise sur la route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
N° registre de commerce	B139271997
Matricule fiscal	6874/X/A/M/000 (agrée par la loi 93-120 du 27/12/1993)

2- GIF DISTRIBUTION : La société filiale

Dénomination de la société	STE GIF DISTRIBUTION
Forme juridique	SARL
Secteur d'activité	commerciale
Date de création	1995
Siège social	Route de Sousse Km 35 GROMBALIA 8030
Capital social	100 000 dinars divisés en 1 000 parts
N° registre de commerce	B166552002
Matricule fiscal	020802P

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1- les principes comptables appliqués pour l'arrêté des états financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du groupe GIF, exprimés en dinars tunisiens et couvrant la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- De la loi n° 96-112 relative au système comptable des entreprises ;
- Du décret 96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- De l'arrêté du ministre des finances du 31/12/1996, portant approbation des normes comptables ;
- De l'arrêté du ministère des finances du 01/12/2003, portant approbation des normes comptables relatives aux états financiers consolidés ;
- Des dispositions prévues par la loi n°2001-117 du 06-12-2001, complétant la code des sociétés commerciales.

2- Les principes et méthodes de consolidation du groupe GIF :

2-1- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est composé de la société **GIF DISTRIBUTION**, dans laquelle la GIF possède directement un intérêt de 99%.

2-2- Méthode de consolidation :

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale. Cette méthode est généralement appliquée pour les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la société mère et qui présentent un intérêt de plus de la moitié des droits de votes. Ce qui est le cas de la société **GIF DISTRIBUTION**.

2-3- La date de clôture :

Les états financiers consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels arrêtés au 31/12/2012, selon les principes comptables Tunisiens pour l'ensemble des sociétés du groupe.

2-4- Les retraitements et éliminations :

Les retraitements et éliminations nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés du groupe ont été effectués.

2-5- Le traitement de l'impôt :

La charge d'impôt consolidé sur les sociétés comprend l'impôt exigible des différentes sociétés du groupe, et des impôts différés qui sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun soit 30%.

2-6- Les écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du groupe dans l'actif net acquis de la filiale. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique du bilan que les écarts d'acquisition positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négative est effectué conformément aux § 56&57 de la norme comptable tunisienne 38 relative aux regroupements des entreprises.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **GIF FILTER** », arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012, ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan de **18 859 719 DT** et un résultat bénéficiaire net de **969 123 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du groupe « **GIF FILTER** ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que Les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, et tenant compte de la réserve signalée dans les comptes de la filiale « **GIF DISTRIBUTION S.A.R.L** » les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **GIF FILTER** », arrêtée au 31 Décembre 2012 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus mentionné, il y'a lieu de préciser que selon le communiqué de presse publié par la société à la date du 25 Février 2013, un litige est survenu entre GIF FILTER et un groupe d'employés, suite à l'extension du champ d'application de la Convention collective nationale de la métallurgie.

La société atteste qu'elle a conclu au cours de l'année 2011 un accord amiable avec la commission consultative de l'entreprise pour l'application de La Nouvelle Convention, avec effet prospectif à partir du 01/02/2011, en remplacement de la Convention collective nationale de la mécanique générale et des stations de vente de carburant.

-Malgré cet accord amiable, exécuté à temps, un groupe de travailleurs a saisi le Conseil de prud'hommes le 29/11/2011 et obtenu, au cours du mois de novembre 2012, des jugements en première instance Ordonnant l'application des dispositions salariales de La Nouvelle Convention sur des périodes antérieures à la date de son entrée en vigueur, tant légale que conventionnelle allant ainsi jusqu'à reconnaître la prétention de compléments de salaires décomptés depuis 1981 pour que la somme globale des dits compléments de salaires ainsi reconnus, atteigne le montant de **Six Millions de Dinars**.

-La société GIF Filter SA, a intenté un recours en Appel dans les délais légaux.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

FMBZ KPMG

SICAV TRESOR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 Mars 2013

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SICAV TRESOR, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Mars 2013.

L'actif net de la société SICAV TRESOR au 31 Mars 2013 totalise..... **767 285 356,138 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SICAV TRESOR » ci-joint arrêté au 31 Mars 2013 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.

- Votre société a continué courant le premier trimestre 2013 à amortir la décote (surcote) constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir :

1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Tunis, le 26 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :
Slaheddine ZAHAF

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	666,271,140.392	701,871,882.591	680,258,892.923
AC1-A	OBLIGATIONS		105,055,995.241	112,352,513.079	106,786,234.630
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		553,830,763.794	567,778,527.870	563,590,588.974
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		7,384,381.357	21,740,841.642	9,882,069.319
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	101,491,579.384	156,030,660.275	64,564,424.023
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		101,491,534.804	156,029,875.157	64,563,708.714
AC2-B	DISPONIBILITES		44.580	785.118	715.309
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	214.786	369,192.555	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		214.786	369,192.555	0.000
TOTAL ACTIF			767,762,934.562	858,271,735.421	744,823,316.946
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	331,000.799	367,854.607	333,213.467
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	146,577.625	152,151.716	134,913.952
TOTAL PASSIF			477,578.424	520,006.323	468,127.419
ACTIF NET			767,285,356.138	857,751,729.098	744,355,189.527
CP1	CAPITAL	CP1	731,583,051.661	818,016,143.477	716,517,371.717
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	35,702,304.477	39,735,585.621	27,837,817.810
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	1,820.836
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		7,407,551.546	7,759,350.205	31,810,135.709
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-147,741.306	-91,028.721	-3,974,138.735
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		27,837,817.810	31,938,604.421	0.000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		604,676.427	128,659.716	0.000
ACTIF NET			767,285,356.138	857,751,729.098	744,355,189.527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			767,762,934.562	858,271,735.421	744,823,316.946

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7,700,722.044	7,690,623.889	32,070,067.690
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		1,118,522.598	1,039,688.988	4,407,774.953
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		6,582,199.446	6,649,455.565	27,156,491.325
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	1,479.336	505,801.412
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	888,869.578	1,384,022.498	4,913,716.445
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		581,525.772	823,661.311	3,528,917.322
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		75,862.703	88,938.367	374,421.274
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		231,481.103	471,422.820	1,010,377.849
REVENUS DES PLACEMENTS			8,589,591.622	9,074,646.387	36,983,784.135
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-961,141.151	-1,074,462.228	-4,227,190.189
REVENU NET DES PLACEMENTS			7,628,450.471	8,000,184.159	32,756,593.946
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-220,898.925	-240,833.954	-946,458.237
RESULTAT D'EXPLOITATION			7,407,551.546	7,759,350.205	31,810,135.709
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-147,741.306	-91,028.721	-3,972,317.899
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-147,741.306	-91,028.721	-3,974,138.735
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0.000	0.000	1,820.836
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			7,259,810.240	7,668,321.484	27,837,817.810
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		147,741.306	91,028.721	3,974,138.735
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		0.000	0.000	-1,820.836
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-494,622.113	-121,522.861	-2,139,515.394
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-13,192.179	-260,412.325	-180,080.675
RESULTAT NET DE LA PERIODE			6,899,737.254	7,377,415.019	29,490,539.640

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 31-03-2013

DESIGNATION	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	6,899,737.254	7,377,415.019	29,490,539.640
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	7,407,551.546	7,759,350.205	31,810,135.709
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-494,622.113	-121,522.861	-2,139,515.394
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-13,192.179	-260,412.325	-180,080.675
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-32,547,868.188
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	16,030,429.357	3,325,737.856	-99,636,058.148
SOUSCRIPTIONS	164,382,709.154	170,161,131.756	671,895,141.753
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	158,166,400.000	163,113,900.000	652,935,100.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-491,511.176	-37,729.081	-828,899.231
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	6,127,555.128	6,391,215.968	8,074,200.036
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	580,265.202	693,744.869	11,714,740.948
RACHATS	-148,352,279.797	-166,835,393.900	-771,531,199.901
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-142,558,300.000	-159,830,300.000	-749,500,000.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	456,905.412	42,235.942	1,120,795.215
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-5,522,878.701	-6,262,556.252	-7,463,115.433
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-728,006.508	-784,773.590	-15,688,879.683
VARIATION DE L'ACTIF NET	22,930,166.611	10,703,152.875	-102,693,386.696
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	744,355,189.527	847,048,576.223	847,048,576.223
AN4-B FIN DE PERIODE	767,285,356.138	857,751,729.098	744,355,189.527
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	7,185,586	8,151,235	8,151,235
AN5-B FIN DE PERIODE	7,341,667	8,184,071	7,185,586
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	103.590	103.916	103.916
B- FIN DE PERIODE	104.511	104.807	103.590
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3.61%	3.44%	3.46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/03/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31-03-2013 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.03.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-A. Obligations	1.422.600	102.918.870,077	105.055.995,241	13,69
AIL 2009/1	5.000	100.000,000	100.528,000	0,01
AIL 2011/1	15.000	1.200.000,000	1.251.120,000	0,16
AIL 2012/1	30.000	3.000.000,000	3.126.648,000	0,41

AMEN BANK 2006	20.000	800.000,000	805.328,000	0,10
AMEN BANK 2009 A	30.000	2.399.700,000	2.452.164,000	0,32
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.399.700,000	2.445.372,000	0,32
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	4.333.000,000	4.429.000,000	0,58
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	2.700.000,000	2.767.512,000	0,36
AMEN BANK2008	10.000	800.000,000	838.664,000	0,11
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.500.000,000	1.557.728,000	0,20
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	2.479.440,000	2.579.111,200	0,34
ATB 2009/A2	15.000	1.312.500,000	1.354.740,000	0,18
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	519.740,000	0,07
ATL 2006/1	10.000	200.000,000	208.264,000	0,03
ATL 2008	20.000	400.000,000	412.464,000	0,05
ATL 2008/1	5.000	100.000,000	104.360,000	0,01
ATL 2009	20.000	800.000,000	831.920,000	0,11
ATL 2009/3	15.000	600.000,000	605.472,000	0,08
ATL 2010/1	15.000	900.000,000	921.540,000	0,12
ATL 2010/2	10.000	1.000.000,000	1.009.872,000	0,13
ATL 2011	15.000	1.500.000,000	1.509.660,000	0,20
ATL 2012/1	10.000	1.000.000,000	1.041.112,000	0,14
ATL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.002.533,699	0,13
ATTIJARI BANK 2010	50.000	3.571.400,000	3.599.560,000	0,47
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	1.800.000,000	1.838.256,000	0,24
ATTIJARI LEASE 2011	25.000	2.000.000,000	2.020.520,000	0,26
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.007.080,000	0,13
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3.400	340.000,000	354.206,560	0,05
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10.000	1.000.000,000	1.042.448,000	0,14
BH 2007	30.000	1.200.000,000	1.215.408,000	0,16
BH 2009	70.000	6.461.000,000	6.521.536,000	0,85
BNA 2009	10.000	799.900,000	833.884,000	0,11
BTE 2009	50.000	3.500.000,000	3.579.760,000	0,47
BTE 2010	15.000	1.200.000,000	1.223.688,000	0,16
BTE 2011/A	20.000	2.000.000,000	2.011.616,000	0,26
BTK 2009	50.000	3.999.523,077	4.013.523,077	0,52
CHO 2009	7.000	612.500,000	621.241,600	0,08
CHO COMPANY 2009	3.000	262.500,000	265.063,200	0,03
CIL 2009/1	5.000	200.000,000	206.148,000	0,03
CIL 2009/2	15.000	600.000,000	612.096,000	0,08
CIL 2009/3	2.500	100.000,000	100.632,000	0,01
CIL 2010/1	20.000	1.200.000,000	1.229.936,000	0,16
CIL 2010/2	7.500	450.000,000	456.828,000	0,06
CIL 2011/1	25.000	1.500.000,000	1.506.880,000	0,20
CIL 2012/1	20.000	1.600.000,000	1.600.416,000	0,21
CIL 2012/2	15.000	1.500.000,000	1.508.124,000	0,20
HL 2009/1	20.000	800.000,000	822.416,000	0,11
HL 2009/2	20.000	800.000,000	816.144,000	0,11
HL 2010/1	20.000	1.200.000,000	1.235.072,000	0,16
HL 2010/2	10.000	600.000,000	607.736,000	0,08
MEUBLATEX 2008	8.000	640.000,000	656.358,400	0,09
PANOBOIS 2007	5.000	300.000,000	315.216,000	0,04
SERVICOM 2012	3.000	300.000,000	300.453,600	0,04
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	180.000,000	185.076,000	0,02
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	180.000,000	185.076,000	0,02
STB 2008/1	50.000	4.200.000,000	4.374.240,000	0,57
STB 2008/2	2.200	174.057,000	175.044,360	0,02

STB 2010/1	10.000	700.000,000	700.632,000	0,09
STB 2011/A	25.000	2.142.750,000	2.161.090,000	0,28
STM 2007	14.000	560.000,000	575.321,600	0,07
TL 2008/1	10.000	200.000,000	205.904,000	0,03
TL 2008/2	15.000	300.000,000	304.020,000	0,04
TL 2008/3	15.000	300.000,000	302.064,000	0,04
TL 2009/1	10.000	200.000,000	200.856,000	0,03
TL 2010/2	15.000	900.000,000	912.372,000	0,12
TL 2011/1	15.000	1.200.000,000	1.237.212,000	0,16
TL 2011/2	20.000	1.600.000,000	1.632.128,000	0,21
TL 2011/3	15.000	1.200.000,000	1.209.540,000	0,16
TL 2012/1	10.000	1.000.000,000	1.041.384,000	0,14
TL SUB 2010	20.000	1.200.000,000	1.204.208,000	0,16
TL SUB 2013	10.000	1.000.000,000	1.002.147,945	0,13
UIB 2009/1A	30.000	2.100.000,000	2.162.352,000	0,28
UIB 2009/1B	40.000	3.199.600,000	3.299.120,000	0,43
UIB 2009/1C	30.000	2.550.000,000	2.634.360,000	0,34
UIB 2011/1A	30.000	2.700.000,000	2.763.168,000	0,36
UIB 2011-2	30.000	2.571.300,000	2.591.580,000	0,34
AC1-B. Emprunts d'Etat	534.065	545.515.115,425	556.406.705,221	72,52
Bons du Trésor Assimilables	534.065	545.515.115,425	556.406.705,221	72,52
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	16.363	16.864.750,337	17.241.036,572	2,25
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	91.342	94.838.307,700	100.138.646,229	13,05
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	27.656	28.331.793,587	29.662.009,303	3,87
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	72.173	73.455.914,400	74.031.716,527	9,65
BTA 5-10/2015	9.113	8.973.539,700	9.144.314,824	1,19
BTA 5.25-03/2016	37.307	36.735.634,800	36.825.784,867	4,80
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	14.342	15.782.125,200	16.342.288,356	2,13
BTA 5.50% 10/2018	23.456	22.746.001,600	23.229.516,513	3,03
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196.763	203.321.564,101	203.819.670,986	26,56
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.593.761,592	1,38
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	36.000	34.344.000,000	35.377.959,452	4,61
*Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			(2.575.941,427)	(0,34)
AC1-C. Autres valeurs	59.060	6.933.240,418	7.384.381,357	0,96
Titres OPCVM	59.060	6.933.240,418	7.384.381,357	0,96
AL AMANA OBLG FCP	11.858	1.200.029,600	1.208.899,384	0,16
FCP CAPITALISATION ET	1.000	1.000.000,000	1.338.267,000	0,17
FCP HELION MONEO	981	100.050,228	102.334,977	0,01
PLACEMENT OBLIGATAIRE	41.327	4.227.213,366	4.326.193,014	0,56
SICAV PATRIMOINE	3.894	405.947,224	408.686,982	0,05

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7.700.722,044 Dinars** au 31.03.2013, contre **7.690.623,889 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des obligations	1.118.522,598	1.039.688,988
Revenus des Emprunts d'Etat	6.582.199,446	6.649.455,565
Revenus des autres valeurs	0,000	1.479,336
TOTAL	7.700.722,044	7.690.623,889

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **101.491.534,804 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.03.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	53.345	52.170.996,303	52.588.039,002	6,85
BTC 52S-24/04/2013	15.152	14.878.432,352	15.065.389,127	1,96
BTC 52S-21/05/2013	12.580	12.375.739,961	12.481.449,771	1,63
BTC 52S-18/06/2013	8.000	7.831.779,221	7.909.322,007	1,03
BTC 52S-24/09/2013	7.865	7.689.042,786	7.702.031,073	1,00
BTC 52S-26/11/2013	6.505	6.287.429,480	6.318.698,140	0,82
BTC 52S-25/03/2014	3.243	3.108.572,503	3.111.148,884	0,41

AC2-A-2 Billets de Trésorerie :

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.03.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Billets de Trésorerie	BIAT	10	4.936.039,360	4.989.627,052	0,65
HANNIBAL LEASE	BIAT	10	4.936.039,360	4.989.627,052	0,65

AC2-A-3 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.03.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an	88	43.874.147,896	43.913.868,750	5,73
CDP 10J-02/04/2013	1	499.533,877	499.953,339	0,07
CDP 10J-03/04/2013	6	2.997.203,263	2.999.440,131	0,39
CDP 10J-04/04/2013	6	2.997.203,263	2.999.160,294	0,39
CDP 10J-05/04/2013	15	7.493.008,157	7.497.201,306	0,98
CDP 40J-30/04/2013	60	29.887.199,336	29.918.113,680	3,90

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **44,580 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.03.2013 à **214,786 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.03.2013 à **888.869,578 Dinars**, contre **1.384.022,498 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des Bons du Trésor à CT	581.525,772	823.661,311
Revenus des Billets de Trésorerie	75.862,703	88.938,367
Revenus des Certificats de Dépôt	231.481,103	471.422,820
TOTAL	888.869,578	1.384.022,498

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.03.2013 à **961.141,151 Dinars** contre **1.074.462,228 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2013	31.03.2012
Rémunération du gestionnaire	288.342,350	322.338,672
Rémunération du dépositaire	672.798,801	752.123,556
Total	961.141,151	1.074.462,228

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.03.2013 à **220.898,925 Dinars**, contre **240.833,954 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2013	31.03.2012
Redevance CMF	192.223,961	214.887,875
Impôts et Taxes	16.996,924	17.952,572
Charges Diverses	11.678,040	7.993,507
Total	220.898,925	240.833,954

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.03.2013 à **477.578,424 Dinars**, contre **520.006,323 Dinars** au 31.03.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
PA 1 Opérateurs créditeurs	331.000,799	367.854,607
PA 2 Autres créditeurs divers	146.577,625	152.151,716
TOTAL	477.578,424	520.006,323

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2013, à 146.577,625 Dinars et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers**Montant au 31.03.2013**

Etat, impôts et taxes	51096.789
Redevance CMF	66.198,688
Intérêt / EO perçu d'avance	6.904,109
Provision pour charges à payer	22.378,039
Total	146.577,625

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 718.558.600,000 Dinars
- Nombre de titres : 7.185.586
- Nombre d'actionnaires : 5.392

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 158.166.400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1.581.664

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 142.558.300,000 Dinars
 - Nombre de titres rachetés : 1.425.583
- Capital au 31.03.2013** : 731.583.051,661 Dinars

- Montant en nominal : 734.166.700,000 Dinars
- Sommes non distribuables : (2.583.648,339) Dinars
- Nombres de titres : 7.341.667
- Nombre d'actionnaires : 5.365

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 31.03.2013 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **7.407.551,546 Dinars**
- **Régularisation du résultat distribuable de la période** : **-147.741,306 Dinars**
- **Sommes distribuables des exercices antérieurs** : **28.442.494,237 Dinars**
- SOMMES DISTRIBUABLES** : **35.702.304,477 Dinars**

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31.03.2013	31.03.2012
Revenus des placements	1,170	1,108
Charges de gestion des placements	(0,131)	(0,131)
Revenus net des placements	1,039	0,977
Autres charges d'exploitation	(0,030)	(0,029)
Résultat d'exploitation	1,009	0,948
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,020)	(0,011)
SOMMES DISTRIBUABLES	0,989	0,937
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,020	0,011
Variation des +/- values potentielles/titres	(0,067)	(0,015)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,002)	(0,032)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	0,940	0,901

4-2 Ratio de gestion des placements	31.03.2012	31.03.2012
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,123%	0,124%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,028%	0,028%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0,950%	0,887%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « **SICAV PROSPERITY** » et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtés au 31/03/2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2013, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de 1 380 756,781 DT, un actif net de 1 365 652,842 DT et une valeur liquidative de 113,022 DT. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2013, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « **SICAV PROSPERITY** », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » au 31/03/2013.

Tunis, le 29 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARÉS		NOTE	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1,099,902.885	1,161,168.658	1,075,798.629
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		411,092.208	425,079.514	369,680.976
AC1-B	OBLIGATIONS		165,630.000	192,164.400	163,710.400
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		472,030.419	483,946.958	492,425.156
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		51,150.258	59,977.786	49,982.097
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	280,853.896	299,173.715	356,183.788
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		280,143.360	298,846.627	355,579.833
AC2-B	DISPONIBILITES		710.536	327.088	603.955
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0.000	0.002	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	0.002	0.000
TOTAL ACTIF			1,380,756.781	1,460,342.375	1,431,982.417
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	590.631	611.488	602.192
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	14,513.308	7,990.952	13,941.327
TOTAL PASSIF		PA	15,103.939	8,602.440	14,543.519
ACTIF NET			1,365,652.842	1,451,739.935	1,417,438.898
CP1	CAPITAL	CP1	1,330,482.218	1,415,679.791	1,387,128.635
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	35,170.624	36,060.144	30,310.263
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	9.704
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		6,479.208	5,345.016	31,451.142
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-239.693	59.328	-1,150.583
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		30,310.263	28,709.515	0.000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-1,379.154	1,946.285	0.000
ACTIF NET			1,365,652.842	1,451,739.935	1,417,438.898
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,380,756.781	1,460,342.375	1,431,982.417

SICAV PROSPERITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7,713.778	7,379.089	38,080.877
PR1-A	DIVIDENDES		0.000	0.000	6,453.850
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		1,919.600	1,750.000	7,130.800
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5,794.178	5,554.196	23,256.654
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	74.893	1,239.573
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2,777.222	2,570.499	11,371.284
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2,777.222	2,570.499	11,371.284
REVENUS DES PLACEMENTS			10,491.000	9,949.588	49,452.161
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,740.297	-1,770.641	-7,447.048
REVENU NET DES PLACEMENTS			8,750.703	8,178.947	42,005.113
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2,271.495	-2,833.931	-10,553.971
RESULTAT D'EXPLOITATION			6,479.208	5,345.016	31,451.142
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-239.693	59.328	-1,140.879
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-239.693	59.328	-1,150.583
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0.000	0.000	9.704
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			6,239.515	5,404.344	30,310.263
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		239.693	-59.328	1,150.583
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		0.000	0.000	-9.704
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-10,177.014	4,597.206	-39,541.948
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		17,047.306	-1.455	14,437.552
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		-148.932	0.000	-142.212
RESULTAT NET DE LA PERIODE			13,200.568	9,940.767	6,204.534

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 31-03-2013

DESIGNATION	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	13,200.568	9,940.767	6,204.534
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	6,479.208	5,345.016	31,451.142
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-10,177.014	4,597.206	-39,541.948
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	17,047.306	-1.455	14,437.552
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-148.932	0.000	-142.212
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-31,067.706
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-64,986.624	91,244.563	91,747.465
SOUSCRIPTIONS	0.000	96,337.888	236,145.792
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0.000	84,800.000	207,200.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	0.000	9,414.059	25,364.878
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0.000	2,055.354	2,477.893
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0.000	68.475	1,103.021
RACHATS	-64,986.624	-5,093.325	-144,398.327
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-57,600.000	-4,500.000	-125,800.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-5,767.777	-475.109	-16,234.725
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1,379.154	-109.069	-109.998
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-239.693	-9.147	-2,253.604
VARIATION DE L'ACTIF NET	-51,786.056	101,185.330	66,884.293
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1,417,438.898	1,350,554.605	1,350,554.605
AN4-B FIN DE PERIODE	1,365,652.842	1,451,739.935	1,417,438.898
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	12,659	11,845	11,845
AN5-B FIN DE PERIODE	12,083	12,648	12,659
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	111.970	114.018	114.018
B- FIN DE PERIODE	113.022	114.780	111.970
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3,81%	2,68%	0,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV PROSPERITY

PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/03/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31.03.2013 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2013 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2013	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	50.984	384.259,003	411.092,208	30,10
ADWYA	2.040	9.626,080	16.038,480	1,17
AETECH	562	3.372,000	3.372,000	0,25
ARTES	1.250	8.417,500	10.246,250	0,75
ASSAD	1.000	8.214,770	8.045,000	0,59
ASSURANCES SALIM	1.000	15.000,000	32.296,000	2,36
ATL	460	2.295,400	1.615,980	0,12
ATL AN	56	208,000	181,440	0,01
BT	1.000	11.880,000	11.527,000	0,84
CARTHAGE CEMENT	15.542	29.366,271	55.920,116	4,09
CIMENTS DE BIZERTE	9.500	103.103,442	57.019,000	4,18
ENNAKL	4.300	47.297,936	45.283,300	3,32
ESSOUKNA	800	8.600,000	8.572,000	0,63
MONOPRIX	1.200	16.258,000	34.116,000	2,50
SFBT	700	9.990,000	9.946,300	0,73
SIMPAR	600	41.693,000	42.000,000	3,08
SOTUVER	1.488	13.840,640	13.022,976	0,95
SPDIT	1.000	7.500,000	7.500,000	0,55
TELNET HOLDING	1.000	6.497,000	7.232,000	0,53
TL	123	2.540,640	3.237,114	0,24
TLS AN	18	386,280	466,560	0,03
TPR	2.620	8.070,560	14.965,440	1,10
TUNIS RE	3.334	28.073,364	26.498,632	1,94
ARTES DA (1/5)	1.250	1.912,500	1.875,000	0,14
TLS DA (3/80)	141	115,620	115,620	0,01
Obligations	2.500	160.000,000	165.630,000	12,13
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	120.000,00	124.822,80	9,14
HL 2009/2	1.000	40.000,00	40.807,20	2,99
Emprunt d'Etat	468	464.549,700	472.030,419	34,56
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	139	139.203,500	145.889,210	10,68
BTA 5.25-03/2016	329	325.346,200	326.141,209	23,88
Autres valeurs (OPCM)	367	51.621,486	51.150,258	3,75
Titres OPCVM	367	51.621,486	51.150,258	3,75
FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS	367	51.621,486	51.150,258	3,75

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7.713,778 dinars** au 31.03.2013, contre **7.379,089 dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des obligations	1.919,600	1.750,000
Revenus des emprunts d'Etat	5.794,178	5.554,196
Revenus des autres valeurs	0,000	74,893
Total	7.713,778	7.379,089

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013 à **280.143,360 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% Actif net
Bons du Trésor à Court Terme	288	277.848,835	280.143,360	20,51
BTC 52S-24/04/2013	29	27.957,793	28.730,504	2,10
BTC 52S-21/05/2013	43	42.246,779	42.652,215	3,12
BTC 52S-24/09/2013	76	73.230,036	74.211,285	5,43
BTC 52S-26/11/2013	19	18.453,540	18.473,604	1,35
BTC 52S-25/03/2014	121	115.960,687	116.075,752	8,50

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **710,536 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.03.2013, à **2.777,222 Dinars** contre **2.570,499 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.03.2013	MONTANT au 31.03.2012
Revenus des Bons du Trésor	2.777,222	2.570,499
Total	2.777,222	2.570,499

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.03.2013, à **1.740,297 Dinars**, contre **1.770,641 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2013	31.03.2012
Rémunération du gestionnaire	1.044,181	1.062,384
Rémunération du dépositaire	696,116	708,257
Total	1.740,297	1.770,641

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.03.2013 à **2.271,495 Dinars**, contre **2.833,931 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2013	31.03.2012
Redevance CMF	348,054	354,118
Impôts et Taxes	20,751	19,690
Charges Diverses	1.902,690	2.460,123
Total	2.271,495	2.833,931

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31.03.2013, à **15.103,939 Dinars**, contre **8.602,440 Dinars** au 31.03.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	590,631	611,488
PA2	Autres créditeurs divers (*)	14.513,308	7.990,952
	TOTAL	15.103,939	8.602,440

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2013, à **14.513,308 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2013
Etat, impôts et taxes	88,639
Redevance CMF	118,125
Sommes à régler	2.843,854
Provision pour charges à payer	11.462,690
Total	14.513,308

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 1.265.900,000 dinars
- Nombre de titres : 12.659
- Nombre d'actionnaires : 40

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 0,000 dinars
- Nombre de titres émis : 0

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 57.600,000 dinars
- Nombre de titres rachetés : 576

Capital au 31.03.2013 : 1.330.482,218 dinars

- Montant en nominal : 1.208.300,000 dinars
- Sommes non distribuables : 122.182,218 dinars
- Nombres de titres : 12.083
- Nombre d'actionnaires : 40

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31.03.2013 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **6.479,208 dinars**
- **Régularisation du résultat de la période** : **-239,693 dinars**
- **Sommes Distribuables des exercices antérieures** : **28.931,109 dinars**
- SOMMES DISTRIBUABLES** : **35.170,624 dinars**

4. AUTRES INFORMATIONS :

<u>4-1 Données par action</u>	<u>31.03.2013</u>	<u>31.03.2012</u>
Revenus des placements	0,868	0,787
Charges de gestion des placements	(0,144)	(0,140)
Revenus net des placements	0,724	0,647
Autres charges d'exploitation	(0,188)	(0,224)
Résultat d'exploitation	0,536	0,423
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,020)	0,005
SOMMES DISTRIBUABLES	0,516	0,428
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,020	(0,005)
Variation des +/- values potentielles/titres	(0,842)	0,363
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	1,411	0,000
Frais de négociation	(0,012)	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1,092	0,786
<u>4-2 Ratio de gestion des placements</u>	<u>31.03.2013</u>	<u>31.03.2012</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,123%	0,124%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,161%	0,199%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0,459%	0,379%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 Mars 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 31 Mars 2013 faisant apparaître un total bilan de 1 049 320 DT et un actif net de 1 032 545 DT.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2013, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV Opportunity telle que arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que la société SICAV OPPORTUNITY a employé, au 31 Mars 2013, 11.896% de son actif en obligations émises par l'ATB. Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Tunis, le 25 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

Leila Bchir

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	835,569.000	1,022,222.021	796,470.532
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		414,920.724	466,619.150	377,337.530
AC1-B	OBLIGATIONS		124,822.800	130,976.400	123,307.200
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		295,825.476	417,875.429	295,825.802
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		0.000	6,751.042	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	211,999.399	255,359.294	245,404.392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		211,440.526	255,000.221	244,820.747
AC2-B	DISPONIBILITES		558.873	359.073	583.645
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1,751.677	0.000	403.401
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		1,751.677	0.000	403.401
TOTAL ACTIF			1,049,320.076	1,277,581.315	1,042,278.325
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	881.756	1,071.519	691.098
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15,893.494	7,886.324	20,350.829
TOTAL PASSIF			16,775.250	8,957.843	21,041.927
ACTIF NET			1,032,544.826	1,268,623.472	1,021,236.398
CP1	CAPITAL	CP1	1,014,979.601	1,248,831.717	1,005,646.346
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	17,565.225	19,791.755	15,590.052
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	6.082
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1,995.407	1,710.150	18,438.360
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-20.234	20.053	-2,854.390
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		15,590.052	17,569.054	0.000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0.000	492.498	0.000
ACTIF NET			1,032,544.826	1,268,623.472	1,021,236.398
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,049,320.076	1,277,581.315	1,042,278.325

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
					Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	4,795.171	5,401.314	32,757.537
PR1-A	DIVIDENDES		0.000	0.000	11,886.350
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		1,515.600	1,225.200	5,240.400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		3,279.571	4,102.148	15,517.363
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	73.966	113.424
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1,936.329	2,277.247	8,025.892
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1,936.329	2,277.247	8,025.892
REVENUS DES PLACEMENTS			6,731.500	7,678.561	40,783.429
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2,561.756	-3,107.844	-12,087.778
REVENU NET DES PLACEMENTS			4,169.744	4,570.717	28,695.651
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2,174.337	-2,860.567	-10,257.291
RESULTAT D'EXPLOITATION			1,995.407	1,710.150	18,438.360
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-20.234	20.053	-2,848.308
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-20.234	20.053	-2,854.390
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0.000	0.000	6.082
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1,975.173	1,730.203	15,590.052
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		20.234	-20.053	2,854.390
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		0.000	0.000	-6.082
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		2,774.800	-4,605.488	-108,256.635
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		6,739.823	-51.884	69,219.658
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		-88.578	0.000	-568.005
RESULTAT NET DE LA PERIODE			11,421.452	-2,947.222	-21,166.622

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 31-03-2013

DESIGNATION	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	11,421.452	-2,947.222	-21,166.622
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1,995.407	1,710.150	18,438.360
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	2,774.800	-4,605.488	-108,256.635
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	6,739.823	-51.884	69,219.658
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-88.578	0.000	-568.005
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-18,054.282
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-113.024	34,577.300	-176,536.092
SOUSCRIPTIONS	14,255.104	99,533.380	481,483.528
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	12,800.000	86,000.000	426,800.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	1,236.075	12,096.863	48,938.108
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	216.811	1,411.828	1,414.080
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	2.218	24.689	4,331.340
RACHATS	-14,368.128	-64,956.080	-658,019.620
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-12,800.000	-56,000.000	-576,600.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-1,328.865	-8,032.114	-73,311.120
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-216.811	-919.330	-922.770
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-22.452	-4.636	-7,185.730
VARIATION DE L'ACTIF NET	11,308.428	31,630.078	-215,756.996
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1,021,236.398	1,236,993.394	1,236,993.394
AN4-B FIN DE PERIODE	1,032,544.826	1,268,623.472	1,021,236.398
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	9,204	10,702	10,702
AN5-B FIN DE PERIODE	9,204	11,002	9,204
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	110.955	115.585	115.585
B- FIN DE PERIODE	112.184	115.308	110.955
AN6 TAUX DE RENDEMENT	4,49%	-0,96%	-2,59%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV OPPORTUNITY

PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/03/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2013 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2013	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	39.766	367.303,915	414.920,724	40,17
ADWYA	1.800	8.493,600	14.151,600	1,37
AETECH	562	3.372,000	3.372,000	0,33
ARTES	1.500	11.609,750	12.295,500	1,19
ASSAD	1.022	8.377,590	8.221,990	0,80

ASSURANCES SALIM	500	7.500,000	16.148,000	1,56
BT	1.000	11.905,000	11.527,000	1,12
CARTHAGE CEMENT	10.000	18.845,597	35.980,000	3,48
CIL	2.500	8.877,521	37.615,000	3,64
CIMENTS DE BIZERTE	3.500	38.685,754	21.007,000	2,03
ENNAKL	2.990	32.888,565	31.487,690	3,05
ESSOUKNA	300	3.180,000	3.214,500	0,31
MONOPRIX	1.000	29.348,000	28.430,000	2,75
PGH	290	1.875,602	1.963,010	0,19
SFBT	700	9.990,000	9.946,300	0,96
SIMPAR	1.000	68.284,500	70.000,000	6,78
SOTRAPIL	800	12.967,312	11.519,200	1,12
SOTUVER	2.200	20.371,000	19.254,400	1,86
SPDIT	500	3.725,000	3.750,000	0,36
STAR	200	29.400,000	30.874,800	2,99
TELNET HOLDING	1.000	6.445,000	7.232,000	0,70
TL	123	2.540,640	3.237,114	0,31
TLS AN	18	386,280	466,560	0,05
TPR	2.620	8.108,510	14.965,440	1,45
TUNIS RE	2.000	17.716,074	15.896,000	1,54
ARTES DA 1/5	1.500	2.295,000	2.250,000	0,22
TLS DA 3/80	141	115,620	115,620	0,01
Emprunts de sociétés	1.500	120.000,000	124.822,800	12,09
ATB 2007/1 (25 ANS)	1.500	120.000,000	124.822,800	12,09
Emprunts d'Etat	288	291.553,300	295.825,476	28,65
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	153	154.636,000	158.154,413	15,32
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.104,327	0,11
BTA 5.25-03/2016	76	75.390,000	75.573,649	7,32
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.596,575	1,12
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49.275,000	49.396,512	4,78

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 4.795,171 Dinars au 31.03.2013, contre 5.401,314 Dinars au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.03.2013	MONTANT au 31.03.2012
Revenus des obligations	1.515,600	1.225,200
Revenus des emprunts d'Etat	3.279,571	4.102,148
Revenus des Autres Valeurs	0,000	73,966
Total	4.795,171	5.401,314

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **211.440,526 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.13	% Actif net
BTC 52S-24/04/2013	111	109.567,046	110.479,717	10,70
BTC 52S-21/05/2013	13	12.802,241	12.900,847	1,25
BTC 52S-24/09/2013	43	41.498,057	42.001,020	4,07
BTC 52S-26/11/2013	1	968,002	971,648	0,09
BTC 52S-25/03/2014	47	45.042,672	45.087,294	4,37
Total	215	209.878,018	211.440,526	20,48

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.03.2013, à **1.936,329 Dinars**, contre **2.277,247 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des Bons du Trésor	1.936,329	2.277,247
Total	1.936,329	2.277,247

AC 3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.03.2013 à **1.751,677 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement (Montant des titres de créance échus et non encore remboursés).

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.03.2013, à **2.561,756 Dinars**, contre **3.107,844 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2013	31.03.2012
Rémunération du gestionnaire	1.793,229	2.175,488
Rémunération du dépositaire	768,527	932,356
Total	2.561,756	3.107,844

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.03.2013 à **2.174,337 Dinars**, contre **2.860,567 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2013	31.03.2012
Redevance CMF	256,170	310,770
Impôts et Taxes	13,317	15,189
Charges Diverses	1.904,850	2.534,608
Total	2.174,337	2.860,567

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.03.2013, à **16.775,250 Dinars** contre **8.957,843 Dinars** au 31.03.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	881,756	1.071,519
PA2	Autres créditeurs divers	15.893,494 ⁽¹⁾	7.886,324
TOTAL		16.775,250	8.957,843

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2013, à 15.893,494 Dinars et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers

Montant au 31.03.2013

Etat, impôts et taxes	124,082
Redevance CMF	88,174
Sommes à régler	8.696,787
Provision pour charges à payer	6.984,451
Total	15.893,494

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 920.400,000 Dinars
- Nombre de titres : 9.204
- Nombre d'actionnaires : 17

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 12.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 128

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 12.800,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 128

Capital au 31.03.2013 : **1.014.979,601 Dinars**

- Montant en nominal : 920.400,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 94.579,601 Dinars
- Nombres de titres : 9.204
- Nombre d'actionnaires : 17

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 31.03.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 1.995,407 Dinars
- Régularisation du résultat de la période : (20,234) Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs : 15.590,052 Dinars

SOMMES DISTRIBUTABLES: 17.565,225 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

31.03.2013

31.03.2012

• Revenus des placements	0,731	0,697
• Charges de gestion des placements	(0,278)	(0,282)
• Revenus net des placements	0,453	0,415
• Autres charges d'exploitation	(0,236)	(0,260)
• Résultat d'exploitation	0,217	0,155
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	0,002
SOMMES DISTRIBUABLES	0,215	0,157
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,002	(0,002)
• Variation des +/- values potentielles/titres	0,301	(0,419)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,732	(0,004)
• Frais de négociation	(0,010)	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1,240	(0,268)

4-2 Ratios de gestion des placements :

31/03/2013

31/03/2012

Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,247%	0,248%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,209%	0,228%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	0,192%	0,137%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,3% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/03/2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2013, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de 13 661 321,270 DT, un actif net de 13 641 213,897 DT et une valeur liquidative de 104,984 DT. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2013, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au 31/03/2013.

Au cours de la période s'étalant du 01/01/2013 au 31/03/2013, la société n'a pas respecté de manière permanente, le ratio minimum de 20% en liquidités et quasi liquidités, tel que stipulé à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 29 Avril 2013

Le commissaire aux comptes

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	10,919,967.986	11,233,416.394	10,979,799.634
AC1-A	OBLIGATIONS		984,722.400	1,381,659.600	974,165.200
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		9,935,245.586	9,830,153.459	10,005,634.434
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		0.000	21,603.335	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2,741,353.284	3,000,233.618	2,745,403.647
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2,740,800.323	3,000,093.167	2,745,260.610
AC2-B	DISPONIBILITES		552.961	140.451	143.037
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0.000	38.794	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	38.794	0.000
TOTAL ACTIF			13,661,321.270	14,233,688.806	13,725,203.281
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7,025.115	7,212.303	6,702.467
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13,082.258	12,613.436	9,859.000
TOTAL PASSIF			20,107.373	19,825.739	16,561.467
ACTIF NET			13,641,213.897	14,213,863.067	13,708,641.814
CP1	CAPITAL	CP1	13,025,100.197	13,565,847.636	13,207,945.948
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	616,113.700	648,015.431	500,695.866
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	94.339
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		125,774.883	129,049.839	518,519.063
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-3,436.930	-880.052	-17,917.536
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		500,695.866	555,600.493	0.000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-6,920.119	-35,754.849	0.000
ACTIF NET			13,641,213.897	14,213,863.067	13,708,641.814
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			13,661,321.270	14,233,688.806	13,725,203.281

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	128,981.710	133,256.859	531,211.990
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		10,557.200	13,572.800	49,484.000
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		118,424.510	119,462.204	481,379.870
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	221.855	348.120
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	24,553.530	25,719.649	98,389.394
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		24,553.530	25,719.649	98,389.394
REVENUS DES PLACEMENTS			153,535.240	158,976.508	629,601.384
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-20,660.213	-21,257.244	-84,637.730
REVENU NET DES PLACEMENTS			132,875.027	137,719.264	544,963.654
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-7,100.144	-8,669.425	-26,444.591
RESULTAT D'EXPLOITATION			125,774.883	129,049.839	518,519.063
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3,436.930	-880.052	-17,823.197
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3,436.930	-880.052	-17,917.536
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0.000	0.000	94.339
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			122,337.953	128,169.787	500,695.866
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		3,436.930	880.052	17,917.536
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		0.000	0.000	-94.339
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		0.000	0.000	0.000
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-310.336	-545.090	-1,539.622
RESULTAT NET DE LA PERIODE			125,464.547	128,504.749	516,979.441

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 31-03-2013**

DESIGNATION	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	125,464.547	128,504.749	516,979.441
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	125,774.883	129,049.839	518,519.063
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	0.000	0.000	0.000
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-310.336	-545.090	-1,539.622
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-510,361.352
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-192,892.464	-969,710.060	-1,353,044.653
SOUSCRIPTIONS	6,531,765.321	334,775.460	11,821,032.597
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	6,249,400.000	320,700.000	11,467,400.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	15,238.081	810.329	28,570.723
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	237,488.140	12,320.385	12,404.035
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	29,639.100	944.746	312,657.839
RACHATS	-6,724,657.785	-1,304,485.520	-13,174,077.250
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-6,431,500.000	-1,251,400.000	-12,754,100.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-15,673.496	-3,185.488	-31,853.038
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-244,408.259	-48,075.234	-57,548.837
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-33,076.030	-1,824.798	-330,575.375
VARIATION DE L'ACTIF NET	-67,427.917	-841,205.311	-1,346,426.564
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	13,708,641.814	15,055,068.378	15,055,068.378
AN4-B FIN DE PERIODE	13,641,213.897	14,213,863.067	13,708,641.814
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	131,756	144,623	144,623
AN5-B FIN DE PERIODE	129,935	135,316	131,756
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	104.045	104.098	104.098
B- FIN DE PERIODE	104.984	105.041	104.045
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3.66%	3.63%	3.64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/03/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31-03-2013 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% de l'Actif net
Emprunts de sociétés	20.500	962.500,000	984.722,400	7,22
CHO 2009	3.000	262.500,000	266.246,400	1,95
HL 2009/1	10.000	400.000,000	411.208,000	3,01
HL 2009/2 TF	5.000	200.000,000	204.532,000	1,50

STM 2007	2.500	100.000,000	102.736,000	0,75
Emprunts d'Etat	9.184	9.684.305,053	9.935.245,586	72,83
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	52	51.315,840	52.511,640	0,38
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.912	2.000.550,100	2.111.498,482	15,48
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.040.538,485	7,63
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483.753,500	487.479,263	3,57
BTA 5-10/2015	118	116.462,000	118.673,287	0,87
BTA 5.25-03/2016	6	5.874,000	5.888,498	0,04
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.313.445,154	16,96
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3.671	3.795.917,613	3.805.210,777	27,90

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **128.981,710 Dinars** au 31.03.2013, contre **133.256,859 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des obligations	10.557,200	13.572,800
Revenus des Emprunts d'Etat	118.424,510	119.462,204
Revenus des autres valeurs	0,000	221,855
Total	128.981,710	133.256,859

AC2. Placements monétaires et disponibilités

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **2.740.800,323 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	2.770	2.718.825,337	2.740.800,323	20,09
BTC 52S-21/05/2013	2.519	2.477.183,402	2.499.087,857	18,32
BTC 52S-26/11/2013	68	66.106,442	66.128,497	0,48
BTC 52S-25/03/2014	183	175.535,493	175.583,969	1,29

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **552,961 Dinars** et représentant les avoirs en banques.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **24.553,530 Dinars** au 31.03.2013, contre **25.719,649 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des Bons du Trésor à CT	24.553,530	25.719,649
TOTAL	24.553,530	25.719,649

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.03.2013, à **20.660,213 Dinars**, contre **21.257,244 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2013	31.03.2012
Rémunération du gestionnaire	17.216,838	17.714,364
Rémunération du dépositaire	3.443,375	3.542,880
Total	20.660,213	21.257,244

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.03.2013 à **7.100,144 Dinars**, contre **8.669,425 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2013	31.03.2012
Redevance CMF	3.443,303	3.542,801
Impôts et Taxes	303,711	314,251
Rémunération CAC	2.371,230	3.846,783
Jetons de Présence	981,900	965,590
Total	7.100,144	8.669,425

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **20.107,373 Dinars** contre **19.825,739 Dinars** au 31.03.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	7.025,115	7.212,303
PA2	Autres créditeurs divers	13.082,258	12.613,436
	TOTAL	20.107,373	19.825,739

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2013, à **13.082,258 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2013
Etat, impôts et taxes	1.070,672
Redevance CMF	1.170,831
Provision pour charges à payer	10.840,755
Total	13.082,258

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 13.175.600,000 Dinars
- Nombre de titres : 131.756
- Nombre d'actionnaires : 40

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 6.249.400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 62.494

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 6.431.500,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 64.315

Capital au 31.03.2013 : 13.025.100,197 Dinars

- Montant en nominal : 12.993.500,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 31.600,197 Dinars
- Nombres de titres : 129.935
- Nombre d'actionnaires : 44

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31.03.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 125.774,883 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: -3.436,930 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures	: 493.775,747 Dinars
SOMMES DISTRIBUTABLES	: 616.113,700 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	31.03.2013	31.03.2012
• Revenus des placements	1,182	1,175
• Charges de gestion des placements	(0,159)	(0,157)
• Revenu net des placements	1,023	1,018
• Autres charges d'exploitation	(0,055)	(0,064)
• Résultat d'exploitation	0,968	0,954
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,026)	(0,007)
• Sommes distribuables	0,942	0,947
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,026	0,007
• Plus ou moins values réalisées / cession de titres	(0,002)	(0,004)
Résultat net de la période	0,966	0,950

4-2 Ratios de gestion des placements

31.03.2013

31.03.2012

• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,148%	0,149%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,051%	0,061%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	0,876%	0,899%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SANADETT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

Rapport du Commissaire aux Comptes
Etats financiers trimestriels au 31 mars 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SANADETT SICAV arrêtés au 31 mars 2013 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013 annexés au présent rapport faisant apparaître un total actif de 246 506 389 dinars, un actif net de 246 279 432 dinars et une valeur liquidative de 108,209 dinars pour 2 275 962 actions, relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les BTA sont évalués aux prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est non conforme à la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Le montant des plus-values estimées au 31 mars 2013 sur la base de la courbe des taux publiée par le CMF s'élève à 67 753 dinars. Ainsi, la valeur liquidative au 31 mars 2013 se trouve minorée de 0,030 dinars soit 0,03% de la valeur liquidative affichée.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve du point mentionné au paragraphe précédent, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 mars 2013 tels qu'annexés au présent rapport.

Informations complémentaires

Au 31 mars 2013, les taux d'emploi de l'actif de la société SANADETT SICAV se présentent comme suit :

Emplois	Montants en dinars	En % de l'actif
Titres OPCVM	11 968 377	4,86%
Obligations	129 879 783	52,69%
Bons de Trésor Assimilables (BTA)	7 795 492	3,15%
Parts FCC	2 636 863	1,07%
Sous-Total 1	152 280 515	61,77%
Billets de Trésorerie	5 931 446	2,41%
Sous-Total 2	5 931 446	2,41%
Placements à terme	32 341 274	13,12%
Certificats de dépôts	42 543 949	17,26%
Avoirs en banque	13 409 204	5,44%
Sous-Total 3	88 294 427	35,82%
Total actif	246 506 389	100%

La société n'a pas respecté de manière permanente le taux d'emploi maximum de 5% en parts d'OPCVM et le seuil de 20% d'emploi en liquidité et quasi liquidité comme exigé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001,

La société n'a pas respecté de manière permanente le taux d'emploi maximum de 10% de ses actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur comme exigé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 7 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

BILAN
ARRETE AU 31/03/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
<u>ACTIF</u>				
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	152 280 515	179 174 940	155 218 134
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 968 377	13 293 111	11 865 518
b- Obligations et valeurs assimilées		140 312 138	165 881 829	143 352 615
c- Autres valeurs		0	0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	94 225 874	105 433 072	85 359 504
a- Placements monétaires		48 475 395	2 491 681	39 643 654
b- Disponibilités		45 750 479	102 941 391	45 715 850
AC3- Créances d'exploitation		0	33 075	0
AC4- Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIF		246 506 389	284 641 088	240 577 638
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs*		120 071	132 915	122 441
PA2- Autres créditeurs divers*		106 886	100 295	93 201
TOTAL PASSIF		226 957	233 209	215 642
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	III.3	236 947 506	272 444 639	233 187 980
CP2- Sommes distribuables	III.4	9 331 926	11 963 240	7 174 016
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 286 280	10 081 736	1 547
b- Sommes distribuables de la période		2 045 646	1 881 504	7 172 469
ACTIF NET		246 279 432	284 407 879	240 361 996
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		246 506 389	284 641 088	240 577 638

* Données retraitées pour la colonne comparative au 31/03/2012 : la dette envers le gestionnaire et celle envers le dépositaire ont été maintenues en PA1-Opérateurs créditeurs, et le solde des dettes envers le commissaire aux comptes, retenues à la source et créditeurs divers a été reclassé en PA2-Autres créditeurs divers conformément à la norme NCT 16.

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2013 AU 31/03/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2013 31/03/2013	Période 01/01/2012 31/03/2012	Période 01/01/2012 31/12/2012
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.5	1 504 149	1 717 715	6 977 750
a- Dividendes		0	0	477 344
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 504 149	1 717 715	6 500 406
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.6	881 804	571 498	3 511 265
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 385 953	2 289 214	10 489 015
CH 1- Charges de gestion des placements	III.7	342 994	401 294	1 673 449
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 042 959	1 887 919	8 815 566
PR 3- Autres produits		0	0	0
CH 2- Autres charges		77 575	79 940	341 087
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 965 384	1 807 979	8 474 479
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		80 262	73 525	(1 302 010)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 045 646	1 881 504	7 172 469
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(80 262)	(73 525)	1 302 010
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		105 954	100 963	1 571
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	14 990	455 857
_ Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	III.8	2 071 338	1 923 931	8 931 907

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2013 AU 31/03/2013
(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2013 31/03/2013	Période 01/01/2012 31/03/2012	Période 01/01/2012 31/12/2012
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'Exploitation	1 965 384	1 807 979	8 474 478
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	105 954	100 963	1 571
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	14 990	455 857
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0	(10 445 192)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
_ Capital	83 033 485	119 982 176	401 995 342
_ Régularisation des sommes non distribuables *	22 108	29 750	167 564
_ Régularisation des sommes distribuables	2 978 718	4 914 209	12 412 391
_ Droits d'entrée	0	0	0
b- Rachats			
_ Capital	(79 385 167)	(126 717 591)	(448 274 214)
_ Régularisation des sommes non distribuables *	(16 854)	(24 279)	(216 771)
_ Régularisation des sommes distribuables	(2 786 192)	(5 090 011)	(13 598 724)
_ Droit de sortie	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 917 436	(4 981 815)	(49 027 698)
AN4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	240 361 996	289 389 694	289 389 694
b- en fin de période	246 279 432	284 407 879	240 361 996
AN5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- en début de période	2 240 895	2 686 400	2 686 400
b- en fin de période	2 275 962	2 621 567	2 240 895
VALEUR LIQUIDATIVE	108,209	108,488	107,262
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,53%	2,84%	3,14%

(*) La période du 01/01/2012 au 30/03/2012 a été retraitée pour la correction d'un chevauchement entre les régularisations des sommes non distribuables liées aux opérations de souscriptions et celles liées aux opérations de rachats.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 mars 2013
(Unité : dinar tunisien)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 mars 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1. Portefeuille titres

Au 31 mars 2013, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de Trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève à 152 280 515 dinars détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Au 31 mars 2013, les titres OPCVM s'élèvent à 11 968 377 dinars et se détaillent comme suit :

Titres OPCVM	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
FCP SALAMETT CAP	60 000	747 390	762 900	0,31%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 943	198 038	204 086	0,08%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	9 100	947 464	956 683	0,39%
FCP SALAMETT PLUS	99 134	1 047 799	1 045 071	0,42%
TUNISO EMIRATIE SICAV	8 900	919 122	926 615	0,38%
GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	7 885	805 730	807 905	0,33%
AXIS TRESORERIE SICAV	16 568	1 758 107	1 781 325	0,72%
FIDELITY OBLIG SICAV	1 856	196 377	197 348	0,08%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 100	1 041 003	1 057 288	0,43%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	312 471	0,13%
SICAV ENTREPRISE	9 628	984 749	1 013 617	0,41%
FCP HELION MONEO	7 000	714 892	730 219	0,30%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	21 000	2 145 575	2 172 849	0,88%
Total	256 114	11 824 531	11 968 377	4,86%

b- Obligations et valeurs assimilées

Au 31 mars 2013, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 140 312 138 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
Bons de Trésor assimilable	7 700	7 554 457	7 795 492	3,16%
Obligations de sociétés	1 774 700	127 412 203	129 879 783	52,69%
Fonds communs de créances	3 700	2 623 276	2 636 863	1,07%
Total	1 786 100	137 589 936	140 312 138	56,92%

b'- Les Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Au 31 mars 2013, les bons de Trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 7 795 492 dinars et se détaillent comme suit :

BTA	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
BTA7ans5.5%Oct2018 1	1 000	971 560	992 175	0,40%
BTA 7.5%14avril 2014	1 000	1 007 935	1 065 961	0,43%
BTA7.5%av20141200B	1 200	1 209 691	1 279 324	0,52%
BTA7ans5.5%Oct2018 2	1 000	973 535	994 148	0,40%
BTA5.5%octobre 2018	1 500	1 456 214	1 487 134	0,60%
BTA5.5%octobre 2018	2 000	1 935 522	1 976 750	0,80%
Total	7 700	7 554 457	7 795 492	3,15%

b''- Les obligations de sociétés

Au 31 mars 2013, les obligations de sociétés s'élèvent à 129 879 783 dinars et se détaillent comme suit :

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
AIL 2008 6.5%	10 000	200 000	205 214	0,08%
AIL 2011 /1	10 000	800 000	834 079	0,34%
AIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 037 957	0,42%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 599 900	1 630 351	0,66%
AMEN BANK 2006	30 000	1 200 000	1 207 982	0,49%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	659 988	689 607	0,28%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	800 000	838 663	0,34%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	3 899 700	3 986 093	1,62%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	1 800 000	1 836 113	0,74%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	1 000 000	1 022 317	0,41%
ATB 2007/1	50 000	4 000 000	4 160 732	1,69%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	4 515 750	1,83%
ATL 2006/1 6.5%	30 000	600 000	624 789	0,25%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	600 000	626 157	0,25%
ATL sub 2008 7%	15 000	1 500 000	1 551 090	0,63%
ATL 2009 5.5%	30 000	1 200 000	1 247 882	0,51%
ATL 2009/2	20 000	1 600 000	1 634 613	0,66%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	1 210 937	0,49%
ATL 2010/1	75 000	4 500 000	4 607 662	1,87%
ATL 2010/2	35 000	3 500 000	3 534 547	1,43%
ATL 2011	30 000	3 000 000	3 019 262	1,22%
ATL 2012/1	25 700	2 570 000	2 675 659	1,09%
ATL 2013/1	20 000	2 000 000	2 003 279	0,81%
ATTIJARI LEASING SUB 2009	20 000	2 000 000	2 014 162	0,82%
ATTIJARI LEASING 2010	25 000	1 500 000	1 531 864	0,62%
ATTIJARI LEASING 2011	15 000	1 200 000	1 210 555	0,49%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 012 981	0,41%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	2 857 120	2 879 639	1,17%
BH SUB 2007	30 000	1 200 000	1 215 411	0,49%
BTE 2009	30 000	2 100 000	2 147 845	0,87%

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
BH 2009	40 000	3 692 000	3 726 576	1,51%
BNA SUB 2009	15 000	1 199 850	1 250 838	0,51%
BTK 2009 A	5 000	285 725	286 661	0,12%
BTK 2009 B	35 000	2 450 000	2 458 389	1,00%
BTK 2009 C	10 000	799 900	802 699	0,33%
BTE 2010	20 000	1 600 000	1 631 583	0,66%
BTE 2011	20 000	3 300 000	3 319 163	1,35%
CIL 2010/1	20 000	1 200 000	1 229 932	0,50%
CIL 2008/1 6.5%	15 000	300 000	309 189	0,13%
CIL SUB 2008 7.25%	10 000	1 000 000	1 012 077	0,41%
CIL 2010/2	15 000	900 000	913 652	0,37%
CIL 2009/1	12 500	500 000	515 370	0,21%
CIL 2009/3	18 000	720 000	724 545	0,29%
CIL 2011/1	20 000	1 200 000	1 205 498	0,49%
CIL 2012/1	10 000	800 000	800 210	0,32%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	2 027 923	0,82%
CHO 2009	7 000	612 500	621 240	0,25%
EL MOURADI 2005	2 000	40 000	41 607	0,02%
EL WIFAK 2010	20 000	1 200 000	1 209 949	0,49%
HANNIBAL LEASE 2008/1	8 000	160 000	167 840	0,07%
HANNIBAL LEASE 2009	20 000	800 000	822 420	0,33%
HANNIBAL LEASE 2009/2	20 000	800 000	818 130	0,33%
HANNIBAL LEASE 2010/1	30 000	1 800 000	1 852 594	0,75%
HANNIBAL LEASE 2010/2	30 000	1 800 000	1 827 092	0,74%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TF	10 000	1 000 000	1 027 370	0,42%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TV	10 000	1 000 000	1 023 903	0,42%
STB 2008/1 CAT D	50 000	4 200 000	4 374 195	1,77%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 625 000	2 640 707	1,07%
STB 2010/1	60 000	4 200 000	4 203 807	1,71%
STB 2011 SUB	20 000	1 800 000	1 813 117	0,74%
MEUBLATEX 2008	10 000	800 000	820 452	0,33%
TUN LEASING 2008/1 6.5%	15 000	300 000	311 753	0,13%
TUN LEASING 2008/2 6.5%	10 000	200 000	203 562	0,08%
TUN LEASING 2008/3 6.5%	12 000	240 000	242 188	0,10%
TUN LEASING 2009/1 6.5%	7 500	150 000	150 641	0,06%
TUN LEASING SUB 2009	17 000	680 000	695 831	0,28%
TUN LEASING 2010/1	20 000	1 200 000	1 236 140	0,50%
TUN LEASING 2010/2	30 000	1 800 000	1 824 739	0,74%
TUN LEASING SUB 2010	20 000	1 200 000	1 204 204	0,49%
TUN LEASING 2011/1	10 000	800 000	824 803	0,33%
TUN LEASING 2011/2	30 000	2 400 000	2 441 679	0,99%
TUN LEASING 2011/3	30 000	2 400 000	2 417 106	0,98%
TUN LEASING 2012/1	20 000	2 000 000	2 075 968	0,84%
TUN LEASING 2012/2	10 000	1 000 000	1 015 589	0,41%
TL SUB 2013	20 000	2 000 000	2 002 963	0,81%
UNIFACTOR 2010	1 000	60 000	60 360	0,02%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	799 900	824 781	0,33%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	4 250 000	4 390 592	1,78%
UIB 2011	20 000	1 800 000	1 842 100	0,75%
UIB 2011/2	20 000	1 885 620	1 900 495	0,77%
UIB 2012/1	20 000	2 000 000	2 022 369	0,82%
Total	1 774 700	127 412 203	129 879 783	52,69%

b'''- Les parts en fonds communs de créances

Les parts en Fonds communs de créances s'élèvent à 2 636 863 dinars au 31 mars 2013 et se détaillent comme suit :

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
FccBIAT-Credim1PP2	1 500	1 091 407	1 097 188	0,45%
FccBIAT-Credim2PP2	2 200	1 531 869	1 539 675	0,62%
TOTAL	3 700	2 623 276	2 636 863	1,07%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 94 225 874 dinars au 31 mars 2013 et se détaillent comme suit :

a- Les Billets de Trésorerie

Les billets de trésorerie s'élèvent à 5 931 446 DT et se détaillent par émetteur comme suit :

Billet de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
ASSAD	1 000	983 801	990 280	0,40%
ASSAD	1 000	986 455	992 957	0,40%
HANNIBAL LEASE AV AMEN BANK	500	976 322	984 478	0,40%
HANNIBAL LEASE AV BTL	1 000	976 322	986 188	0,40%
CIL	1 000	1 479 361	1 480 806	0,60%
AMS	1 500	492 906	496 737	0,20%
TOTAL	6 000	5 895 167	5 931 446	2,41%

b- Les certificats de dépôts :

Les certificats de dépôts s'élèvent à 42 543 949 DT et se détaillent comme suit :

Certificats de dépôts	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% d'actif
CD_598_07/12/13	10	4 774 296	4 843 260	1,96%
CD_563_10/06/13	10	4 890 482	4 957 410	2,01%
CD_496_18/03/13	20	9 932 443	9 990 992	4,06%
CD_505_27/04/13	10	4 977 681	4 985 493	2,02%
CD_505_01/05/13	10	4 977 681	4 983 261	2,02%
CD_53_20/06/13	10	4 947 693	4 953 505	2,01%
CD_565_22/09/13	16	7 824 166	7 830 028	3,18%
TOTAL	86	42 324 442	42 543 949	17,26%

c- Les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 45 750 479 dinars et se détaillent comme suit :

c'- Les placements à terme

Les placements à terme s'élèvent à 32 341 274 dinars.

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/13	% d'actif
Placement à terme ATB	30 000 000	32 341 274	13,12%
TOTAL	30 000 000	32 341 274	13,12%

c''- Les avoirs en banque

Les disponibilités comprennent des avoirs de la société chez le dépositaire qui s'élèvent à 13 409 204 dinars.

III.3. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant 1^{er} trimestre 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012

Montant	233 187
Nombre de titres	980
Nombre d'actionnaires	2 240 895
	685

Souscriptions réalisées

Montant	83 033 485
Nombre de titres émis	797 927
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	79 385 167
Nombre de titres rachetés	762 860
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	5 254
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	105 954

Capital au 31/03/2013

Montant	236 947
Nombre de titres	506
Nombre d'actionnaires	2 275 962
	688

III.4. Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 9 331 926 dinars dont 2 045 646 dinars se rattachant à la période allant du 1er janvier 2013 au 31 mars 2013.

III.5. Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres au cours du trimestre s'élèvent à 1 504 149 dinars au 31 mars 2013 et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Période Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Revenus des titres OPCVM	0	0	477 344
Revenus des obligations et fonds communs de créances	1 411 930	1 297 680	5 348 132
Revenus des bons de Trésor assimilables	92 219	420 035	1 152 274
TOTAL	1 504 149	1 717 715	6 977 750

III.6. Les revenus de placements monétaires

Les revenus trimestriels de placements monétaires s'élèvent à 881 804 dinars au 31 mars 2013 et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Période Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Revenus des billets de trésorerie	115 757	80 173	408 465
Revenus des autres placements monétaires	355 716	384 556	1 121 090
Revenus des certificats de dépôt	262 265	0	1 365 957
Intérêts des comptes de dépôt	148 066	106 769	615 753
TOTAL	881 804	571 498	3 511 265

III.7. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180 dinars l'an en TTC.

Au 31 mars 2013, les charges de gestion trimestrielle se sont élevées à 342 994 dinars et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Période Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	342 703	401 000	1 672 270
Rémunération du dépositaire	291	294	1 180
TOTAL	342 994	401 294	1 673 450

III.8. Résultat par action

Désignation	Période Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période Du 01/01/2012 Au 31/03/2012
Revenus des placements	2 385 953	2 289 214
Charges de gestion des placements	342 994	401 294
Revenu net des placements	2 042 959	1 887 919
Autres charges	77 575	79 940
Résultat d'exploitation	1 965 384	1 807 979
Régularisation du résultat d'exploitation	80 262	73 525
Sommes distribuables de la période	2 045 646	1 881 504
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(80 262)	(73 525)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	105 954	100 963
Plus-Values réalisées sur cession de titres	0	14 990
Résultat net de la période	2 071 338	1 923 931
Nombre d'actions	2 275 962	2 621 567
Résultat par Action	0,910	0,734